
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 12 septembre 2000, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Alain Comte*, *M^{me} Liliane Johner* et *M. Guy Jousson*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2000, à 17 h et 20 h 30, et samedi 30 septembre 2000, à 8 h, 10 h 30, 14 h et 16 h 30.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de regagner vos places. Je vous souhaite une bonne reprise, même si pour la plupart d'entre vous cela est déjà fait. Nous prenons le début de notre ordre du jour, lequel servira aussi bien pour les séances d'aujourd'hui que pour celles de demain et du samedi 30 septembre.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons toute une série de communications à vous faire. Demain, une délégation de l'Association des parents de détenus disparus au Chili sera présente dans la tribune, et le bureau lira une lettre émanant de cette association et concernant l'affaire Pinochet.

Concernant notre ordre du jour, M. Hediger étant excusé pour le début de cette séance, le traitement de la résolution N° 17 sera reporté jusqu'à l'arrivée du magistrat.

Exceptionnellement, nous ouvrirons le point concernant les questions orales à notre séance de ce soir, à 20 h 30.

Nous vous donnons maintenant lecture de différentes lettres que nous avons reçues. Tout d'abord, il s'agit de la lettre de démission du Conseil municipal de M^{me} Monica Huber Fontaine. Son remplaçant, je vous le rappelle, prêtera serment tout à l'heure.

Lecture de la lettre:

Genève, le 28 août 2000

Concerne: démission de la fonction de conseillère municipale

Monsieur le président,

Depuis une année, mon rôle de conseillère municipale venait chapeauter celui de réflexothérapeute, d'épouse et de maman que j'assume déjà depuis plusieurs

années. J'ai eu beaucoup de plaisir à l'assumer et à participer à la vie parlementaire de notre bien-aimée ville de Genève.

Toutefois, la difficulté à concilier les temps de la vie politique et ceux de la famille, ainsi que de nouveaux projets professionnels qui vont requérir plus de temps cette année m'amènent à prendre la décision de démissionner de ma fonction de conseillère municipale dès que mon successeur aura prêté serment.

En vous souhaitant bonne suite et les meilleures décisions pour le présent et l'avenir de notre cité, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes plus belles salutations automnales.

Monica Huber Fontaine

Le président. Nous allons maintenant vous donner lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M^{me} Diane Demierre. Son remplaçant prêtera serment lors d'une prochaine séance, peut-être déjà le samedi 30 septembre, nous verrons.

Lecture de la lettre:

Genève, le 28 août 2000

Concerne: démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Monsieur le président,

Par ces lignes, je viens vous faire savoir que je démissionne avec effet immédiat du Conseil municipal de la Ville de Genève (groupe libéral).

En effet, mon activité professionnelle devant désormais se déployer pour partie à l'étranger, je me vois dans l'impossibilité de continuer à remplir mon mandat politique avec la diligence requise.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

Diane Demierre

Le président. Nous passons à un autre type de communications avec un document que vous avez trouvé sur les tables à l'entrée, qui s'appelle «Ligne rouge» et qui concerne les mines antipersonnel.

Lecture du document:

Ligne rouge

Du 11 au 15 septembre 2000, la deuxième réunion annuelle des Etats parties à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel se tient au Palais des Nations Unies à Genève.

La Suisse est l'hôte de cette conférence.

Aujourd'hui encore, toutes les vingt minutes, une mine antipersonnel explose et mutile ou tue une personne sur notre planète.

Chaque minute compte.

Faisant suite à la sculpture «Broken Chair» posée sur la place des Nations à Genève en 1997, le projet «Ligne rouge» consiste à décliner le symbole que représente aujourd'hui la chaise brisée pour mieux rappeler cette cadence de temps tragique: une victime toutes les vingt minutes.

Pendant toute la durée de la conférence, une chaise, préalablement peinte en rouge, sera posée toutes les vingt minutes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, pour former une ligne continue le long de la promenade du quai Wilson à Genève.

La première chaise sera posée à l'heure d'ouverture de la conférence, le 11 septembre, à 15 h, et la dernière à sa clôture.

Près de 300 chaises formeront au fil du temps une longue ligne rouge, rappel des victimes qui auront été touchées par les mines antipersonnel pendant le temps de la conférence.

J'invite toutes les personnes de nationalité, d'origine ou de religion confondues à venir nous rejoindre sur le quai Wilson (en face du Palais Wilson) pour donner à cet événement la dimension civile qui lui est due.

Face à la tragédie humaine que représentent les mines antipersonnel, je souhaite que cette action artistique se déroule dans la paix et la sérénité.

Daniel Berset

Daniel Berset: artiste, vit et travaille actuellement à Genève.

Le président. Merci, Madame Bobillier, de cette lecture. Je ne saurais trop vous inviter, Mesdames et Messieurs les conseillers, à donner suite à cette invitation.

Nous passons maintenant à une autre communication. Il s'agit d'une décision du Tribunal administratif concernant l'initiative «Sauvons nos parcs», qu'il estime non recevable.

Lecture du document:

DÉCISION
DU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
du 29 août 2000

dans la cause

Monsieur Julien BLANC

représenté par Protection juridique immobilière, mandataire

contre

COMITÉ D'INITIATIVE «SAUVONS NOS PARCS»

et

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Vu le recours interjeté le 9 décembre 1998 par M. Julien Blanc auprès du Conseil d'Etat contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève N° 392 A du 2 décembre 1998 concluant à l'annulation de ladite délibération et à l'irrecevabilité de l'initiative populaire «Sauvons nos parcs»;

vu le recours identique, déposé le 9 décembre 1998 par M. Mark Muller et par la Chambre genevoise immobilière auprès du Conseil d'Etat;

vu la transmission des deux recours par le Conseil d'Etat au Tribunal administratif, lequel les a réceptionnés le 3 février 2000;

vu l'accord des parties à la procédure engagée par M. Muller et la Chambre genevoise immobilière, demandant que le Conseil d'Etat reste saisi du litige, conformément à la disposition transitoire figurant à l'article 4 de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 (LOJ – E 2 05);

vu l'absence d'un tel accord dans le cadre du recours déposé par M. Blanc;

vu la retransmission par le Tribunal administratif au Conseil d'Etat du recours de M. Muller et de la Chambre genevoise immobilière, par arrêt du 21 mars 2000;

vu l'arrêté pris par le Conseil d'Etat dans la cause précitée en date du 26 juillet 2000, déclarant recevable le recours en tant qu'il émanait de M. Muller, l'admettant et déclarant nulle l'initiative «Sauvons nos parcs»;

attendu que le recours de M. Blanc n'a ainsi plus d'objet;
que la cause devra être rayée du rôle;

le Tribunal administratif

constate que le recours de M. Blanc, déposé le 9 décembre 1998, n'a plus d'objet;

raye la cause du rôle;

dit qu'il n'est pas perçu d'émolument;

communique la présente décision, en copie, à Protection juridique immobilière, mandataire de M. Blanc, ainsi qu'au Comité d'initiative «Sauvons nos parcs» et au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Au nom du Tribunal administratif:

la secrétaire-juriste:
E. Boillat

le président:
D. Schucani

Copie conforme de cette décision a été communiquée aux parties.

Genève, le 11 septembre 2000

la greffière:
M^{me} J. Stefanini

Le président. Au cas où quelqu'un aimerait avoir un débat sur cette question, je vous rappelle qu'il ne peut pas avoir lieu pendant les communications. Il faudra déposer un objet qui sera discuté en temps voulu.

Par ailleurs, vous avez tous reçu, avec les documents relatifs à cette séance, la liste des objets en suspens arrêtée au 30 juin 2000. Voici cette liste:

Liste des objets en suspens
arrêtée au 30 juin 2000
(Article 23 du règlement)

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Propositions:

- PR-294 du 19.01.1994
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001».
- PA-370 du 06.12.1994
Projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Brogginini modifiant le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.
- PR-47 du 11.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève. (Rapport N° 47 A, motion N° 322).
- PR-458 du 13.04.1999
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29016-220, situé au chemin Sous-Bois, section Petit-Saconnex.
- PR-23 du 09.11.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 357 000 francs pour l'étude de mesures d'aménagement en faveur de l'écobilité dans le quartier de La Cluse-La Roseraie.
- PR-43 du 18.04.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal des chemins pour piétons.
- PR-46 du 18.04.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 472 500 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la pétition N° 61 du conseil de quartier de la Jonction: «Amélioration de la sécurité des déplacements dans le quartier de la Jonction»

- PR-48 du 02.05.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 698 250 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain entre l'avenue Wendt, les rues de Bourgogne, des Franchises, Edouard-Rod et Liotard.
- PR-49 du 02.05.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 300 francs, destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19^e programme d'investissements quadriennal.
- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.
- PR-57 du 27.06.2000
Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier portant sur les parcelles N^{os} 1575, 1577, 1578 et 1899, et pour partie sur la parcelle N^o 1574, situées à l'angle de l'avenue de la Roseraie et de l'Arve, dans le quartier de la Roseraie. Ce projet remplace et abroge le plan localisé de quartier N^o 28670B-264, adopté le 3 avril 1996 par le Conseil d'Etat.
- PR-60 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 125 200 francs destiné à l'aménagement à l'essai d'un tronçon de la rue du Lac en zone piétonne.
- PR-63 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N^o 29134-136 situé au centre du quartier de Contamines et portant sur les parcelles 1233, 1234, 1235, 1635, 1797, 1812, 1815 et 1947, section des Eaux-Vives, valant pour partie plan de site. Ce projet remplace et abroge pour partie le plan d'aménagement N^o 21795-2-136 et son règlement, adopté par le Conseil d'Etat le 14 janvier 1949.
- PR-64 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'adoption du projet de loi abrogeant partiellement le plan d'extension N^o 21795-2-136 Contamines, adopté par le Grand Conseil le 12 janvier 1952.

L'abrogation concerne la partie formée par la parcelle N° 1234, section Eaux-Vives - définie dans le plan susmentionné comme terrain destiné à des installations d'intérêt public.

- PR-65 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29061-261, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc des Eaux-Vives, section Eaux-Vives.
- PR-66 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29062-136, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc de Contamines, section Eaux-Vives.
- PR-67 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29063-262, portant sur la création d'une zone de verdure et l'abrogation d'une zone de développement 3 sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit promenade Théodore-Weber, section Eaux-Vives.
- PR-68 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29064-275, portant sur la création d'une zone de verdure et sur l'abrogation d'une zone de développement 3 sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit promenade Bizot, section Eaux-Vives.
- PR-69 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29065-246, portant sur la création de zones de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit promenade de la Treille, section Cité.
- PR-70 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29066-263, por-

tant sur la création d'une zone de verdure et d'une zone 3 sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc Bertrand, sections Eaux-Vives et Plainpalais.

- PR-71 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29067-233, portant sur la création d'une zone de verdure et l'abrogation d'une zone de développement 3 sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit du parc des Falaises, section Plainpalais.
- PR-72 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29068-230, portant sur la création d'une zone de verdure, sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit square Simon-Durand, section Plainpalais.
- PR-73 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29070-232, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc Ernest-Ansermet, section Plainpalais.
- PR-74 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29071-52, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc des Grottes, section Cité.
- PR-75 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29073-228-530, portant sur la création d'une zone de verdure, sur le territoire de la Ville de Genève, au Jardin botanique - Le Reposoir, section Petit-Saconnex, et sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy.
- PR-76 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29074-254, por-

tant sur la création d'une zone de verdure et l'abrogation d'une zone de développement 3, au lieu-dit parc Dutoit, sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex.

PR-77 du 27.06.2000

Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29075-223, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc de Vermont, section Petit-Saconnex.

PR-78 du 27.06.2000

Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29076-203, portant sur la création d'une zone de verdure et sur l'abrogation d'une zone de développement 3, sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc Trembley, section Petit-Saconnex.

PR-79 du 27.06.2000

Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29078-155, portant sur la création d'une zone de verdure et l'abrogation d'une zone de développement 3, sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc de Bourgogne, section Petit-Saconnex.

PR-80 du 27.06.2000

Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29079-303, portant sur la création d'une zone de verdure et l'abrogation d'une zone de développement 3, sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc de Budé, section Petit-Saconnex.

PR-81 du 27.06.2000

Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29080-167, portant sur la création d'une zone de verdure et l'abrogation d'une zone de développement 2, sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc du Prieuré de Saint-Jean, section Petit-Saconnex.

PR-82 du 27.06.2000

Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approba-

tion du projet de modification des limites de zones N° 29081-231, portant sur la création d'une zone de verdure et l'abrogation d'une zone de développement 3, sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit parc Liotard, section Petit-Saconnex.

- PR-83 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29082-303, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, extension du cimetière du Petit-Saconnex, section Petit-Saconnex, et sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex.

Motions:

- M-360 du 31.10.1990
Motion de M^{me} Laurette Dupuis, MM. Paul Dunner, Bertrand de Weck, Michel Ducret et Bernard Lambelet: «Un tram pour la Jonction».
- M-1136 du 15.09.1993
Motion de M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Gérald Crettenand: «Pour une urbanisation plus harmonieuse des zones de développement en ville de Genève».
- M-1200 du 14.09.1994
Motion de M. Bernard Paillard: «Ramenons la pollution sonore de notre ville au-dessous de la cote d'alerte!»
- M-392 du 16.06.1999
Motion de M^{mes} Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».
- M-25 du 18.01.2000
Motion de MM. Alain Marquet, Roman Juon, M^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Mise en place de bornes rétractables».
- M-40 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Marie Vanek, Virginie Keller Lopez, MM. Roberto Broggin et François Sottas: «Restitution des places publiques à leur vocation initiale».
- M-47 du 28.02.2000
Motion de M. Guy Savary et M^{me} Alexandra Rys: «Zone verte provisoire sur l'emplacement de la future école des Moulins».

- M-80 du 24.05.2000
Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève».
- M-82 du 26.06.2000
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles».
- M-112 du 26.06.2000
Motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève».

Résolutions:

- R-526 du 12.03.1997
Résolution de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance, Robert Cramer, Marco Ziegler, Manuel Tornare et M^{me} Isabelle Brunier: «L'entreprise Landis & Gyr Communications est-elle sacrifiée ou non?»
- R-11 du 26.06.2000
Résolution de M. Roger Deneys et M^{me} Marianne Husser: «Pour un aménagement public de la parcelle du foyer de Sécheron».

Pétitions:

- P-7 du 13.06.1995
Pétition des habitants du quartier de Krieg-Contamines qui demandent un plan d'utilisation du sol garantissant les espaces de verdure et dont le taux d'utilisation corresponde au plan d'extension de 1952.
- P-35 du 18.06.1996
Pétition concernant la pointe de Villereuse.
- P-77 du 11.05.1998
Pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville: «PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en bureaux».
- P-25 du 24.05.2000
Pétition: «Pour la sauvegarde des conditions de parcage et de circulation dans le square Pradier et le square de Chantepoulet».
- P-26 du 24.05.2000
Pétition du comité d'habitants du quartier de Saint-Jean relative à l'urbanisation du quartier.

Commission des arts et de la culture*Motions:*

- M-364 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine».
- M-376 du 13.04.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève».
- M-381 du 20.04.1999
Motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie».
- M-407 du 13.10.1999
Motion de MM. Georges Breguet et Roger Deneys: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève».
- M-31 du 19.01.2000
Motion de MM. François Hermann, Philippe Cottier, René Grand, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Isabel Nerny, Marianne Husser et Liliane Johner: «Soutien à l'avenir de la villa Dutoit».
- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.
- M-74 du 07.06.2000
Motion de M^{me} Alice Ecuillon et M. Guy Savary: «Mur commémoratif au Palais Wilson».

Commission des finances*Propositions:*

- Séance du 08.11.1994
Rapport de gestion de l'exercice 1993 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 05.12.1995
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1994 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Séance du 03.12.1996
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1995 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 02.12.1997
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1996 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 14.09.1999
Communication au Conseil municipal des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 1998 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 10.11.1998
Rapport d'activité de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
- Séance du 27.06.2000
Communication au Conseil municipal des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 1999 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- PR-172 du 03.12.1996
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers comptes d'acquisitions terminés:
a) sans demande de crédit complémentaire;
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 266 087,60 francs, composé:
– d'une part, d'un montant de 150 105,20 francs destiné à couvrir les frais d'acte, de notaire et d'enregistrement non compris dans le crédit voté;
– d'autre part, d'un montant de 115 982,40 francs destiné à couvrir les dépassements dus au refus d'exonération par le Conseil d'Etat des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
- PR-463 du 18.05.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits d'études de planification de l'aménagement local, terminés sans demande de crédit complémentaire.
- PR-4 du 14.09.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits d'aménagement, de rénovation et de transformation de bâtiments scolaires, ainsi que d'installation de places de jeux, soit 17 crédits terminés:

- a) sans demande de crédit complémentaire;
- b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 1 271 077,50 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses,
 - d'autre part, d'un montant de 494 616,79 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

PR-27 du 08.12.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers comptes d'acquisitions terminés, sans demande de crédit complémentaire.

PR-39 du 21.03.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 900 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie.

PR-45 du 18.04.2000
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit de 110 000 francs pour la journée du 22 septembre 1999 «En ville, sans ma voiture?», sans demande de crédit complémentaire.

PR-50 du 02.05.2000
Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999.

Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

PR-55 du 24.05.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de:

- l'ouverture d'un crédit de 1 530 000 francs destiné à l'acquisition en propriété par étage du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle 2409, fe 18, section Plainpalais;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises;
- la cession à la Ville de Genève de la copropriété (sous-sol et rez-de-chaussée) de l'immeuble 9, rue des Savoises, sis sur la parcelle 300, fe 18, section Plainpalais, par la Fondation pour l'expression associative;

- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises.

Projets d'arrêtés:

- PA-448 du 20.04.1999
Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Pour un soutien concret au logement coopératif».
- PA-475 du 13.10.1999
Projet d'arrêté de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail de la fonction publique municipale».
- PA-3 du 07.06.2000
Projet d'arrêté de M^{mes} Diana de la Rosa, Liliane Johnner, MM. Pierre Losio, Alain Marquet, Souhail Mouhanna, Daniel Sormanni, M^{me} Marie-France Spielmann et M. Christian Zugg: «Modification de l'article 5 du statut du personnel».

Motions:

- M-1057 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare: «Subventions: contrats de trois ans».
- M-1216 du 06.12.1994
Motion de M. Marco Ziegler: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel».
- M-181 du 15.05.1996
Motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo: «Echange foncier Ville-Etat».
- M-203 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour une meilleure utilisation des ressources de notre administration».
- M-204 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour un regroupement des ateliers municipaux».
- M-280 du 20.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier et Véronique Pürro: «Pour une plus juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève».

- M-292 du 11.03.1998
Motion de M. Daniel Sormanni: «Les 32 heures en 4 jours, pour concilier souplesse, compétitivité du service public et bien-être social».
- M-393 du 16.06.1999
Motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Déficit chronique de la Ville: réduisons la dette».
- M-399 du 14.09.1999
Motion de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail».
- M-48 du 03.05.2000
Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette».
- M-23 du 18.01.2000
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage».
- M-91 du 02.05.2000
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour un programme financier quadriennal conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements».

Résolutions:

- R-546 du 27.01.1998
Résolution de MM. Sami Kanaan, Daniel Sormanni et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une répartition plus équitable des charges et des recettes entre collectivités publiques et entre les différents groupes de contribuables».
- R-9 du 28.02.2000
Résolution de MM. Sami Kanaan et Daniel Sormanni: «Subventions au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse».

**Commission des finances
Commission du logement***Projet d'arrêté:*

- PA-449 du 17.05.1999
Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Pour un véritable état des lieux à la GIM».

Commission de l'informatique et de la communication

Proposition:

Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

Motion:

M-63 du 07.06.2000
Motion de M^{mes} Alice Ecu villon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants».

Commission du logement

Proposition:

Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

Motions:

M-208 du 05.06.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand et M. Sacha Pfister: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».

M-274 du 20.10.1997
Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion».

M-304 du 19.05.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «L'eau a un coût».

M-83 du 26.06.2000
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Didier Bonny, M^{me} Sophie Christen, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet, Mark Muller et Robert Pattaroni: «Sur la politique de production de logements de la Ville de Genève».

Résolution:

- R-536 du 25.06.1997
Résolution de M^{mes} Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

Pétition:

- P-6 du 15.09.1999
Pétition des locataires du 1, rue de Villereuse, concernant les charges de chauffage facturées par la GIM.

Commission des pétitions*Pétitions:*

- P-82 du 03.06.1998
Pétition de l'Association ECLA (Espace créatif de loisirs actifs): «Application de la décision du 15 décembre 1997, soit l'attribution de locaux et d'une aide financière».
- P-93 du 14.10.1998
Pétition pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick.
- P-96 du 11.11.1998
Pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet.
- P-99 du 19.12.1998
Pétition: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie».
- P-102 du 17.03.1999
Pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues».
- P-2 du 16.06.1999
Pétition: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social».
- P-3 du 16.06.1999
Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».

- P-8 du 13.10.1999
Pétition: «Maison squattée au chemin des Tulipiers».
- P-9 du 13.10.1999
Pétition: «Elaboration d'un plan de site du quartier des Ouches/
Camille-Martin/Henri-Golay».
- P-11 du 10.11.1999
Pétition: «Contre la fermeture de la poste de la rue du Beulet».
- P-12 du 08.12.1999
Pétition: «Soutien à Weetamix pour la diffusion et le développement de
la culture techno».
- P-13 du 08.12.1999
Pétition: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives».
- P-14 du 08.12.1999
Pétition: «Demande de locaux par l'Académie de musique de Genève».
- P-15 du 18.12.1999
Pétition: «Nuisances suscitées par les «after hours» du Havana Bar».
- P-16 du 18.12.1999
Pétition: «Finalisation de la Maison des associations».
- P-18 du 16.02.2000
Pétition: «RAMP: pour la réaffectation de l'ancien manège de la rue
Piachaud».
- P-19 du 19.04.2000
Pétition: «Des mesures pour la sécurité et la salubrité du parc et de la
promenade de Saint-Jean».
- P-21 du 22.03.2000
Pétition pour la sauvegarde de l'ensemble du matériel de production du
Centre genevois de gravure contemporaine.
- P-22 du 19.04.2000
Pétition: «Non au déplacement de Varembe du club de football Atletico
Portugués des Grottes (APG)».
- P-23 du 24.05.2000
Pétition d'Artamis: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonc-
tion».
- P-24 du 24.05.2000
Pétition: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-
Georges».

- P-27 du 07.06.2000
Pétition: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme».
- P-28 du 07.06.2000
Pétition: «Pour préserver la qualité de vie du quartier de l'Europe et des Charmilles, non à la construction des immeubles de 7 étages à caractère industriel».
- P-29 du 07.06.2000
Pétition: «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu'il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail)».

Commission du règlement

Proposition:

- PR-47 du 11.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève. (Rapport N° 47 A, motion N° 322).

Motions:

- M-214 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard: «Pour la concision des débats».
- M-404 du 13.10.1999
Motion de MM. Roger Deney et Sami Kanaan: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal».
- M-16 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni: «Pour des élections aux diverses commissions extraparlimentaires, conseils d'administration et conseils de fondation au système majoritaire corrigé par l'introduction d'une référence au système proportionnel».
- M-33 du 15.02.2000
Motion de M^{mes} Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deney, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pas-

cal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge».

- M-73 du 07.06.2000
Motion de MM. Didier Bonny, Olivier Coste, M^{mes} Catherine Hämerli-Lang, Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et M^{me} Marie-France Spielmann: «Sonnez avant d'entrer».

Projet d'arrêté:

- PA-467 du 14.09.1999
Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Jean-Pascal Perler, René Rieder, M^{mes} Nicole Bobillier et Marie Vanek: «Procédure de désignation des délégués du Conseil municipal dans les commissions consultatives des CASS».

Initiative:

- N° 2 du 02.12.1998
Initiative populaire municipale: «Sauvons nos parcs». (Rapport sur la validité N° 392 A).

Commission sociale et de la jeunesse

Propositions:

- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.
- PR-84 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 640 000 francs destiné à financer:
- un mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire;
 - un programme «Réorganisation du SSVG en vue de développer une action sociale de type collectif/de réseau en Ville de Genève»;
 - un programme «Travail social hors murs»;
 - un programme «Actions parcs»;
 - différents projets destinés à la jeunesse.

Motions:

- M-54 du 07.06.2000
Motion de M^{mes} Marianne Husser, Virginie Keller Lopez, Liliane Johner, MM. Jean-Pascal Perler, Guy Jousson et Roman Juon: «Médiation et prévention dans les quartiers».
- M-71 du 07.06.2000
Motion de M. Alain Comte, M^{me} Monique Guignard, MM. Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz: «Genève, ville internationale de bien-être et de prospérité, que fais-tu de tes démun(e)s?»
- M-82 du 26.06.2000
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles».

Commission des sports et de la sécurité*Propositions:*

- PR-33 du 16.02.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembe sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.
- PR-34 du 16.02.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier.
- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

Motions:

- M-268 du 04.06.1997
Motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M^{me} Isabelle Brunier: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable».

- M-388 du 17.05.1999
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M^{me} Alice Ecuivillon, M. Pierre-André Torrent et M^{me} Arielle Wagenknecht: «Les agents de ville: toujours plus proches!»

Commission des travaux

Propositions:

- PR-33 du 16.02.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembe sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.
- PR-34 du 16.02.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier.
- PR-40 du 21.03.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 de francs, soit:
- un crédit de 66 632 600 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, comprenant un bâtiment administratif et un dépôt de voirie, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève;
 - un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;
 - un crédit de 1 842 500 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arborés de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;

- un crédit de 3 841 200 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm.

PR-42 du 18.04.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 393 050 francs destiné à la construction d'un escalier de secours et d'un ascenseur monte-charge pour le restaurant scolaire Hugo-de-Senger, situé rue Rodo 3, parcelle 3032, feuille 44 du cadastre de la Ville de Genève, section Plainpalais.

Séance du 02.05.2000

Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

PR-51 du 24.05.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:

- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

PR-53 du 24.05.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 433 800 francs destiné à l'éclairage public du chemin d'accès et des aires de stationnement du centre sportif de Vessy, route de Vessy 31, dont 40 300 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève

Motions:

M-330 du 17.06.1998

Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage».

- M-78 du 21.03.2000
Motion de M. Sami Kanaan: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie».
- M-79 du 21.03.2000
Motion de M. Alain Comte, M^{mes} Eustacia Cortorreal, Hélène Ecu-
yer, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-
Georges Sandoz, François Sottas et M^{me} Marie-France Spielmann:
«Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnogra-
phie».
- M-64 du 07.06.2000
Motion de M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Didier Bonny, Olivier
Coste, Alain Dupraz, Pierre Losio, Alain Marquet et Christian Zaugg:
«Rendons les espaces de rassemblement dans les écoles à nouveau utili-
sables».

Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville

Propositions:

- PR-258 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert des
charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.
- PR-263 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert de la
Bibliothèque publique universitaire (BPU) à l'Etat ou à l'Université de
Genève.
- PR-264 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la
Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette
institution.

Résolution:

- R-540 du 20.10.1997
Résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froi-
devaux: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».

Commission ad hoc Saint-Gervais*Proposition:*

Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

Pétition:

P-10 du 13.09.1995
Pétition d'Action patrimoine vivant et des Habitants associés de Saint-Gervais contre l'agrandissement du parking souterrain de la place Grenus.

Département des finances et de l'administration générale (M. Muller)*Motions:*

- M-1185 du 18.09.1996
Motion de la commission du logement: «Pour favoriser les échanges d'appartements auprès des locataires de la Ville». (Rapport N° 132 A).
- M-1215 du 12.10.1994
Motion de M. Roberto Broggini: «Rue Lissignol et cour à Théo: du balai!»
- M-1225 du 15.10.1996
Motion de MM. Eric Mottu, Daniel Pilly et Daniel Sormanni: «Réforme de la gestion administrative et de la procédure budgétaire: des objectifs pour le Conseil municipal, des enveloppes pour les services». (Rapport N° 158 A/B).
- M-104 du 13.02.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Villa Freundler». (Rapport N° 76 A).
- M-165 du 12.11.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon, Pierre Losio, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron et M^{me} Esther Alder Garcia: «Réduire les intérêts de la dette».
- M-179 du 15.05.1996
Motion de MM. Daniel Sormanni, François Sottas et M^{me} Alice Ecuillon: «Tavaro SA: après la faillite, quelle stratégie pour la Ville de Genève?»

- M-224 du 13.11.1996
Motion de M^{mes} Magdalena Filipowski, Michèle Künzler, MM. François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik, Marco Ziegler et Robert Cramer: «Nouveau règlement de la GIM».
- M-227 du 04.12.1996
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Magdalena Filipowski, MM. Robert Cramer, François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Conditions de location des logements de la Ville: le Conseil administratif doit suspendre le nouveau règlement».
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-281 du 17.03.1999
Motion de MM. Sami Kanaan, Marco Ziegler et M^{me} Véronique Pürro: «Quelle politique du logement en Ville de Genève?». (Rapport N° 450 A).
- M-339 du 29.09.1998
Motion de M. Olivier Coste: «Clarté, lisibilité, efficacité».
- M-350 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Nicole Rochat, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagenknecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan: «Suppression à terme des locations chez les propriétaires privés».
- M-18 du 14.09.1999
Motion de M^{mes} Virigine Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- M-13 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Pour un projet de préretraite pour le personnel de la Ville».
- M-14 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Non aux salaires bloqués - Oui à des négociations avec les représentants du personnel pour d'autres solutions».

- M-42 du 18.12.1999
Motion de la commission des finances: «Réorganisation du Service du contrôle financier».
- M-269 du 18.01.2000
Motion de la commission du logement: «Gardien(ne)s d'immeubles en Ville de Genève». (Rapport M-269 A).
- M-46 du 18.04.2000
Motion de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, François Henry, Guy Savary, M^{mes} Renate Cornu et Alexandra Rys: «Pour un soutien concret à l'artisanat genevois».
- M-92 du 19.04.2000
Motion de M. Alain Marquet: «Affectation des locaux de Landis et Gyr».
- M-50 du 24.05.2000
Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Isabel Nerny, MM. Tristan Cerf et Alain Marquet: «Sauvegardons le logement social de la Gérance immobilière de la Ville de Genève».
- M-70 du 07.06.2000
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M^{me} Alexandra Rys et M. Guy Savary: «Une politique pour les locaux commerciaux vacants».
- M-75 du 23.05.2000
Motion de la commission des finances: «Procédure de traitement des achats d'équipements de bureau».
- M-84 du 26.06.2000
Motion de M. Roman Juon: «Doublement des postes d'apprentissage à la Ville de Genève».
- M-109 du 06.06.2000
Motion de la commission des finances: «Banque cantonale de Genève».

Postulats:

- P-310 du 20.06.1989
Postulat de la commission des beaux-arts: «Ateliers d'artistes et d'artisans». (Rapport N° 194 A).
- P-3003 du 20.01.1993
Postulat de M. Bernard Paillard: «Transparence patrimoniale de la Ville».

Interpellations:

- I-712 du 14.02.1996
Interpellation de M. Pierre-Charles George: «Composition des bureaux électoraux».
- I-788 du 16.09.1998
Interpellation de MM. Guy Valance et Pierre Rumo: «SWA: assiste-t-on à un «remake» des *Ailes du Désir*?»
- I-19 du 07.06.2000
Interpellation de M. Michel Ducret: «Des équipements communautaires accessibles aux handicapés et aux personnes de petite taille dans les immeubles de la Ville de Genève».

Questions écrites:

- QE-1087 du 25.05.1988
Question écrite de M. Alexandre Wisard: «Extension de la station d'épuration d'Aire (STEP): participation financière de la Ville».
- QE-2045 du 02.12.1992
Question écrite de M. Michel Ducret: «Injustice vis-à-vis des locataires payant?»
- QE-2083 du 11.04.1995
Question écrite de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pierre Losio et Marco Ziegler: «Parking place des Trois-Perdrix».
- QE-5 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Initiative 300 logements».

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (M. Ferrazino)

Motions:

- M-290 du 07.11.1989
Motion de M. Jean-Jacques Monney: «Enquête sur les réalisations de la galerie technique des Rues-Basses».
- M-1046 du 16.06.1992
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève».

- M-106 du 11.10.1995
Motion de MM. René Grand, Roman Juon, Robert Cramer, Pierre Losio, Bernard Paillard et M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Pour des enveloppes budgétaires de quartier».
- M-121 du 18.09.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Création de locaux publics dans les futures écoles de la Ville de Genève».
- M-122 du 09.09.1997
Motion de la commission des travaux: «Pour une véritable garantie en matière de travaux publics».
- M-134 du 17.01.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand, MM. Pierre Johner, Jean-Charles Rielle, Michel Mermillod, Robert Pattaroni, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Claude Miffon et Roberto Broggin: «Construire écologique et moins cher».
- M-175 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Alice Ecuillon et M. Gilbert Mouron: «Sécurité de l'immeuble sis à la rue de Lyon 35-37».
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- M-260 du 06.05.1997
Motion de M^{mes} Anne-Marie Bisetti, Jacqueline Normand, Christine Chappuis, MM. Pierre Rumo, Hubert Launay et François Sottas: «Entretien du parc immobilier de la Ville de Genève et logements sociaux: pour une concertation démocratique avec les demandeurs de logements».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-284 du 10.11.1998
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour préserver les parcs genevois». (Rapport N° 402 A).

- M-286 du 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (Rapport N° 437 A).
- M-335 du 16.09.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour une journée d'information à la population sur la gestion des déchets».
- M-343 du 14.10.1998
Motion de M. Roman Juon et M^{me} Christiane Olivier: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture».
- M-353 du 16.09.1998
Motion de MM^{mes} Michèle Künzler, MM. Guy Valance, Alain Dupraz et Pierre Losio: «Reprise des négociations avec les Services industriels de Genève».
- M-354 du 11.11.1998
Motion de M. Alain Marquet: «D'une pierre trois coups à la rue des Deux-Ponts: nouveau revêtement, nouveaux marquages, nouveaux décibels!»
- M-371 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Piles électriques: désamorçons la bombe!».
- M-387 du 17.05.1999
Motion de M. Olivier Coste: «Stop - auto - partage - auto - stop».
- M-398 du 14.04.1999
Motion de MM. Marco Ziegler, Jean-Pascal Perler et Alain Dupraz: «Modération de circulation à la route de Chêne».
- M-18 du 14.09.1999
Motion de M^{mes} Virigine Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- M-7 du 07.12.1999
Motion de MM. Gérard Deshusses, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et Alain-Georges Sandoz: «Cheminements piétonniers à Champel».
- M-20 du 18.01.2000
Motion de MM. Pierre Losio et Alain Comte: «Des toilettes pour tous... et toutes!»

- M-351 du 19.01.2000
Motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'Île, espace public». (Rapport M-351 A).
- M-27 du 24.01.2000
Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!»
- M-30 du 24.01.2000
Motion de M^{mes} Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Squares Pradier et Chantepoulet».
- M-36 du 15.02.2000
Motion de M. Roman Juon: «Osez les gabarits».
- M-37 du 15.02.2000
Motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives».
- M-39 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l'homme».
- M-92 du 19.04.2000
Motion de M. Alain Marquet: «Affectation des locaux de Landis & Gyr».

Postulats:

- P-3007 du 18.11.1993
Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».
- P-3012 du 12.10.1994
Postulat de M. Jean-Pascal Perler: «Les déchets en Ville de Genève».

Interpellations:

- I-418 du 03.12.1986
Interpellation de M. Jean-Jacques Monney: «Gaine technique: refus de payer par les TPG, ampleur des dépassements de crédit de ce chantier».

- I-845 du 15.05.1991
Interpellation de M. Pierre Reichenbach: «A Genève, les rues sont lavées à l'eau minérale».
- I-7104 du 17.01.1995
Interpellation de M. Guy Savary: «Salles de gymnastique de l'école Hugo-de-Senger: prison blanche?»
- I-745 du 04.12.1996
Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»
- I-797 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Sécurité des piétons dans nos parcs».
- I-800 du 13.01.1999
Interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Broillet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».
- I-808 du 13.10.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au collège Claparède, pour quand?»
- I-809 du 13.10.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «TPG, mettez un tramway à la disposition des jeunes pour qu'ils puissent exécuter un des «graffs».
- I-8 du 18.01.2000
Interpellation de M. Roman Juon: «Le minibus de la Vieille-Ville et le petit train sont-ils complémentaires?»
- I-22 du 27.06.2000
Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Entretien de la promenade de Saint-Antoine».

Questions écrites:

- QE-1087 du 25.05.1988
Question écrite de M. Alexandre Wisard: «Extension de la station d'épuration d'Aire (STEP): participation financière de la Ville».
- QE-1216 du 11.09.1990
Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteneurs à verres».
- QE-1220 du 03.10.1990
Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».

- QE-2015 du 14.01.1992
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Plaine de Plainpalais».
- QE-7 du 12.09.1995
Question écrite de M. Guy Savary: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarres)».
- QE-9 du 12.09.1995
Question écrite de M. Roman Juon: «Coût final de la galerie technique».
- QE-41 du 12.11.1996
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Paysage énergétique européen et changements prévus dès 1999: quelles conséquences pour la Ville de Genève?»
- QE-55 du 06.05.1997
Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmilles au Rhône: où en est-on?»
- QE-65 du 11.02.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».
- QE-68 du 16.03.1998
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Musée d'art et d'histoire: évaluation financière du plan directeur».
- QE-13 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Egouts en ville de Genève».
- QE-24 du 19.04.2000
Question écrite de M. Guy Savary: «Immeubles de la rue des Minoteries 1 à 7».
- QE-29 du 24.05.2000
Question écrite de M^{me} Monica Huber Fontaine: «Stations service dans les quartiers d'habitation».
- QE-31 du 07.06.2000
Question écrite de M. Michel Ducret: «Mur du boulevard Jaques-Dalcroze: attend-on son effondrement?»
- QE-32 du 07.06.2000
Question écrite de M. Roberto Broggin: «Fontaines monumentales et bornes fontaines».

Département des affaires culturelles (M. Vaissade)

Motions:

- M-337 du 29.09.1998
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Jean-Pascal Perler, Alain Marquet, Pierre Losio, Antonio Soragni, Georges Breguet et Roberto Broggin: «Pour un bilan détaillé des réalisations en matière d'environnement dans le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes annuels».
- M-355 du 11.11.1998
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Pierre Losio, Antonio Soragni, Guy Valance, Philip Grant et Jean-Pascal Perler: «Citoyenneté genevoise d'honneur à des militantes et militants des droits de l'homme».
- M-362 du 12.01.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg, Roman Juon et M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon: «Conseils municipaux transfrontaliers».
- M-312 du 20.09.1999
Motion de la commission des beaux-arts: «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain». (Rapport M-312 A.)
- M-351 du 19.01.2000
Motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'Île, espace public». (Rapport M-351 A.)

Interpellation:

- I-785 du 16.09.1998
Interpellation de M. Didier Bonny: «Eventuel nouveau musée d'ethnographie: où est la transparence?»

Question écrite:

- QE-51 du 16.04.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «A propos des ateliers d'artistes aux Halles de l'Île».

Département des sports et de la sécurité (M. Hediger)*Motions:*

- M-306 du 24.04.1990
Motion de MM. Bernard Lescaze, Jacques Hämmerli: «Statut du SIS et loi nouvelle sur les sinistres et catastrophes: vers une renégociation de la convention Etat-communes».
- M-1063 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Andrienne Soutter et M. Eric Mottu: «Pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis) (propreté des chiens)».
- M-1174 du 13.04.1994
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Contractuels sous la responsabilité de la Ville de Genève».
- M-1180 du 10.05.1994
Motion de MM. Albert Chauffat, Jean-Louis Reber: «La Ville subventionnerait-elle les assurances-accidents?»
- M-1206 du 15.06.1994
Motion de la commission des finances: «Casino de Genève».
- M-1224 du 15.02.1995
Motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio: «Stade des Charmilles».
- M-148 du 19.05.1999
Motion de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville de Genève: «Responsabilité de la Ville de Genève en matière d'agents de ville». (Rapport N° 474 A).
- M-184 du 15.05.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Robert Cramer, Michel Mermillod, Daniel Sormanni, Pierre Rumo, M^{mes} Anne-Marie Bisetti et Alice Ecuillon: «Aides d'urgence».
- M-286 du 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (Rapport N° 437 A).
- M-324 du 17.06.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «Seconde main: créons un lieu d'échange de particulier à particulier!»

- M-359 du 14.10.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants».
- M-389 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, M^{me} Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus conviviale».
- M-22 du 18.01.2000
Motion de MM. Alain Fischer, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Jean-Pascal Perler, M^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Où sont les clés des zones piétonnes?»
- M-373 du 19.01.2000
Motion de la commission des sports et de la sécurité: «Sport et dopage: pour une politique de prévention en Ville de Genève». (Rapport M-373 A).
- M-65 du 28.02.2000
Motion de M. Roman Juon: «Patinoires en ville».
- M-72 du 07.06.2000
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Pierre Maudet, Paul Oberson, Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et M^{me} Alexandra Rys: «Pour un accès facilité des véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu».

Postulats:

- P-3001 du 18.09.1991
Postulat de MM. René Winet et Norbert-Max Blauenstein: «En faveur de terrasses parisiennes en ville de Genève».
- P-3009 du 10.05.1994
Postulat de la commission des pétitions: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations».

Interpellations:

- I-422 du 17.12.1986
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».
- I-7045 du 04.11.1992
Interpellation de M. Roberto Broggin: «Parcs: au pas!»
- I-710 du 14.11.1995
Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens!»
- I-716 du 14.02.1996
Interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Respect de la volonté du Conseil municipal et de ses commissions» (naturalisations).
- I-741 du 16.10.1996
Interpellation de M. Roman Juon: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?»
- I-752 du 11.03.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Canal+-Servette: est-ce que la commune de Genève a encore un rôle à jouer?»
- I-757 du 14.05.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?»
- I-762 du 04.06.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Ella Maillart interdite au Bourg-de-Four, pourquoi?»
- I-770 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?»
- I-779 du 21.04.1998
Interpellation de M. Pascal Holenweg: «Eloge du régicide».
- I-798 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination».
- I-801 du 19.05.1999
Interpellation de M. David Broillet: «Amendes d'ordre collées par les agents de ville avant la date butoir de l'arrêté du TF: quelle procédure pour les citoyens concernés?»

Questions écrites:

QE-1170 du 17.01.1990

Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».

QE-2009 du 01.10.1991

Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».

QE-2029 du 02.06.1992

Question écrite de M. Gérald Crettenand: «Lois sur la nationalité suisse».

QE-2054 du 21.04.1993

Question écrite de M. Guy Dossan: «Etalement excessif du marché Lio-tard».

QE-2058 du 23.06.1993

Question écrite de M. Marc Flaks: «Quelles modalités pour l'attribution du chantier naval Senglet?»

QE-2063 du 10.05.1994

Question écrite de M. Pierre-Charles George: «Sacs poubelles et les agents de ville».

QE-2076 du 17.01.1995

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Casino de Genève: taux de redistribution».

QE-1 du 13.06.1995

Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «Service du domaine public: recours téméraire».

QE-33 du 15.05.1996

Question écrite de M. Marco Ziegler: «La Ville de Genève subventionne-t-elle *de facto* les «Quais de l'immobilier?»

QE-57 du 04.06.1997

Question écrite de M. Michel Mermillod: «Une buvette sans alcool au parc Bertrand».

QE-3 du 29.06.1999

Question écrite de M. Roman Juon: «Stationnement des voitures sur les quais».

QE-4 du 29.06.1999

Question écrite de M. Roman Juon: «Stade des Charmilles».

- QE-6 du 15.09.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Fermeture saisonnière des piscines du canton de Genève».
- QE-27 du 24.05.2000
Question écrite de MM. Pierre Losio et Roberto Broggin: «Diminution des effectifs de la Protection civile, quelle incidence sur le budget 2001».
- QE-28 du 24.05.2000
Question écrite de M. Guy Savary: «Eclairage des courts de tennis à la Grande Fin (Vessy)».
- QE-29 du 24.05.2000
Question écrite de M^{me} Monica Huber Fontaine: «Stations service dans les quartiers d'habitation».

**Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
(M. Tornare)**

Motions:

- M-1045 du 18.03.1992
Motion de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis: «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement».
- M-1171 du 07.11.1995
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes». (Rapports N^{os} 2 A et 2 A bis).
- M-155 du 16.12.1995
Motion de l'Alternative: «Participation de la Ville de Genève au programme de Léman Bleu Télévision».
- M-176 du 13.03.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Une nouvelle maison de quartier à Champel».
- M-291 du 15.12.1997
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Mieux cibler les aides sociales de la Ville».
- M-295 du 13.10.1998
Motion de M. Pascal Holenweg et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort». (Rapport N^o 394 A).

- M-306 du 11.02.1998
Motion de MM. Guy Valance et Hubert Launay: «Une municipalité alternative solidaire des peuples les plus pauvres» (salle du Faubourg pour la conférence de l'Association pour le mouvement populaire et contre la mondialisation).
- M-318 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif».
- M-326 du 17.06.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde».
- M-333 du 02.06.1998
Motion de M^{me} Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet».
- M-383 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des médiateurs de quartier».
- M-385 du 10.02.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins».
- M-38 du 10.11.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Alice Ecuillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet».
- M-9 du 07.12.1999
Motion de M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang et Nicole Bobillier: «Escaliers et chemin au parc Bertrand».
- M-17 du 08.12.1999
Motion de M. Roman Juon, M^{me} Sandrine Salerno et M. Gérard Deshusses: «Non aux marronniers sans marrons».
- M-19 du 18.01.2000
Motion de M. Alain Marquet: «Récupération du papier dans les écoles de la Ville».

- M-28 du 15.02.2000
Motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni et Gérard Deshusses: «Arborisation temporaire du pont du Mont-Blanc».
- M-52 du 19.01.2000
Motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, M^{me} Isabel Nerny, M. Bernard Paillard, M^{me} Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «Contribuons à la réouverture de la poste de Saint-Jean!»
- M-44 du 28.02.2000
Motion de MM. Guy Savary et Didier Bonny: «Arborisation de la rue de Carouge entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais».
- M-60 du 07.06.2000
Motion de MM. Pierre Reichenbach et Jean-Charles Rielle: «Ouragan Lothar: Ville de Genève solidaire».
- M-81 du 07.06.2000
Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecu villon, M. Alain Fischer, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, M^{mes} Sandrine Salerno et Marie Vanek: «Les enfants d'abord... même clandestins!»

Postulat:

- P-3016 du 10.05.1995
Postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et M^{me} Brigitte Polonovski: «Vers un parlement transfrontalier».

Interpellation:

- I-3 du 08.12.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Plantons un arbre en l'honneur de la présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss».

Pétition:

- P-30 du 27.06.2000
Pétition: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles».

Questions écrites:

- QE-46 du 12.03.1997
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agression dans le Noc-tambus».

- QE-73 du 20.05.1998
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agressions dans les Noc-tambus».
- QE-82 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».
- QE-95 du 14.04.1999
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean».
- QE-9 du 20.09.1999
Question écrite de M. Guy Savary: «Installation de sac-o-mat sur les quais le long de l'Arve».
- QE-11 du 13.10.1999
Question écrite de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Démocratie de quartier: où en sommes-nous?»
- QE-14 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Végétalisation en ville de Genève».
- QE-15 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Alimentation saine».

Délégation à l'aménagement et à l'environnement

Interpellation:

- I-817 du 05.12.1990
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Pour une information compréhensible relative à la pollution en ville de Genève».

Bureau du Conseil municipal

Interpellation:

- I-15 du 28.02.2000
Interpellation de M. Roman Juon: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec».

Question écrite:

QE-22 du 16.02.2000

Question écrite de M. Roman Juon: «Défense au public d'enregistrer les débats du Conseil municipal».

Conseil administratif*Motions:*

M-414 du 21.12.1983

Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».

M-494 du 16.12.1985

Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».

M-1072 du 16.09.1992

Motion de MM. Nicolas Meyer, Pierre de Freudenreich et Georges Queloz: «Pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité».

Secrétariat général*Motions:*

M-1096 du 07.10.1992

Motion de MM. Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, M^{me} Michèle Martin, M. Robert Pattaroni et M^{me} Brigitte Polonovski Vauclair: «Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités».

M-1121 du 17.01.1996

Motion de M^{mes} Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, MM. Michel Ducret et Marco Ziegler: «Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux». (Rapport N° 72 A).

M-102 du 13.09.1995

Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Esther Alder Garcia, MM. Daniel Pilly, Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon et Ueli Leuenberger: «Réduction du temps de travail dans l'administration de la Ville de Genève».

- M-120 du 10.10.1995
Motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Brogginì: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle».
- M-156 du 01.04.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Guy Valance, Pierre-Charles George, Guy Savary et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour les produits du label «Max Havelaar».
- M-177 du 15.05.1996
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Statut du personnel et exercice d'un mandat électif: il faut uniformiser!»
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-194 du 05.06.1996
Motion de MM. Guy Valance, Didier Burkhardt, M^{mes} Hélène Ecuyer et Magdalena Filipowski: «A l'avenir, passons-nous des défilés militaires».
- M-215 du 07.10.1996
Motion de M. Claude Miffon et M^{me} Linda de Coulon: «Favoriser la réintégration professionnelle des femmes dans l'administration municipale».
- M-226 du 04.12.1996
Motion de M. Manuel Tornare: «Rémunération des commissaires au sein des diverses commissions extra-parlementaires et autres conseils d'institutions».
- M-231 du 25.06.1997
Motion de la commission des finances: «Aide de la Ville de Genève à la création de places d'apprentissage». (Rapport N° 265 A).
- M-247 du 06.05.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Occupations illicites: toutes les mesures préventives sont-elles prises pour éviter un drame?»
- M-283 du 28.06.1994
Motion de la commission du règlement: «Pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations». (Rapport N° 341 A) (M^{me} Dick).

- M-299 du 19.05.1998
Motion de M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Claude Miffon, Pierre Losio, Robert Pattaroni et Jean-Luc Persoz: «Téléphones cellulaires mobiles: quelles dépenses pour la Ville?»
- M-307 du 02.06.1998
Motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève».
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-341 du 14.10.1998
Motion de MM. Antonio Soragni, Georges Breguet et Albert Knechtli: «Bilan d'activité de la Ville au sein de l'Association des communes genevoises».
- M-11 du 29.06.1999
Motion de M. Guy Mettan et M^{me} Christina Matthey: «Pour commémorer la mort de François Le Fort».
- M-29 du 24.01.2000
Motion de MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Des déplacements municipaux alternatifs».
- M-41 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Jacques François, Alain Marquet, Pierre Maudet, Jacques Mino et Robert Pattaroni: «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués».
- M-43 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Wavre-Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville».
- M-45 du 18.04.2000
Motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!»

- M-69 du 07.06.2000
Motion de M. Guy Dossan, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et M^{me} Marie Vanek: «Pour une salle de commission décente».

Questions écrites:

- QE-1162 du 19.12.1989
Question écrite de M. Gilbert Mouron: «Quid d'un fonctionnaire qui exerce deux activités rémunérées?»
- QE-2030 du 16.06.1992
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Obligations légales des propositions présentées en plénum».
- QE-2069 du 12.10.1994
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet et M. Albert Rodrik: «Une convivialité plus utile». (M^{me} Dick).
- QE-2084 du 11.04.1995
Question écrite de M. Olivier Moreillon: «Article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal». (M^{me} Dick).
- QE-18 du 08.11.1995
Question écrite de M. Albert Rodrik: «150^e anniversaire de la Révolution radicale et de la Constitution démocratique».
- QE-28 du 01.04.1996
Question écrite de M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Perquisition chez un ex-employé du Contrôle financier».
- QE-37 du 18.09.1996
Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien au *Courrier* par l'administration municipale de la Ville de Genève».
- QE-45 du 12.03.1997
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement sur les propriétés Ville de Genève».
- QE-52 du 06.05.1997
Question écrite de M. René Grand: «Conseil de quartier de la Jonction».
- QE-62 du 20.10.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «Plus d'engagements d'apprentis à la Ville de Genève».

- QE-69 du 16.03.1998
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et commissions extraparlimentaires».
- QE-70 du 16.03.1998
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et jetons de présence».
- QE-80 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale».
- QE-81 du 16.09.1998
Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «Vacances à la charge du personnel».
- QE-85 du 14.10.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Oiseaux de l'île Rousseau».
- QE-12 du 13.10.1999
Question écrite de M^{me} Virginie Keller Lopez et M. Roger Deneys: «Produits genevois «bio» lors des réceptions et autres vins d'honneur organisés par la Ville de Genève».
- QE-23 du 28.02.2000
Question écrite de M. Roman Juon: «Où est passé le carillon du pavillon suisse de l'Exposition de Séville?»
- QE-30 du 24.05.2000
Question écrite de M. Roman Juon: «Funérailles administratives des fonctionnaires».

Conseil d'Etat

Motions:

- M-292 du 04.12.1990
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour une politique volontariste de parcage favorable aux habitants». (Rapport N° 362 A).
- M-330 du 23.05.1990
Motion de MM. Pierre Marti, Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Raoul Baehler, Gilbert Mouron, Fabrice Jucker et M^{me} Suzanne-Sophie Hurter: «Plan localisé de quartier N° 27965-C-221 de Sécheron».

- M-373 du 16.01.1991
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti, Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habitants!»
- M-245 du 06.05.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler: «L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»
- M-283 du 14.10.1997
Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives aux centimes additionnels».
- M-313 du 03.06.1998
Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des compétences entre Etat et communes en matière de circulation».
- M-344 du 11.11.1998
Motion de M. Pascal Holenweg: «Affranchir la Ville».
- M-390 du 17.03.1999
Motion de la commission du règlement: «Information à la population sur l'exercice des droits populaires».

Interpellations:

- I-771 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi pas à pied, à cheval, à vélo... mais pas en voiture, à Genève, comme cela s'est passé à La Rochelle».
- I-786 du 16.09.1998
Interpellation de M. Roman Juon: «Pour la reconnaissance des patins et planches à roulettes comme moyen de transport officiel».

Questions écrites:

- QE-1226 du 04.12.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat).
- QE-18 du 19.01.2000
Question écrite de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Passage pour piétons à la rue Crespin».

Objets en attente de renvoi du Conseil administratif*Motion:*

M-62 du 26.06.2000

Motion de MM. Mark Muller, Alain Fischer, François Henry, Pierre Maudet, Georges Queloz et Alexandra Rys: «Les lois et les règlements sont les mêmes pour tous».

Question écrite:

QE-33 du 27.06.2000

Question écrite de M. Roman Juon: «Commerces de première nécessité à Sécheron».

Le président. Nous avons reçu deux résolutions munies de la clause d'urgence. La première, qui porte le numéro 25, émane de M. Alain Marquet et s'intitule: «Réception mondaine au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et respect des droits de l'homme en Chine». Elle vient de vous être distribuée. Je pense qu'il est préférable de discuter de cette urgence à notre séance de 20 h 30, tout de suite après avoir traité les questions orales. Au cas où l'urgence serait acceptée, nous traiterons du fond demain à 17 h.

La seconde résolution urgente, qui porte le numéro 27, émane de MM. Christian Zaugg, Sami Kanaan, François Sottas, Robert Pattaroni, Alain Marquet et M^{me} Michèle Ducret. Elle concerne la votation du 24 septembre relative à la limitation à 18% des étrangers en Suisse et est intitulée: «Un non ferme à l'initiative pour une réglementation de l'immigration». Nous allons procéder de la même manière que pour la résolution urgente N° 25: nous discuterons de cette urgence après les questions orales de 20 h 30 et, si l'urgence est acceptée, nous parlerons du fond à notre séance de demain, à 17 h.

Nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour.

3. Rapport d'activité 1999 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).

M. Daniel Sormanni (S). Comme d'habitude, je demande le renvoi de ce rapport à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté sans opposition (quelques abstentions).

4. Prestation de serment de M. Georges Breguet, remplaçant M^{me} Monica Huber Fontaine, conseillère municipale démissionnaire.

M. Georges Breguet est assermenté.

5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90).

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter l'exposé des motifs à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001.

Ce document comprend les chapitres suivants:

Pages

I. Présentation générale	1
II. Options du Conseil administratif	2
III. Politique du Conseil administratif par département	3
IV. Présentation financière	71
V. Projets d'arrêtés	110

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Chiffres globaux

Conformément à l'article 48, lettre c), de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif vous soumet le projet de budget 2001 dont les chiffres globaux sont les suivants:

A. Budget de fonctionnement (sans les imputations internes, ni attribution aux financements spéciaux, ni subventions redistribuées)

Total des revenus nets	Fr. 841 221 785.–
Total des charges nettes	Fr. 836 832 479.–
Excédent de revenus présumé	<u>Fr. 4 389 306.–</u>

B. Budget des investissements

Total des charges brutes	Fr. 128 927 000.–
Total des revenus	Fr. 7 012 000.–
Investissements nets présumés	<u>Fr. 121 915 000.–</u>

C. Financement des investissements

Investissements nets présumés	Fr. 121 915 000.–
Autofinancement total	<u>– Fr. 84 332 181.–</u>
Insuffisance de financement à couvrir par de nouveaux emprunts	<u>Fr. 37 582 819.–</u>

II. OPTIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**1. Option stratégique**

Le Conseil administratif entend non seulement équilibrer le budget de fonctionnement de la Ville de Genève mais souhaiterait également être en mesure, à l'avenir, d'autofinancer les investissements afin de stabiliser la dette voire, si possible, la réduire.

La Ville de Genève doit veiller à la santé de ses finances afin de réaliser durablement ses buts sociaux et économiques, en conformité avec l'Agenda 21.

2. Options générales

- Maintien des centimes additionnels à 45,5 (chiffre inchangé depuis 1984);
- politique financière axée sur le long terme;
- fournir à la population des prestations de qualité;
- être performant dans les domaines sociaux, culturels, sportifs et économiques.

3. Options spécifiques**3.1 Personnel (charges du chapitre 30)**

- Réintroduction des mécanismes salariaux, à savoir: annuités ordinaires et extraordinaires, progression 13^e salaire et promotions;
- la masse salariale a été globalement réduite de 2,3%, ce qui correspond à 50% des postes vacants. Rappelons, à ce sujet, que tout engagement de personnel est soumis à l'approbation du Conseil administratif;
- titularisation des faux temporaires.

3.2 *Biens, services et marchandises (charges du chapitre 31)*

Dans la mesure du possible, donner satisfaction aux demandes des services afin de permettre l'application des options fondamentales susmentionnées.

3.3 *Subventions et allocations (charges du chapitre 36)*

Les augmentations principales concernent la Division art et culture et le budget de la petite enfance.

3.4 *Revenus divers*

Comme pour le budget 2000, enregistrement des honoraires «de promotion», dont la contrepartie est portée à charge des investissements.

3.5 *Investissements*

Ceux-ci sont prévus à hauteur de 128,9 millions de francs en augmentation de 10,5 millions de francs par rapport à 2000.

III. POLITIQUE DU CONSEIL ADMINISTRATIF PAR DEPARTEMENT

0. Autorités

1. Département des finances et de l'administration générale
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
3. Département des affaires culturelles
4. Département des sports et de la sécurité
5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

0. Autorités

Préambule

A l'occasion du changement de l'année de législature 2000-2001, le Conseil administratif a apporté diverses modifications à son fonctionnement.

En automne 1999, le Conseil administratif s'est réuni en séminaire pour étudier la possibilité de regrouper différemment plusieurs services dans les cinq départements, de manière à faciliter la mise en œuvre de son discours de législation.

Dans la même période, le Conseil d'Etat a voulu regrouper les administrations cantonale et municipale sous l'appellation République et Ville de Genève. Le Conseil administratif et le Conseil municipal ont refusé ce projet, ainsi que le Grand Conseil.

Après cette crise, le Conseil administratif a décidé d'étudier, en concertation avec le Conseil d'Etat, les différents conflits de compétence entre les deux collectivités afin de diminuer, voire de supprimer les antagonismes. A cet effet, les deux exécutifs ont demandé à leur administration de faire un état de la situation concernant leurs différentes compétences et de produire un rapport intermédiaire.

En attendant les résultats de ces travaux, le Conseil administratif a suspendu ses projets de réforme du mois d'octobre pour se consacrer au renforcement du rôle politique de l'exécutif et aux priorités définies dans le discours de législature.

Il a choisi de traiter de manière plus approfondie les dossiers qui relèvent du niveau de son Conseil, pour des motifs politiques et stratégiques, et de placer les priorités du Conseil administratif sur les affaires gouvernementales, y compris les affaires interdépartementales.

Il a placé sous l'autorité du Conseil administratif trois unités administratives:

- le Secrétariat général (pour les affaires concernant le Conseil administratif, le Conseil municipal, le domaine juridique, les réceptions et le protocole, l'information et la communication, les archives, l'administration et la planification);
- l'Office du personnel (dont l'appellation est devenue «Service des ressources humaines»);
- le Service des relations extérieures. Cette unité nouvelle exercera des activités dans les domaines suivants:
 - dossiers internationaux;
 - promotion de la Ville de Genève, sur place et à l'extérieur;
 - relations avec les organisations internationales, de même qu'avec des villes et réseaux de villes;
 - actions de coopération et d'aide humanitaire;
 - accueil de délégations et de visiteurs;
 - préparation et organisation de voyages et de stages.

Le Conseil administratif a transféré la Direction des systèmes d'information et le Service des achats au département des finances et de l'administration générale.

Par ailleurs, il a renforcé le système des délégations du Conseil administratif, en mettant en place:

- une Délégation à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes;
- une Délégation pour traiter des divers aspects de l'aménagement urbain, notamment le mobilier urbain et l'élaboration d'une nouvelle image des quais;
- une Délégation à l'Agenda 21.

Le Conseil administratif a engagé une déléguée à l'Agenda 21 et désignera, en 2001, une déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il y a lieu de citer également la création d'une Délégation à la jeunesse (nouvelle unité rattachée au département des affaires sociales, le Service des écoles et institutions pour la jeunesse devenant «Service des écoles et institutions pour l'enfance»).

Pour tenir compte de l'évolution de la législation fédérale, le Conseil administratif a modifié les missions et l'appellation de la protection civile, qui devient «Service d'assistance et de protection à la population».

Dans ses priorités pour les investissements, le Conseil administratif vous a déjà soumis les propositions importantes d'engagement de crédits pour:

- le plan pour la création de places et de zones piétonnes;
- la réalisation de la ligne de tramway Cornavin-Nations;
- la réalisation du Musée d'ethnographie.

Il présentera prochainement ses propositions d'engagements budgétaires concernant les objets retenus dans le plan d'investissement quadriennal qui a été soumis récemment au Conseil municipal, notamment ceux concernant la rénovation du patrimoine immobilier.

Enfin, en ce qui concerne le personnel de l'administration municipale, le Conseil administratif a proposé à l'Association des cadres et à la Commission du personnel les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer les conditions de titularisation du personnel temporaire et supprimer la catégorie des «faux temporaires». Il a engagé les travaux en vue de la révision des statuts et de la réduction du temps de travail.

L'année à venir sera consacrée à la mise en œuvre des réformes retenues lors de cette première année de législature.

ANNEXE

A l'aube d'une législature qui va nous faire entrer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans le prochain siècle, il appartient au Conseil administratif de faire connaître les principaux objectifs qu'il entend atteindre, en collaboration étroite avec le Conseil municipal et en s'appuyant sur une administration efficace et moderne.

Parmi nos priorités, citons, premièrement, le renforcement des compétences de la Ville de Genève. Cela signifie non seulement que la Ville de Genève, comme les autres communes, ne soit pas amputée des pouvoirs qui sont les siens, mais également que les compétences municipales soient accrues dans certains domaines. Par exemple, en matière d'aménagement du territoire, de gestion de son domaine public, de politique des transports, en particulier du développement du réseau des tramways, la Ville entend être un véritable partenaire dans ses relations avec l'Etat, son rôle ne devant plus se limiter à payer les factures découlant de décisions auxquelles la municipalité n'aurait pas été partie prenante. Par ailleurs, la Ville désire bien obtenir toutes les recettes de son domaine public et des prestations qu'elle assure. Nous souhaitons dès lors fermement mettre sur pied un partenariat avec le Canton, fondé sur des rapports d'égalité et de confiance.

C'est donc par des actions concrètes que notre Conseil entend donner corps à l'autonomie communale encore très insuffisante.

Deuxième priorité: mieux coordonner nos relations avec les autres communes. Si la Ville de Genève a la volonté de conserver, voire de renforcer, ses prérogatives, elle manifeste le vœu de faire participer les autres communes à certains processus décisionnaires. Bien entendu, la contribution financière des unes et des autres devra être réexaminée en fonction de ces nouvelles données, ce qui implique une redéfinition de la péréquation intercommunale.

Nous souhaitons tout particulièrement fortifier les relations avec les communes suburbaines; des passerelles devront être jetées pour qu'une véritable communauté urbaine voie le jour, dans des domaines où une meilleure collaboration intercommunale s'impose (équipement social, culturel, sportif, politique économique, politique des transports, aménagement et environnement).

Vu le rôle futur que les villes seront amenées à jouer, à cause de l'accroissement de leur population, notre action s'inscrira, tout en tenant compte des limites de la compétence municipale, dans une vocation où nous continuerons d'amplifier le rôle de la Ville de Genève dans les réseaux de villes de la région, ainsi que les réseaux de villes de la Suisse et de l'Europe. C'est dire que l'ouverture de Genève sur la région et sur l'Europe est plus actuelle que jamais. Genève doit

avant tout rester disponible pour contribuer à réunir toutes celles et tous ceux qui cherchent à trouver des solutions aux conflits qui déchirent ce monde et aux graves déséquilibres économiques existant entre les pays du Nord et du Sud. Le Conseil administratif entend mener une véritable politique de coopération, de développement et d'échanges, en partenariat avec les organismes et les autorités locales des réseaux auxquels la Ville de Genève est associée.

Les liens avec les organisations internationales et le personnel y travaillant seront renforcés.

Si le rôle d'une Genève ville de paix et de respect des droits des personnes est important, il est tout aussi essentiel que les autorités municipales soient à l'écoute des préoccupations de nos concitoyennes et concitoyens, dans la vie de tous les jours.

Avec l'aide de votre Conseil, nous souhaitons fermement qu'une véritable démocratie municipale puisse fonctionner le mieux possible.

Dans le même esprit, notre Conseil est décidé également à respecter la volonté populaire qui s'est exprimée ces dernières années, tout particulièrement en matière d'aménagement du territoire. Nous ne devons pas oublier que la population genevoise a rejeté une série de projets proposés soit par les autorités cantonales, soit par les autorités communales, que ce soit la traversée de la rade, la suppression d'espaces de verdure en ville de Genève, la construction d'un parking à la place Neuve ou l'aménagement de la place des Nations.

La troisième priorité du Conseil administratif est d'améliorer la qualité de vie. Nous tiendrons compte de cette volonté exprimée par la population pour promouvoir une meilleure qualité de vie dans nos quartiers. Ainsi, nous proposons les mesures suivantes:

- réduction du trafic automobile de transit (la priorité du stationnement qui devra être donnée aux habitants, comme le permet l'instauration des macarons de stationnement qui devront être généralisés);
- renforcement du réseau des transports publics avec de nouvelles lignes de tramways (la Ville fera tout son possible pour débloquer ces dossiers, en concertation avec tous les milieux concernés);
- soutien à la construction de parkings d'échange à l'entrée de la ville;
- création de places et de véritables zones piétonnes dans les quartiers de la ville de Genève;
- développement et amélioration des pistes cyclables;
- création et maintien des espaces verts en ville de Genève;
- création de lieux de loisirs et de rencontre, et d'espaces de sport en plein air d'accès libre;

- développement du sport populaire, tenant compte des besoins spécifiques des juniors, de la population active et des retraités;
- possibilités de construction de salles polyvalentes en ville;
- maintien et encouragement de l'artisanat ainsi que des commerces de proximité dans les quartiers.

Quatrièmement, le Conseil administratif souhaite renforcer les droits sociaux. L'action sociale en faveur des chômeuses et des chômeurs doit être développée. Nous pensons qu'une des solutions pour lutter contre le chômage et les conséquences qu'il engendre passe, en particulier, par une meilleure répartition du travail.

Même si, dans le domaine du chômage, la Ville agit bien sûr à titre subsidiaire, après la Confédération et le Canton, notre Conseil veut toutefois maintenir et renforcer son engagement en faveur des chômeurs dans la limite de ses compétences et de ses moyens. Notre Conseil souhaite mettre à la disposition de nos concitoyens des conditions cadres qui favorisent la création de petites et moyennes entreprises, facteur d'emplois. Une réduction et/ou une meilleure répartition du temps de travail hebdomadaire des employés municipaux sera/seront proposée(s), ce qui permettrait de créer des emplois nouveaux. La crise frappe malheureusement les jeunes qui sont confrontés à de graves difficultés pour trouver un travail. La Ville doit ainsi s'efforcer de trouver des solutions permettant à ceux-ci d'acquérir une expérience, notamment par des stages, afin de faciliter des futures prises d'emplois.

Le Conseil administratif s'engagera pour la promotion d'une politique sociale concertée avec le Canton et les communes périphériques. Dans ce domaine, il développera l'action de proximité grâce aux structures existantes ou à créer dans les quartiers, qui travailleront en réseaux et en contact étroit avec les associations. Le Conseil administratif compte aussi favoriser une politique sociale de solidarité entre les générations.

Cinquième priorité: bien gérer les deniers publics. Le déficit de la Ville de Genève doit encore être réduit dans la perspective du rétablissement de l'équilibre financier. Cependant, notre Conseil veut lutter prioritairement contre l'exclusion sociale. En effet, nous ne pouvons admettre que, dans un pays riche, le nombre d'exclus augmente. C'est ainsi que le rétablissement de l'équilibre des finances publiques ne saurait se faire au détriment des plus démunis et des plus fragiles de nos concitoyens. Comme il n'est pas question d'augmenter les centimes additionnels en Ville de Genève, nous devons obtenir, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, que les autres communes participent davantage aux charges des infrastructures mises à la disposition de l'ensemble des habitants du canton.

En fonction du redressement des finances publiques, lequel s'est manifesté l'année dernière par une forte réduction du déficit des comptes de la Ville, nous estimons que les négociations avec le personnel de l'administration doivent reprendre dans l'esprit de concertation qui nous anime. Le développement des prestations de service public au bénéfice de tous restera une priorité.

Sixièmement, le Conseil administratif établira des priorités pour les investissements. La Ville de Genève poursuivra une politique d'investissement à la mesure de ses possibilités financières en axant celle-ci sur la rénovation de notre patrimoine immobilier et sur des équipements diversifiés répondant aux besoins de la population et non sur des équipements de prestige.

Le Conseil administratif invitera le Conseil municipal à engager les travaux d'un ouvrage important: celui du Musée d'ethnographie à la place Sturm. Attendu depuis de nombreuses années, il complètera au centre de la ville notre réseau apprécié de musées, avec la découverte pour un large public de ses collections remarquables. Le concept du nouveau musée permettra de mettre en valeur l'un des principaux buts de l'ethnologie qui est de souligner les rapports que l'homme entretient avec son environnement, mais aussi la diversité culturelle que notre cité possède. Cette réalisation architecturale et urbanistique ancrera de manière durable, dans la réalité genevoise, un véritable observatoire des cultures et des civilisations.

Septièmement, le Conseil administratif tiendra à promouvoir l'égalité hommes-femmes. Cette promotion implique un accès égal à tous les niveaux y compris aux postes à responsabilités.

Notre Conseil y veillera tout particulièrement sans oublier qu'il serait vain de prôner l'égalité hommes-femmes sans, parallèlement, développer les capacités d'accueil des crèches pour permettre aux mères d'occuper un emploi, en privilégiant les familles monoparentales et les familles à revenus moyens ou modestes.

Huitièmement, le Conseil administratif s'engage à réaliser l'Agenda 21 de la Ville de Genève. L'Agenda 21 est l'ensemble des mesures prises ou à prendre par les services de l'administration pour améliorer la qualité tant des prestations destinées aux citoyens que de leur environnement, dans une vision à moyen et long terme. On appelle communément «Agenda 21» le catalogue de toutes ces mesures pour le XXI^e siècle. Utiliser à meilleur escient l'énergie et l'eau, favoriser des moyens de transport moins polluants, mieux cibler la qualité/prix des achats en biens et marchandises, augmenter le taux de recyclage des déchets, diminuer les pollutions et protéger la nature en milieu urbain sont des objectifs que le Conseil administratif entend finaliser par son Agenda 21 durant cette législature, en associant la population genevoise à cette démarche.

J'en arrive à la conclusion. Compte tenu des choix exprimés par la population, notre Conseil mènera une politique sociale qui met l'économie au service de la personne dans le respect de son environnement. Tels sont, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, les axes majeurs qui guideront l'action du Conseil administratif au cours de cette législature. A ce sujet, nous prenons l'engagement de rester à l'écoute de votre Conseil, ce qui implique, en particulier, une meilleure prise en compte des décisions et des vœux exprimés par le Conseil municipal. De notre côté, nous redonnerons au Conseil administratif le rôle qui est le sien. Car, si la gestion administrative de chaque département est naturellement confiée au magistrat qui le préside, les orientations politiques de la Ville incombent manifestement au collège gouvernemental. C'est dans cet esprit que nous nous réjouissons de mener ensemble une politique résolument dirigée vers l'intérêt général.

0.1 Secrétariat général

D'une manière générale, compte tenu de la nouvelle orientation qui lui est donnée par le Conseil administratif, le Secrétariat général renforcera progressivement ses capacités d'études, de planification et de coordination.

Il mettra en œuvre une nouvelle étape du projet Candide portant sur l'amélioration des processus de décision du Conseil (préparation, coordination interdépartementale et suivi des dossiers) et poursuivra les travaux concernant la mise à disposition d'informations à l'attention du Conseil municipal (IntraCM), en collaboration avec la Direction des systèmes d'information.

Une attention particulière sera accordée à l'harmonisation du traitement des archives courantes et à l'amélioration des possibilités de recherches dans les archives historiques.

L'information à l'attention du personnel et du public sera renforcée, y compris en ce qui concerne les activités du Conseil municipal.

Le Secrétariat du Conseil municipal veillera à réduire à un délai de trois mois la période entre les séances et la publication du *Mémorial*.

0.2 Service des relations extérieures

Ce service, qui servira de soutien logistique au Conseil administratif, sera progressivement mis en place dans le cours du deuxième semestre 2000, pour être pleinement opérationnel en 2001.

L'objectif principal du Conseil administratif est de renforcer la présence de la Ville et son action dans les domaines d'activité des relations transfrontalières, régionales, nationales, européennes et internationales.

0.3 Service des ressources humaines

Comme l'année passée, la mise en œuvre des décisions du Conseil administratif (plan de réformes 1997) concernant l'évolution de la gestion du personnel constituera la priorité essentielle du service en l'an 2001. Outre les objectifs susmentionnés (amélioration de la situation du personnel temporaire, révision des statuts et réduction du temps de travail), les efforts porteront particulièrement sur:

- la poursuite de l'élaboration des fonctions-type pour l'administration;
- la sensibilisation de l'administration à la prévention des problèmes de dépendance, de mobbing et de harcèlement;
- la mise en application de la solution modulaire en matière de sécurité au travail sur la base des trois éléments principaux que sont l'organisation, la formation et la communication;
- la promotion de la mobilité interne;
- le perfectionnement professionnel.

0.4 Contrôle financier

Le Contrôle financier, organe de révision et d'inspection interne de l'administration municipale, poursuivra en 2001 ses activités conformément aux dispositions légales et à son règlement.

Les ressources dont il dispose sont essentiellement constituées par le personnel (un directeur, un sous-directeur, un adjoint de direction, huit réviseurs et une secrétaire).

Le Contrôle financier dispose également du crédit budgétaire «Honoraires». Par le passé, ce crédit couvrait des dépenses liées à l'exécution de tâches qui peuvent être accomplies maintenant par l'effectif reconstitué. Le montant du crédit inscrit au projet de budget 2001 sera consacré à la réalisation de mandats spéciaux.

Les autres rubriques figurant au budget du Contrôle financier n'appellent aucun commentaire particulier. Elles correspondent aux besoins du service estimés pour l'exercice 2001.

1. Département municipal des finances et de l'administration générale

1.1 Département des finances

1.1.1 Gestion financière

a) Fiscalité

Le nombre des centimes additionnels est maintenu à 45,5 et demeure ainsi inchangé depuis 1984.

La première évaluation du centime additionnel, au cours du premier semestre de l'année, est toujours difficile à établir.

L'évolution de la masse salariale à Genève, qui constitue un indicateur important de la prévision, n'est connue que pour le premier trimestre de l'année en cours. Toutefois, les statistiques publiées dans ce domaine comportent presque toujours des fluctuations importantes sur le premier trimestre (observation basée sur le fait que certaines entreprises paient leurs cotisations salariales «CIAM-AVS» forfaitairement au cours de l'année civile). Ces variations importantes se stabilisent au fur et à mesure que l'on progresse dans l'année. La fiabilité des chiffres avancés au premier trimestre est moins bonne qu'à partir du deuxième semestre.

Par ailleurs, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année.

La volatilité de l'évolution économique oblige à une certaine prudence quant à l'évolution des rentrées fiscales en 2001 par rapport aux comptes 1999.

Comme pour l'élaboration du budget 2000, nous avons élaboré nos prévisions fiscales sur la base:

1. d'une part, des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution économique (PIB et inflation notamment);
2. d'autre part, du modèle statistique du professeur Carlevaro, qui tient compte de facteurs de correction estimés ou calculés (coefficient d'élasticité de la progression des revenus par rapport au barème fiscal des personnes physiques. Un facteur de correction (Béta) des impôts PP et un facteur de correction de la croissance (Alpha) prévue par rapport à la réalité). Ce modèle est pour le moment appliqué conjointement entre le Canton et la Ville de Genève.

Le tableau ci-après explicite les calculs de cette valeur fiscale pour 2000.

Estimation de la valeur du centime additionnel 2001

Année	(en milliers de francs)		Total
	Personnes physiques	Personnes morales	
1999			
Production effective	8 821	2 694	11 515
2000			
P. P. croissance 1,7%	+ 150		
P.M. croissance 2,3%		+ 62	+ 212
	8 971	2 756	11 727
2001			
P.P. croissance 4,5%	+ 404		
P.M. croissance 4,6%		+ 127	+ 531
	9 375	2 883	12 258

En ce qui concerne les personnes physiques, les évaluations des rentrées fiscales portent sur une prévision de croissance de 3,1% du PIB en 2000. Quant à l'inflation, elle est estimée à 1,5% en 2000. Pour l'an 2001, il est prévu une croissance de 2,5% pour le PIB et de 2,1% pour l'inflation.

Cette croissance (PIB + inflation) prévisionnelle de 4,6% pour 2000 est modérée par le modèle statistique susmentionné. En effet, trois facteurs de correction (coefficient d'élasticité de la progression des revenus par rapport au barème fiscal des personnes physiques. Un facteur de correction (Béta) des impôts PP et un facteur de correction de la croissance (Alpha) prévue par rapport à la réalité) sont pris en compte pour la prévision de croissance déterminante.

Ce mécanisme complexe ne se retrouve pas chez les personnes morales.

b) *Plan de financement*

A. Décaissements	(en millions de francs)	
– Investissements (crédits votés ou déposés)	54	
– Investissements (projets)	<u>68</u>	
– Investissements totaux		122
– Remboursement des dettes venant à échéance		<u>180</u>
Total des décaissements		302
B. Encaissements		
– Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	80	
– Excédent du budget de fonctionnement	4	
– Autofinancement net		<u>84</u>
Surplus de décaissements		218

Le détail de ces éléments figure dans les tableaux du projet de budget 2001 intitulés: «budget des investissements» et «dettes consolidées» de la Ville de Genève.

La charge financière des nouveaux emprunts à émettre entre le 30 juin 1999 et le 31 décembre 2000 a été estimée sur la base des hypothèses suivantes:

- taux d'intérêt: 4,5% pour les emprunts à long terme et 4,3% sur les lignes de crédits à court terme;
- prix d'émission: au pair (100%)

Ces conditions correspondent à la tendance des marchés des capitaux et de l'argent à fin juin 2000.

Le montant des nouveaux emprunts dépendra de la réalisation effective du programme d'investissements et des nouveaux crédits extraordinaires qui seront votés par le Conseil municipal.

Ces emprunts seront négociés, en temps opportun, aux meilleures conditions du moment.

1.1.2 Rapports des services

a) *Taxe professionnelle communale*

Mission du service

Au bénéfice de la délégation de compétence prévue à l'article 311, alinéa 2, LCP, le Service de la taxe professionnelle communale est chargé de prélever auprès de plus de 20 000 contribuables l'impôt du même nom.

Pour ce faire, il assure la tenue du rôle des contribuables, la production des bordereaux de taxe et leur encaissement ainsi que l'ensemble des tâches connexes, notamment juridiques, à la mission qui lui a été confiée.

Structure personnel et locaux

Le service est situé au 17, rue Pierre-Fatio, à Rive, et est divisé en quatre sections distinctes.

La section des enquêtes assure la tenue du rôle des contribuables avec la précision requise en matière fiscale par la collecte et la mise à jour des informations. Les deux enquêteurs que compte la section disposent de nombreuses sources de renseignements et mettent à profit tant les méthodes traditionnelles d'enquête que les nouvelles technologies de partage de l'information.

La section de taxation est chargée de produire les déclarations, les différents documents de rappel et, une fois les renseignements nécessaires collectés, les bordereaux de taxe qui sont expédiés aux contribuables. Elle prend également en charge le service «après-vente» en répondant aux nombreuses demandes d'explication ou de rectification des contribuables.

Finalement, la section du contrôle procède à la révision du travail effectué par le service en contrôlant la grande majorité de la production et s'occupe également d'éventuels contrôles externes.

Pour sa part, la direction, assistée d'une secrétaire, coordonne l'activité des différentes sections, est responsable des relations avec les contribuables, leurs mandataires ainsi que les différentes instances de recours, édicte les circulaires internes et externes et veille au respect des dispositions légales en la matière.

L'effectif du personnel compte actuellement 16 postes, dont 2 enquêteurs, 8 taxateurs (dont l'adjointe à la comptabilité et au contentieux), 1 correspondant informatique, 1 contrôleur, 1 secrétaire, 1 comptable, 1 adjoint de direction et 1 chef de service.

Une première extension des locaux du service au 1^{er} étage de l'immeuble, dans le courant de l'automne 1996, a permis d'améliorer l'agencement de l'espace et de créer une petite salle polyvalente, destinée notamment à la formation continue des collaborateurs.

Il est d'ores et déjà prévu que le service se dote d'ici la fin de l'année ou le début 2001 d'une surface supplémentaire en vue d'aménager de manière encore plus fonctionnelle l'activité des différentes sections et également de pouvoir recevoir les contribuables et leurs mandataires dans des locaux appropriés, ce qui n'est malheureusement pas possible à l'heure actuelle.

Activités

Le service poursuit son activité habituelle et obtient des résultats concluants. La direction réfléchit en permanence sur les différentes possibilités d'améliorer, voire de repenser, les différents processus en vigueur au sein du service.

Les travaux de la Commission permanente chargée par le Conseil d'Etat de revoir les coefficients de taxation applicables aux chiffres d'affaires des contribuables pour chacun des groupes professionnels, tâches auxquelles est étroitement associé le Service de la taxe professionnelle, ont permis de passer en revue une trentaine de coefficients.

*b) Service de la comptabilité générale*Mission du service

- Elaborer et publier le budget de la Ville de Genève, en suivre l'exécution;
- participer à l'élaboration de la planification financière quadriennale;
- tenir la comptabilité de la Ville de Genève, procéder aux clôtures périodiques et annuelles, produire les résultats y relatifs et les publier;
- gérer l'utilisation du système informatique Eurozoom;
- assister les services dans leurs problèmes comptables, leur donner les instructions nécessaires et les renseigner;
- gérer les fournisseurs et le paiement de leurs factures;
- gérer la trésorerie de la Ville;
- établir diverses analyses financières et statistiques (Confédération, Etat, Autorités, etc.).

Structure personnel et locaux

Avec 12,5 postes de travail occupés par 14 personnes, dont 3 cadres, le service se subdivise en 2 sections: la comptabilité générale et le budget:

Comptables (3 postes)

- Assistance et formation des services en comptabilité et dans l'utilisation du système Eurozoom;
- écritures de comptabilité générale;
- travaux de clôture;
- suivi et contrôle des comptes de bilan;
- production de rapports et de statistiques.

Budget (2 postes)

- Assistance aux services pour l'élaboration de leur budget, contrôles, rapports à la direction;
- publication du projet de budget, du budget et du rapport des comptes annuels;
- statistiques diverses.

Fournisseurs/Mandats (3 postes)

- Contrôle des factures en vue de leur paiement;
- gestion des réclamations concernant les paiements;
- gestion du fichier fournisseurs.

Trésorerie et administration (1,5 poste)

- Enregistrement des écritures de banques et de comptes de chèques postaux;
- contrôle des situations et réconciliations;
- contentieux;
- traitement des factures de télécommunications.

Les 3 cadres et l'apprenti engagé en automne 1998 ne sont pas compris dans le nombre de postes indiqué ci-dessus.

Les bureaux sont situés au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Activités

Elles sont conformes à la mission du service.

Commentaires sur le projet de budget 2001

*Charges de fonctionnement
(en milliers de francs)*

1999	Comptes (cellules 1003 et 1004)	1773
2000	Budget (cellule 1004)	1556
2001	PB (cellule 1004)	1723

La diminution des charges entre 1999 et 2000 est due principalement à la suppression d'un poste dans le cadre de la fusion des deux ex-services Comptabilité générale et Budget.

L'augmentation des charges de 2000 à 2001 provient du redémarrage des mécanismes salariaux ainsi que de la budgétisation, pour la première fois, des pertes de change relatives aux fournisseurs étrangers (30 000 francs). Il faut noter que nous avons aussi prévu 15 000 francs pour gains de change dans les revenus du service.

c) *Service des assurances*

Rôle et mission

Le Service des assurances conclut les couvertures appropriées afin de protéger le patrimoine municipal contre les conséquences dommageables de certains événements tels que:

- l'incendie;
- les forces de la nature;
- les dégâts d'eau;
- les vols, etc.

Par ailleurs, il contracte des assurances temporaires afin de couvrir les objets d'art confiés par les prêteurs, notamment à l'occasion des expositions organisées par les musées municipaux.

Dans une société qui a de plus en plus tendance à vouloir chercher un responsable solvable lorsque survient un dommage, la Ville de Genève, en sa qualité de propriétaire de nombreux ouvrages (bâtiments locatifs et administratifs, routes, sentiers, etc.), est très souvent actionnée en responsabilité civile.

A ce titre, le Service des assurances, en collaboration avec les compagnies d'assurances, a pour mission de défendre au mieux les intérêts de l'administration municipale.

Compétences

Le Service des assurances est en quelque sorte l'agent d'assurances de l'administration. Ce service est seul compétent pour négocier et gérer les contrats d'assurances de la Ville de Genève.

Gestion

L'activité principale du service consiste en la gestion des sinistres, plus de 1500 par année, toutes branches confondues.

Conseil

Le service remplit un rôle de conseiller interne pour l'ensemble des services de l'administration qui le sollicitent quotidiennement en matière d'assurances.

Par ailleurs, il a également pour mission de sensibiliser les services dits «porteurs de risques».

Structure, personnel et locaux

Le service se compose de 2 postes occupés par 3 personnes, à savoir le chef de service, qui est responsable de la gestion de l'important portefeuille d'assurances de la Ville de Genève, et de 2 collaboratrices à mi-temps, qui assument, principalement, la gestion des sinistres et le secrétariat du service.

Ses locaux se trouvent au 5A, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Objectifs 2001

Les charges inscrites au projet de budget 2001 sont légèrement inférieures à celles du budget de l'année en cours.

Les conditions de primes intéressantes obtenues sur certains contrats en raison de leur bon rendement ainsi que l'achèvement de conclusion de contrats flottes véhicules en sont les principaux facteurs explicatifs.

Il convient toutefois d'insister sur le fait que les «taux planchers» dont bénéficient actuellement les principaux contrats d'assurances n'offrent plus guère de marge de manœuvre pour envisager de nouvelles baisses.

Dès lors, une stabilisation des primes pour les prochaines années au niveau actuel représenterait déjà un bon résultat.

Comme chaque année, le service des assurances offrira toute sa disponibilité aux divers services de l'administration pour résoudre les problèmes d'assurance que ces derniers lui soumettent régulièrement.

d) *Caisse municipale*

Rôle

- Gestion des espèces de l'administration municipale.
- Gestion des encaissements des services de l'administration municipale (espèces).
- Gestion des décaissements des services de l'administration municipale (espèces).
- Paiements des mandats, factures, ayant lieu en espèces et par chèques.
- Gestion des opérations de change (monnaies étrangères) pour toutes les personnes qui se déplacent à l'étranger pour le compte de l'administration municipale.
- Avances sur salaire.
- Avances aux services.
- Tenue d'un livre de caisse (Eurozoom).
- Classement des pièces de caisse et archivage.
- Supervision de la section accueil / réception / téléphone.

La Caisse municipale répond aux demandes d'argent en espèces faites par les services de l'administration municipale.

Mission de la Caisse municipale

Optimiser le niveau de liquidités afin de répondre aux différentes demandes des services de l'administration municipale.

Structure, personnel et locaux

La Caisse municipale est située au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville. Elle compte un caissier principal et 2 caissiers remplaçants durant les absences du titulaires (vacances, congés, etc.).

Quant à la section accueil / réception / téléphone, rattachée à la Caisse municipale, elle comprend: 1 téléphoniste, 2 huissiers et 1 concierge.

*e) Gérance immobilière municipale (GIM)*Mission du service

La mission du Service de la gérance immobilière municipale consiste à gérer le patrimoine immobilier de la Ville de Genève, en collaboration avec les autres services municipaux compétents (Bâtiments, Opérations foncières, Energie, Architecture, Assurances).

Dans le cadre de cette gestion, ce service est non seulement à la disposition du public, mais également à l'écoute:

- des besoins des demandeurs:
 - d'appartements,
 - de locaux commerciaux,
 - de parkings,
 - d'autres objets;
- des locataires des immeubles;
- des services de la municipalité.

Il a le devoir d'entretenir et de mettre en valeur les objets qui lui sont confiés.

En outre, il gère les subventions qui sont accordées aux locataires au titre de l'aide personnalisée, conformément à la politique de la Ville de Genève en matière de logement sociaux et au règlement du Conseil administratif y relatif.

Il assume également la gestion des salles communales, des fermages et des droits de superficie de la Ville de Genève.

Structure et personnel

Le service est structuré de la façon suivante:

Une direction composée de:

- 1 chef de service;
- 3 chefs d'unités, à savoir:
 - unité logistique;
 - unité de gérance;
 - unité de location.

Cette structure va être modifiée avec la création d'une «section juridique» et d'une unité «comptabilité et finances». En outre, l'unité «location» s'appellera «relations clientèle», mettant ainsi plus en exergue l'ouverture du service aux différents demandeurs. L'unité «logistique» sera responsable de la gestion de la qualité, des ressources humaines, de la formation, de l'assistance informatique, de la gestion documentaire et de l'acquisition du matériel, en lien direct avec la direction du service.

Le personnel est réparti de la manière suivante:

Rubrique 100501 - Gérance immobilière municipale:	30 postes à 100%
	5 postes à 50%
	1 poste à 70%
	1 poste à 80%
	1 apprentie à 100%
Rubrique 100506 - Salles de réunions:	13 postes à 100%
	1 poste à 80%
	2 postes à 50%
Rubrique 100501 - Concierges professionnels:	36 postes à 100%
	4 postes à 50%
Rubrique 100502 - Concierges à temps partiel:	74 postes
<i>Récapitulation</i>	79 postes à 100%
	9 postes à 50%
	1 poste à 70%
	2 postes à 80%
	1 apprentie

Locaux

Les collaborateurs administratifs du service sont tous regroupés dans des locaux situés à la rue de l'Hôtel-de-Ville 5, alors que les concierges et surveillants des salles communales sont «sur le terrain».

Objectifs

Ils consistent à optimiser les ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition, par une organisation rigoureuse et efficace.

Commentaires sur l'établissement du budget 2001

Personnel

Suite à l'évolution qualitative et quantitative des travaux demandés, des demandes de postes supplémentaires ont été formulées:

- *pour l'administration:*
1 gérant,
1 comptable;
- *pour les salles communales:*
2 surveillants de salles (pour permettre de régulariser les temporaires de longue durée et de pouvoir faire face aux nombreuses locations).

Entretien (groupe 314)

- une augmentation des besoins a été recensée essentiellement dans les rubriques «industriel»;
- contrats de conciergerie: une baisse par rapport aux dépenses 1999 est prévue, car elle répond à une demande d'augmenter le nombre de concierges en remplaçant des entreprises de nettoyage, selon les vœux du Conseil municipal. Cette ligne budgétaire contient également les factures des entreprises qui remplacent les concierges en absence de longue durée (maladie, accident, etc.). Ces événements sont aléatoires.

Honoraires spéciaux

- les montants sont inférieurs à ceux budgétisés pour l'exercice 2000, car les critères ont été définis plus précisément ce printemps par le Comité de gestion immobilière (COGESIM).

f) Direction des systèmes d'information (DSI)

Les efforts porteront notamment sur:

- l'appui systémique nécessaire au contrôle de gestion et à la gestion des ressources humaines;
- l'introduction d'outils d'aide à la décision, basés sur la technologie des entrepôts de données (Datawarehouse);
- le développement du réseau de fibres optiques de la Ville de Genève;
- l'adaptation de la méthodologie et des outils mis en œuvre pour assurer la sécurité des systèmes, compte tenu de l'évolution technologique.

g) Service des achats

Outre les objectifs permanents du Service des achats, en 2001 une attention particulière sera apportée à:

- la mise en œuvre et à la supervision des travaux liés aux nouveaux contrats d'entretien des immeubles. L'ensemble des contrats d'entretien, dont la res-

ponsabilité incombe au Service des achats, a été résilié au printemps 2000, un appel d'offres conforme à l'AIMP a permis de mettre en concurrence les entreprises de nettoyage;

- la mise en œuvre et à la supervision des nouveaux équipements de reproduction «papier», tels que photocopieurs, télécopieurs et appareils multifonctions. L'ensemble des contrats de mise à disposition et de maintenance de ces appareils, dont la responsabilité incombe au Service des achats, a été résilié au printemps 2000, un appel d'offres conforme à l'AIMP a permis de mettre en concurrence les sociétés fournissant des appareils de reproduction locale ou à distance;
- la présidence de la commission de gestion des véhicules (COGEVE) créée sur décision du Conseil administratif. Tout en préservant les compétences de chacun des services de l'administration, cette commission coordonne les activités administratives liées aux études d'opportunité de dotation, aux négociations et à l'utilisation des véhicules;
- la mise en place d'outils informatiques, en collaboration avec la DSI, pour implanter une application de commerce électronique, gérer automatiquement l'ensemble du courrier du service, modifier le microfilmage en archivage sur disque laser et analyser les achats afin de les rationaliser et, partant, obtenir de meilleures conditions pour l'ensemble de l'administration;
- l'étude d'une nouvelle ligne graphique pour l'administration en collaboration avec le chargé de l'information du Conseil administratif, sous la présidence de MM. M. Tornare et A. Vaissade, conseillers administratifs.

2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Qualité de vie dans les quartiers

L'effort annoncé dans le budget 2000 se poursuit notamment par la création de zones et places piétonnes au centre-ville et dans les quartiers, parallèlement à la mise en place de mesures de circulation.

Ces efforts nécessitent des moyens supplémentaires en personnel. Ainsi, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, qui s'est doté, en l'an 2000, d'un poste d'ingénieur en transports supplémentaire créé sur les postes existants, verra son effectif renforcé par la stabilisation de deux postes d'architecte aménageur, actuellement sous contrat temporaire. De plus, la structure administrative de ce service sera renforcée par la création d'un poste de collaborateur(trice) administratif(ve).

Une Ville de Genève active en matière d'aménagement

Le département poursuivra son engagement en matière d'aménagement du territoire, en utilisant, le cas échéant, son droit d'initiative, notamment par la révision de certains plans localisés de quartier dont l'impact sur les quartiers, tant par la densité que par l'image proposée, ne correspond plus à l'urbanisation voulue par le Conseil administratif.

Concertation avec la population

Présent dès le mois de septembre 2000 à l'arcade du pont de la Machine, par l'intermédiaire de sa déléguée à l'information, le département poursuivra les efforts entrepris pour mettre en place une véritable concertation avec la population.

Rénovation du patrimoine immobilier

Des discussions avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ont provoqué des réflexions supplémentaires sur les dossiers de rénovation, particulièrement sur le quartier de Saint-Gervais, raison pour laquelle les premiers dossiers de rénovation ont pu être présentés au Conseil municipal à l'automne 2000. Cette politique de rénovation va se poursuivre de manière accentuée en 2001.

Eclairage public

L'accent sera mis sur une politique d'économie d'énergie de l'éclairage public, sans pour autant diminuer sa qualité nécessaire afin d'assurer la sécurité de la population.

Tri des déchets

Le département continuera à accentuer ses efforts en matière de tri des déchets ménagers, afin de rattraper l'important retard pris dans ce domaine.

2.1 Division de l'aménagement et des constructions

Un poste disponible de chargé de mission à la direction sera utilisé pour engager un secrétaire général qui aura notamment pour mission de mieux coordonner

les deux divisions du département et de veiller au suivi des réponses du courrier adressé au magistrat, qui touche les problèmes liés tant à l'aménagement qu'à la voirie et qui nécessite des recherches de renseignements auprès des services des deux divisions.

La Division de l'aménagement et des constructions poursuivra les études programmées au 19^e programme d'investissements quadriennal.

La mise en application des accords du GATT, qui a engendré des procédures administratives plus longues, sera encore plus complexe suite aux accords bilatéraux, dans la mesure où les publications limitées à la *Feuille d'avis officielle* locale devront se faire sur le plan européen, ce qui créera une ouverture des marchés sur toute l'Europe.

La reprise économique a eu pour conséquence de diminuer les actions menées dans le cadre de l'action chômage ces dernières années. Ainsi, l'atelier de recensement du patrimoine immobilier et l'atelier de dessin ont été fermés au printemps 2000, compte tenu du manque de personnes au chômage, cela en conformité avec la décision de l'Office cantonal de l'emploi. Quant à l'atelier de dessin informatique, une modification de sa structure devrait continuer à permettre la formation, mais orientée dans la gestion du patrimoine immobilier.

Le budget des services de la Division de l'aménagement et des constructions reste identique, dans son ensemble, au budget 2000, à l'exception des services administration et opérations foncières, des bâtiments et de l'aménagement urbain (cf ci-dessous).

Par contre, les recettes devraient continuer à enregistrer une forte augmentation due à la nouvelle méthode comptable adoptée par le Conseil administratif, qui met à la charge des crédits d'investissement les honoraires de proposition, de suivi et d'acquisition.

2.1.1 Direction

La direction de la Division de l'aménagement et des constructions comprend 8 collaborateurs techniques et administratifs, y compris une apprentie.

La Division de l'aménagement et des constructions regroupe 6 services.

Les missions essentielles de la direction sont:

- de veiller à l'application des décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal;

- de suggérer des mesures d'aménagement ou de protection, notamment en utilisant le droit d'initiative dont bénéficient les communes depuis 1993;
- de coordonner l'activité des services;
- de gérer l'ensemble du personnel;
- de préparer la synthèse des préavis communaux en autorisation de construction;
- de gérer les soumissions;
- de préavisier l'adjudication des travaux;
- de promouvoir les concours d'architecture;
- d'élaborer et tenir à jour le plan financier quadriennal.

2.2 Service administration et opérations foncières

Mission du service

Il gère la propriété foncière de la Ville de Genève (domaine public et domaine privé). A cet égard, divers domaines de compétences lui sont confiés:

- études et négociations des achats et ventes de terrains et de bâtiments quelle que soit leur destination;
- études et négociations des droits de superficie;
- études et négociations relatives à des corrections ou échanges de parcelles;
- études et négociations relatives à la constitution de servitudes, de droit privé ou public.

Dans ce cadre, il participe aux séances relatives à l'aménagement et à l'urbanisation du territoire de la Ville de Genève. Il gère les actes notariés relatifs aux acquisitions, remaniement parcellaires, cession de hors-ligne, etc. Il examine et préavise les droits de préemption. Enfin, il s'occupe de la gérance d'archives administratives ainsi que de la gestion des autorisations de construire et des préavis communaux.

Suite à la décision du département de regrouper les collaborateurs et de coordonner les outils et moyens d'information et de communication sous une seule entité administrative, diverses prestations et services vont être développés ou réactualisés.

Le service s'occupe également des archives historiques, de la documentation photographique et des archives photographiques et du montage d'expositions (bâtiment situé au quai du Rhône - ancienne parcelle des SIG / espace réservé dans l'arcade municipale du pont de la Machine).

Structure, personnel et locaux

L'organisation se décompose comme suit:

- | | |
|--|------------|
| – direction | 1 poste |
| – opérations foncières | 2,5 postes |
| – autorisations de construire et préavis communaux | 1 poste |
| – archives administratives, archives historiques, informatique | 1 poste |
| – délégation à l'information et à la communication | 1 poste |
| – documentation photographique, archives photographique | 1,5 poste |
| – exposition (organisation et surveillance des locaux) | 2 postes |

soit au total 11 personnes pour 10 postes de travail

Les activités du service se déroulent au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que dans deux sites réservés à l'information et à la communication (bâtiment situé au quai du Rhône et à l'arcade municipale du pont de la Machine).

Modification budgétaire

Les nouvelles compétences en matière d'information regroupées au Service administration et opérations foncières ont les conséquences budgétaires suivantes:

- une augmentation de 20 000 francs de la rubrique 31005 permettra l'acquisition des fournitures audiovisuelles pour les séances publiques et autres manifestations liées aux activités d'information et de concertation avec la population;
- transfert des comptes 318.20 (40 000 francs) et 318.26 (163 000 francs) de la cellule 200.100;
- augmentation du compte 318.26 de 25 000 francs pour de petites expositions itinérantes au pont de la Machine et dans des lieux itinérants;
- transfert du compte 318.39 (120 000 francs) de la cellule 200.100 relatif aux honoraires pour la création de supports d'information et de construction (tout ménage, site internet, etc.).

2.3 Service d'urbanisme

Mission du service

Il définit, gère et actualise les principes de l'aménagement du territoire de la Ville de Genève. Il tient à jour des outils de connaissance des cadres urbains exis-

tants, élabore le plan directeur communal, les études directrices de quartier et les plans d'utilisation des sols. Il instruit les plans d'affectations préparés par l'Etat et applique le droit d'initiative de la Ville en la matière. Il expertise les requêtes en autorisations de construire, les projets de lois cantonaux et fédéraux et rédige les préavis d'aménagement. Il élabore et coordonne la planification scolaire et le Plan Piétons. Il contribue à la stratégie et à la mise en œuvre de la politique foncière municipale. Il organise la concertation, sensibilise, informe, renseigne les particuliers, les milieux professionnels, la presse sur les questions et dossiers de l'aménagement municipal. Il participe en qualité d'expert à divers groupes de réflexion cantonaux, régionaux et nationaux. Il construit la maquette de la Ville de Genève.

Structure, personnel et locaux

– la direction	3 personnes
– le secrétariat/la comptabilité	1,5 personne
– la communication et l'infographie	1 personne
– la maquette	2 personnes
– l'informatique	1 personne
– la bibliothèque/la documentation	0,5 personne
– l'environnement et les transports	1 personne
– la démographique du territoire	1 personne
– l'urbanisme	5 personnes

Le service est composé de quatorze postes et demi à plein temps. Le nouveau titulaire sera nommé dès le 1^{er} juin 2000. Les cahiers des charges des divers postes relèvent de plusieurs domaines de compétences complémentaires, tels qu'architecture, urbanisme, géographie, cartographie, infographie, photogrammétrie, maquette, informatique, communication, administration, etc. La direction technique et administrative est assumée par le chef de service, secondé et remplacé en cas d'absence par deux adjoints de direction chargés de la coordination technique au niveau des études localisées et thématiques. Le service est domicilié à la rue de Jargonnan 4, dans des locaux propriété de la Ville de Genève, et dispose d'un local au quai du Seujet 36 pour y entreposer le matériel de la maquette Ville de Genève et celui destiné aux expositions et à l'information.

Modification budgétaire

Une augmentation de 50 000 francs de la rubrique 318.50 portée à 250 000 francs doit permettre au service de faire face aux compétences déléguées par le Canton pour des projets d'aménagement confiés à des agences d'urbanisme selon les orientations définies par le Conseil administratif.

2.4 Service d'aménagement urbain

Mission du service

Le service a pour mission de mener des projets d'aménagement de rues, de places, de cheminements et d'assurer l'éclairage public.

En matière d'aménagement urbain, le service mène la planification locale de l'aménagement du domaine public et celle liée à des mesures de circulation ou de transports. Il collabore à l'établissement de projets d'infrastructures cantonales concernant les transports. Il élabore des projets de revalorisation de rues, de places, de cheminements publics, réalisés par la Division de la voirie, et mène les projets et les travaux des nouveaux parcs et promenades sur le domaine privé municipal.

En matière d'éclairage public, le service assume la planification, la conception, la réalisation, l'entretien et la gestion des installations d'éclairage des rues et des illuminations.

Structure, personnel et locaux

Autour du chef de service et du secrétariat (deux collaboratrices administratives à 60% et une collaboratrice temporaire à mi-temps), le service est composé de deux cellules comptables:

- l'aménagement urbain, regroupant 7 responsables de projets, dont une architecte-paysagiste (4,5 postes et 2 temporaires) et 2 ingénieurs en transports,
- l'éclairage public, dont l'architecte-éclairagiste responsable est également adjoint du chef de service.

Afin de répondre à l'accroissement des tâches d'aménagement du domaine public, le projet de budget 2001 comprend la création d'un poste de collaboratrice administrative et de deux postes d'architectes responsables de projet, actuellement engagés sous contrat temporaire. Cela entraîne également l'adaptation des locaux et des équipements mobiliers et informatiques à cette nouvelle situation.

Modifications du budget

Cellule Aménagement urbain

310 56 – Publications et informations officielles

Le budget, actuellement de 5000 francs, est porté à 25 000 francs, correspondant à la dépense de 1999.

Cette augmentation provient des nouvelles procédures en matière d'ouverture des marchés publics et de la volonté d'initier des concours d'architecture pour l'aménagement des lieux importants ou significatifs de Genève (voir également le poste nouveau 318 26).

314 05 – Contrats

Le budget, actuellement de 25 000 francs, est porté à 73 300 francs.

Il comprend, d'une part, l'entretien des panneaux officiels de la Ville de Genève et, d'autre part, l'entretien des aires de détente et des liaisons piétonnes en sols graveleux.

L'entretien des panneaux officiels est limité aux plus stricts besoins.

Le mandat réactualisé a été arrêté sur la base des devis reçus.

En l'attente du choix d'un service compétent, entre celui d'entretien du domaine public – non équipé – ou du Service des espaces verts et de l'environnement – insuffisamment doté, le service mandate des entreprises telles que celle de «L'Orangerie» pour effectuer l'entretien régulier et plus important des nouveaux terrains ou liaisons créées. A moindres frais, ces entreprises offrent un ensemble de compétences adaptées à la nature ou à la petite taille des lieux, tels que le square Berger, la récente intervention à la plaine de Plainpalais, le parc de l'Ancien-Palais.

L'augmentation de cette rubrique est également liée à l'amélioration des liaisons piétonnes dans les quartiers extérieurs de la ville, tels que les Allières, les Genêts, prévue dans le projet de plan directeur des chemins pour piétons ou en réponse à des pétitions.

318 26 – Maquettes, expositions, plans

Cette nouvelle rubrique, à hauteur de 20 000 francs, plus adaptée à la nature des prestations, vient compléter la rubrique 310 56 – Publications et informations officielles.

Les études en matière de circulation et de transports, ainsi que les projets de places, de rues ou de parc, se déroulent, le plus souvent, en concertation avec les associations cantonales ou locales d'usagers, de résidents ou de commerçants, afin de comprendre, expliquer et orienter des interventions qui touchent tous les citoyens.

Divers moyens sont utilisés, tels que des sondages, des rapports explicatifs, des brochures, des prospectus, des affiches, des expositions, suivant le processus de concertation choisi. Il ne s'agit pas de publicité, mais de sensibilisation, d'action de dialogue entre l'administration et les citoyens.

318 38 – Expertises effectuées par des tiers

Cette nouvelle rubrique, à hauteur de 100 000 francs, est nécessitée par l'importance croissante des expertises demandées dans le cadre des études en matière de circulation et de transports ou des projets d'aménagement urbain. Celles-ci concernent les domaines de la circulation – mesures de vitesse, comptages de charges de trafic – et de la protection de l'environnement – mesures de bruit, de pollution de l'air, études d'impact.

318 50 – Honoraires pour établissement de projets

Le budget, actuellement de 358 000 francs, réduit de 40 000 francs en 1999, est porté à 425 000 francs.

L'établissement des projets d'aménagement urbain est généralement couvert par des crédits d'investissement. Cette rubrique couvre l'établissement des études de schémas directeurs d'aménagement urbain ou de faisabilité, en prévision des projets à venir. Le montant est dès lors inchangé, malgré l'accroissement des activités dans ce domaine.

Par contre, la volonté de la Ville de Genève d'améliorer les liaisons piétonnes dans les quartiers, en application du projet de plan directeur des chemins pour piétons, entraîne une augmentation des études paysagères dans ce domaine. Pour 2000, ce nouveau champ d'activité est couvert par un crédit d'investissement de 75 000 francs.

318 61 – Organisation d'événements

Cette nouvelle rubrique, à hauteur de 300 000 francs, est destinée à couvrir les frais d'organisation, de promotion et d'analyse de la journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!».

En 1999, la Ville de Genève a participé pour la première fois à cette manifestation européenne de sensibilisation à un comportement écomobile, à un usage différencié du véhicule individuel. En 1999 et en 2000, les frais ont été couverts par un crédit d'investissement.

Cette journée est une occasion importante de susciter la réflexion, d'expérimenter de nouveaux comportements, tels que la marche à pied, l'usage du cycle, le covoiturage ou l'auto-partage, objets de plusieurs interventions du Conseil municipal. Les Transports publics genevois, la Fondation des parkings, divers médias participent également. Vu la régularité de cette manifestation, son financement doit être intégré dans une ligne budgétaire.

Cellule Eclairage public

314 15 – Eclairage public (entretien, maintenance)

Le budget, actuellement de 2 300 000 francs, est rapporté à 2 100 000 francs.

Cette réduction découle, malgré une augmentation des points lumineux d'éclairage des rues, places, nouvelles liaisons piétonnes, à une rationalisation des travaux d'entretien systématique, au choix d'appareils plus performants et plus résistants.

2.5 Service d'architecture*Mission du service*

En 2001, les tâches traditionnelles du service seront maintenues:

- représentation de la commune pour les études et travaux réalisés par des architectes et ingénieurs mandataires, pour les constructions neuves, les restaurations historiques et les rénovations. Participation aux différentes phases des études et travaux. Supervision du programme, de la réalisation et du décompte final des opérations de construction;
- préparation des préavis municipaux sur les autorisations de construire et de rénover soumises à la commune en ce qui concerne l'aspect architectural;
- élaboration, par l'atelier, des études de faisabilité comprenant les variantes nécessaires, afin de permettre la décision au niveau du Conseil administratif ou de la direction des départements.

Le fléchissement de la demande en besoins scolaires entraîne une diminution du nombre de projets d'écoles. Parallèlement, le service s'est vu confier un plus grand nombre de restaurations et de rénovations de logements.

Le nombre total d'opérations a eu tendance à diminuer, passant de 120 à 100 environ.

Structure, personnel et locaux

L'organisation du service reste identique, soit 3 cellules administratives (direction-secrétariat, opérations, atelier d'études).

Le nombre d'architectes chefs de projets est ramené à 8 (y compris un poste encore vacant).

L'effectif est encore diminué et comprend 14 personnes pour 14 1/2 postes.

Les bureaux sont situés à la rue de l'Hôtel-de-Ville 4. Ils occupent les 2^e et 3^e étages côté promenade de la Treille.

Modification budgétaire

Augmentation de la rubrique 31400 de 50 000 francs à 100 000 francs, afin de permettre au service d'assumer l'entretien de terrains et d'emplacements ou d'entreprendre certains travaux urgents, par exemple déplacements de pavillons.

Augmentation de la rubrique 31850 de 20 000 francs à 50 000 francs pour permettre l'établissement de préétudes utiles aux prises de décisions nécessaires, puisque le service ne dispose plus d'architectes projeteurs sur le fonds de chômage.

2.6 Service des bâtiments

Mission du service

Entretien et conservation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève qui lui est confié.

Les activités du service sont essentiellement l'entretien, la rénovation et la transformation des bâtiments faisant partie du patrimoine financier et administratif. Il effectue aussi le recensement de tous les immeubles ainsi que l'analyse du degré de dégradation du parc immobilier.

D'autre part, le service continue de gérer l'atelier de dessin assisté par ordinateur (DAO) au 3bis, rue du Stand, qui permet à des architectes de se perfectionner en vue de la recherche d'un nouvel emploi.

En 2001, le Service des bâtiments pourvoira à la réalisation des chantiers en cours, ainsi qu'à l'étude des dossiers inscrits dans le 19^e programme d'investissements quadriennal.

Modification budgétaire

Un montant supplémentaire d'environ 4 millions de francs doit permettre de mettre en place un système de dotation par département. Ces dernières serviront à couvrir les coûts de travaux demandés par les services, avec une analyse de priorité de la part des directions de département. Les moyens nécessaires seront ainsi donné à chaque département pour assurer un entretien régulier du patrimoine administratif.

Cette augmentation est concrétisée par l'adaptation de la rubrique 314 – Entretien des bâtiments.

Cette somme permettra au Service des bâtiments de mieux répondre à l'attente des services et des départements en les responsabilisant et en les obligeant à fixer des priorités dans leurs demandes d'interventions.

Ainsi, le service pourra, avec la somme budgétaire courante assumer pleinement sa mission d'intervention principalement sur les éléments structurants ou de sécurité.

Augmentation de la rubrique 211.06 de 35 000 francs afin de permettre l'acquisition et le remplacement courant du mobilier principalement des salles de conférences et de commissions, les sièges des salles de spectacle ainsi que les bureaux de magistrats.

La rubrique 2106 correspondant à l'entretien de ce matériel est également augmentée et passe de 18 000 francs à 50 000 francs.

La rubrique 314.85 est augmentée de 15 000 francs pour faire face à l'entretien des surfaces louées à des tiers qui sont toujours plus importantes.

Structure, personnel et locaux

Le Service des bâtiments a ses bureaux au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Il est organisé de la manière suivante:

– la direction	2 personnes
– le secrétariat	1 personne
– la comptabilité	1 personne
– la surveillance des travaux	13 personnes
– le bureau de dessin	3 personnes
– la sécurité dans les bâtiments	1 personne
– le recensement du patrimoine immobilier	<u>3 personnes</u>
Effectif du service	24 personnes

2.7 Service de l'énergie

Mission du service

La mission du Service de l'énergie consiste à:

- entretenir et assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques qui équipent le patrimoine bâti de la Ville;
- offrir l'appui nécessaire en ce qui concerne la conception et la réalisation des installations techniques qui équipent les bâtiments propriété de la Ville;
- veiller à une utilisation rationnelle des dépenses et des besoins en énergie des bâtiments municipaux et de leurs installations techniques.

Dans le domaine des besoins en chaleur, il s'agit de veiller au respect des lois et règlements en vigueur (OPAir, DIFC, etc.) et de garantir une fiabilité d'exploitation et d'utilisation des équipements.

Les objectifs principaux pour l'année 2001 sont :

- la mise en place d'une nouvelle organisation de notre atelier. Il s'agit de permettre au Service de l'énergie de disposer d'un secteur «atelier» fort et compétent dans le but d'assumer l'ensemble des missions qui sont les siennes, de répondre aux défis à venir dans le domaine de la gestion et la maintenance des installations techniques. Il s'agit également de garantir la flexibilité nécessaire afin de concevoir des missions nouvelles et innovantes.
- l'amélioration des capacités de notre service à traiter les cas liés à la problématique environnementale et au développement durable, dans le cadre de la réalisation d'un Agenda 21 pour notre municipalité;
- la poursuite des partenariats instaurés tant avec l'Etat de Genève qu'avec le secteur privé dans le cadre des objectifs de politique énergétique à l'échelon cantonal.

Au plan de la politique énergétique, le service poursuivra les objectifs souhaités par le Conseil administratif dans le but de diminuer les dépenses et d'optimiser les consommations d'eau, d'électricité et d'énergie fossile. Dans ce domaine, il s'agira notamment d'utiliser au mieux les ressources issues du Fonds énergie des collectivités publiques, constitué par la suppression progressive du rabais accordé par les Services industriels de Genève à l'Etat et aux communes sur leurs achats d'énergie.

Structure, personnel et locaux

Le service comprend 28 postes, soit 27 à plein temps et 2 à temps partiel (50%). En 2001, ils seront tous occupés. L'atelier et les locaux administratifs sont situés au 19, chemin du Château-Bloch, à Vernier.

Modification budgétaire

Par ailleurs, le Service de l'énergie s'est vu confier la surveillance et la gestion des contrats d'entreprise précédemment pris en charge par le Service des bâtiments.

2.8 Voirie

Le projet de budget 2001, élaboré selon les directives du Conseil administratif, repose sur la nécessité d'assurer les trois missions de base de la division qui sont:

- les travaux de génie civil;
- le nettoyage du domaine public;
- la collecte des résidus ménagers.

Concernant les travaux de génie civil, les études s'y rapportant sont menées en étroite collaboration avec les services de l'administration municipale et les départements cantonaux concernés. Ainsi, chaque intervention, quelle que soit son ampleur, intègre les exigences d'une politique d'aménagement soucieuse de qualité, les choix et contraintes résultant des options en matière de transport et de circulation, les exigences légales portant sur les réseaux d'assainissement, ainsi que toutes infrastructures liées au fonctionnement de la ville.

Il convient de rappeler que les ressources en compétences peuvent être internes ou, par le biais de crédits d'investissement pour les études puis les réalisations, recherchées auprès de mandataires spécialisés. Le budget ne couvre que les indispensables interventions sur les éléments de surface et de sous-sol du domaine public afin que la sécurité de tous les usagers soit garantie.

Quant au nettoyage, les efforts sont multipliés pour garantir la propreté de notre cité. L'appel à des entreprises privées pour des tâches ponctuelles et saisonnières dans certains secteurs et quartiers de la ville reste néanmoins nécessaire.

Quant à la problématique des déchets en matière de budget de fonctionnement, elle constitue toujours une part importante des activités de la division, puisqu'elle mobilise environ 60% des charges. Les objectifs sur le court et moyen terme ont été décrits dans l'exposé des motifs à l'appui de la demande de crédit destiné à la promotion de la récupération des déchets ménagers organiques votée par le Conseil municipal. Succinctement rappelé, il s'agit de toujours mieux sensibiliser la population au tri en densifiant les efforts en information et contrôles, en adaptant la logistique de collecte et en multipliant les points de récupération destinés au verre, aux piles, à l'aluminium et au fer blanc. La récupération, le tri et la déconstruction des déchets volumineux se poursuivent, de telle sorte que la part incinérée puisse être réduite au-dessous des 30% d'aujourd'hui.

3. Département des affaires culturelles

Le projet de budget 2001 a été élaboré selon les directives du Conseil administratif du 31 mars. Les dépenses des services ont été examinées en fonction des objectifs définis dans les différents domaines, en tenant compte des besoins réels prioritaires, sans perdre de vue toutefois la référence aux comptes 1999 et au budget 2000.

Personnel

Il n'est pas surprenant que, dans ce domaine, les services demandent des créations de nouveaux postes. Celles-ci restent toutefois modestes, si l'on tient compte du fait que, dans un certain nombre de cas, il s'agit d'augmenter les postes fixes, les activités étant déjà effectuées par du personnel au statut précaire (faux temporaires et personnel venant de l'OCE). Suivant les directives du Conseil administratif, les services ont au préalable utilisé les possibilités offertes par les postes vacants.

Il faut être conscient que, pendant les années marquées par les difficultés budgétaires, le département s'est efforcé de maintenir le niveau des prestations délivrées, alors que s'opéraient des réductions de postes. C'est donc par un effort accru du personnel en place, par des appoints de personnel de statut précaire (sur tout OCE) que cette politique a été menée.

Logiquement, il s'agit maintenant (ces prochaines années) de remplacer ce personnel précaire, qu'on ne trouve presque plus, par du personnel stable, faute de quoi il faudra réduire les prestations. C'est en particulier une situation préoccupante dans un service tel que les Musées d'art et d'histoire, dans le domaine de la surveillance notamment, donc de l'ouverture au public.

Le bilan global s'établit de la manière suivante:

9,5 postes correspondent à un accroissement des besoins;

8 postes correspondent à des tâches permanentes remplies par l'action chômage;

5,5 postes doivent servir à titulariser des «faux temporaires».

Le détail est indiqué dans les différents services.

Chapitre 31

Les augmentations demandées dans ce domaine s'expliquent généralement par des besoins qui n'ont pas pu être pris en compte ces dernières années. C'est en particulier le cas pour du matériel d'utilisation courante, parvenu à un degré de vétusté nécessitant son remplacement. Le détail figure dans les différents services.

Il faut signaler aussi le développement de nouvelles activités, telles que celles qui s'organisent à partir du Musée d'histoire des sciences. La réorientation du fonctionnement de cette institution, demandée de longue date, devient une réalité et entraîne des conséquences budgétaires.

L'année 2001 verra de nouveau la Fureur de lire, manifestation biennale dont les dépenses ne figurent pas au budget 2000.

Subventions

Les subventions ont été adaptées en fonction des demandes formulées et dont la validité a été reconnue.

Rappelons que les subventions ont d'abord été gelées pendant plusieurs années, puis qu'elles ont subi une coupe de 5% pour les subventions nominales et de 50% pour les fonds généraux, depuis 1998.

Le détail figure dans les services.

1. Secrétariat du département

Le budget correspond au fonctionnement et aux missions habituels du service, qui assure la coordination de l'ensemble du département, les relations avec les autres départements de l'administration, le Secrétariat général, le Conseil administratif, le Secrétariat du Conseil municipal et le Conseil municipal, ainsi qu'une multitude de partenaires extérieurs.

Un changement apparaît avec l'introduction d'une ligne 31121 (Œuvres d'art et collections), portant un montant de 400 000 francs destiné aux acquisitions des musées. Cela marque la volonté de réintroduire la possibilité de financer des acquisitions, tout en gardant un contrôle au niveau du département.

DIVISION ART ET CULTURE

2. Service administratif et technique

Les missions du service administratif et technique de la Division art et culture (SAT) ainsi que de ses sections sont maintenues sans modification particulière dans le cadre du projet de budget 2001.

Toutefois, au cours des dix dernières années, de très importantes réductions des rubriques du groupe 31 ont été opérées. Ces coupes ont contraint le SAT à renoncer au remplacement des équipements et des outils arrivant en fin de vie. Il convient donc de renforcer maintenant certaines rubriques afin de réaliser les mises à niveau indispensables. Cette remarque est valable pour les cellules Administration (310100), Section scènes culturelles (310110), Ateliers de décors (310120) et Centre vidéo (310140).

En outre, la dernière inspection du Contrôle financier a mis en évidence le fait que certaines dépenses n'étaient pas tout à fait correctement imputées. En fait, les montants étaient regroupés dans quelques rubriques assez générales plutôt que

réparties conformément aux spécificités du plan comptable. Il a fallu ainsi ouvrir plusieurs rubriques nouvelles et répartir le budget afin de répondre au plus près à la structure du plan comptable.

Enfin, la titularisation en 2000 de plusieurs collaborateurs auparavant engagés sur des bases temporaires mais dont la fonction est durable modifie la répartition dans les rubriques salariales. Le déblocage des mécanismes salariaux explique en grande partie l'augmentation de la masse salariale. Un nouveau poste de collaborateur technique est demandé pour le Centre vidéo, dont la dotation est réduite à un seul poste, à la suite d'un transfert. Un poste de collaborateur administratif à la promotion culturelle est aussi demandé, pour renforcer un service de plus en plus sollicité et qui fonctionne depuis sa création avec des moyens précaires en personnel.

Administration (310100)

La principale augmentation de cette cellule réside dans les salaires, étant donné que tout le personnel de la division, hormis les sections techniques, est groupé dans la section Administration (310100).

D'autres accroissements sont destinés à améliorer la promotion des salles de la Ville et à en assurer la maintenance. La reprise par la division d'un nouveau bâtiment, à savoir le 17, route de Malagnou, qui doit héberger des collaborateurs de la division, génère aussi quelques frais supplémentaires: contrat d'entretien pour le nettoyage, frais de télécommunication, etc.

Enfin, une rubrique pour prestations de services divers a été ouverte à hauteur de 100 000 francs, pour couvrir les frais initiaux de mise en fonction de la billetterie électronique dans les salles de la Ville qui ne sont pas encore équipées.

Section scènes culturelles (310110)

Sont valables les remarques générales faites en tête du service.

Une nouvelle rubrique 31838 (Prestations de tiers) a été ouverte pour permettre d'assurer les coûts de l'engagement de sonorisateurs et d'éclairagistes professionnels supplémentaires lors des grandes manifestations du département et de la division. Il faut en effet recourir à des entreprises spécialisées dans certains cas, quand les moyens internes ne suffisent plus. Il s'agit en particulier de la Fête de la musique, de la Fureur de lire, des Journées du patrimoine et de certains concerts d'été.

Enfin, une rubrique pour prestations de services divers a été ouverte, destinée à couvrir les frais courants d'exploitation de la billetterie électronique dont

le système de facturation a changé. Ces frais sont en relation avec les recettes provenant de la vente des billets. Cette nouvelle rubrique a été estimée à 80 000 francs.

Ateliers de décors de théâtres (310120)

Sont valables les remarques générales faites en tête du service.

Section accueil et gérance (310130)

Il n'y a aucune modification d'importance pour ces rubriques.

Centre vidéo (310140)

La création d'une ligne 31105 (Matériel audiovisuel) est la seule modification d'envergure pour cette rubrique. Il s'agit de permettre au Centre vidéo de disposer des moyens de changer occasionnellement un appareil ou un équipement qui viendrait à lâcher durant l'exercice. Depuis près de dix ans en effet, pratiquement aucun remplacement ni aucune extension des équipements de base n'a été possible. Pendant ce temps, les technologies ont fortement évolué et les équipements dont dispose le centre, tant pour ses activités propres que pour les prêts, sont souvent devenus obsolètes et impossibles à réparer.

3. Service de l'art musical

Quelques réajustements sont opérés:

- une revalorisation du poste des cachets des concerts classiques (Concerts du dimanche au Victoria Hall, saison d'été à la cour de l'Hôtel de Ville);
- la prise en charge directe, par la Ville, des droits d'auteur des concerts populaires donnés durant l'été au Théâtre de Verdure et à la scène Ella-Fitzgerald;
- une amélioration du poste des défraiements pour les musiciens se produisant à la Fête de la musique.

Du côté de la gestion déléguée, c'est-à-dire des subventions, il s'agit essentiellement:

- de participer, de concert avec l'Etat, au rétablissement de la situation financière de l'Orchestre de la Suisse romande, dans la perspective du renouvellement de ses structures, de la mise en place d'une nouvelle équipe de gestion, et de la désignation d'une nouvelle direction artistique;
- de proposer un très léger réajustement pour les compagnies lyriques et un autre pour le fonds de production des corps de musique;

- de procéder à la revalorisation du crédit général, qui ne suffit plus à faire face aux demandes fondées qui nous parviennent;
- de réajuster tant l'AMR que les Ateliers d'ethnomusicologie.

Pour le Grand Théâtre, il faut signaler la contribution de 1 million de francs de l'Association des communes genevoises qui transite par le budget de la Ville de Genève. Elle figure donc deux fois: une fois en recette et une fois en charge (subvention).

4. Service des arts de la scène

Les modifications proposées par rapport au budget 2000 concernent les subventions:

- réajustement, de concert avec l'Etat, de la Fondation d'art dramatique sur la ligne ordinaire et participation à la reconstitution du fonds de réserve;
- revalorisation, de concert avec l'Etat, de la subvention à Am Stram Gram;
- revalorisation, de concert avec l'Etat, de la subvention au Théâtre des Marionnettes;
- revalorisation de la subvention au Théâtre du Loup;
- revalorisation de la Revue genevoise;
- très léger réajustement du fonds général;
- revalorisation des spectacles d'été;
- réajustement du fonctionnement du Théâtre du Grütli (salaires du personnel);
- revalorisation du crédit de production du Théâtre du Grütli;
- réajustement de Saint-Gervais Genève, Fondation pour les arts de la scène et de l'image;
- réajustement du Centre d'arts appliqués;
- réajustement du crédit de fonctionnement de Fonction: Cinéma;
- réajustement, de concert avec l'Etat, du fonds de soutien à la création et production cinématographique, dans la perspective de la création d'un fonds romand;
- revalorisation du crédit de soutien aux manifestations cinématographiques;
- revalorisation du fonds pour la création et production chorégraphique;
- revalorisation du crédit de soutien au Festival de la Bâtie;
- création d'un crédit de fonctionnement de l'Alhambra;
- revalorisation du crédit de soutien des lieux alternatifs;
- diminution du crédit en faveur des intermittents, compte tenu des besoins réels de ces deux dernières années et de l'entrée en matière de l'Etat de Genève.

5. Conservation du patrimoine architectural

Mission du service

Le service est principalement chargé de conseiller les autorités municipales en matière de restauration, de rénovation, d'entretien et de conservation du patrimoine architectural municipal, en veillant avant tout à la préservation de cet important ensemble patrimonial. Il intervient de manière consultative, conformément au programme des travaux, et effectue les recherches historiques (recherche et analyse des sources, analyses architecturale et stylistique), définit les études complémentaires pour étayer les choix de restauration, participe à l'élaboration du projet et, une fois les crédits votés, suit l'application des mesures de restauration lors des chantiers.

Structures, personnel, locaux

Le service est composé de la conseillère, de deux adjoints scientifiques à mi-temps et d'une secrétaire à 80%. Il est logé dans deux bureaux au 19, route de Malagnou.

Activités

En plus des activités découlant de la mission principale précitée, le service est appelé entre autres à participer à l'inventaire scientifique du patrimoine architectural municipal, au gré des consultations, à poursuivre la mise à jour de l'index bibliographique bâti sur le territoire municipal (créé en 1990), à se prononcer sur les plans d'aménagement qui lui sont soumis par les services émetteurs, à établir des préavis sur les requêtes en autorisation dans le cadre des préavis communaux, à se prononcer sur les dossiers de classement et/ou de mise à l'inventaire, à répondre à la demande d'informations historiques du public (visites guidées ponctuelles, consultation de la documentation historique réunie), à représenter la Ville à la CMNS, à la Fondation des temples, voire dans des jurys de concours, à participer à des groupes de travail interdépartements (DAE, DPI, concours d'architecture) et à l'élaboration des dossiers de subvention et de prix Europa Nostra, à organiser des actions pédagogiques à l'attention du public (expositions ou publications sur les opérations de restauration).

Entre 1994 et 1998, le service a organisé et produit les Journées européennes du patrimoine, une manifestation d'information et de sensibilisation instaurée par la Ville et s'adressant à un large public. Chaque édition remporte un beau succès populaire. Le service a été amené, chaque année, à solliciter la participation de l'Etat, des institutions et associations privées, des services municipaux, tout comme à établir des partenariats financiers avec des sociétés et entreprises genevoises. Dès la sixième édition, en 1999, d'un commun accord avec l'Etat de

Genève qui en reprend l'organisation, il a été décidé d'engager le service municipal tous les deux ans, à l'instar de la Fureur de lire. La Ville ne participera par conséquent pas à l'édition 2001. En revanche, dans une optique d'action de proximité, le service envisage de réaliser, au cours de l'année 2001, la mise en valeur d'un édifice municipal à valeur patrimoniale et de son environnement auprès d'un large public (visites guidées pour les adultes, prestations pour le jeune public) au moyen d'une opération de sensibilisation associant les services concernés.

En outre, grâce à un crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal en mai 1997, le service réalise l'inventaire systématique du patrimoine architectural municipal devant permettre de dresser un plan de rénovation en fonction de la valeur et de l'état de conservation de chaque édifice historique. Cette opération est partiellement réalisée avec un atelier de chômeurs encadré par une historienne de l'art engagée à mi-temps.

6. Service de la promotion culturelle

Le projet de budget du service est simplement adapté à l'évolution des besoins, et la hausse globale des charges est inférieure à 10%.

En revanche, les revenus marquent un recul important, dû essentiellement à la suspension d'une partie du financement des Spectacles populaires et des Spectacles pour personnes âgées par les revenus d'un legs (Zell), soit diminution de 600 000 francs.

Publicité, propagande: adaptation des moyens aux besoins et à la demande de la population (édition des imprimés en plus grand nombre d'exemplaires).

Spectacles populaires: montants maintenus, à l'exception des revenus adaptés aux comptes précédents et à la suppression mentionnée ci-dessus.

Spectacles pour personnes âgées: développement de l'information auprès des personnes non membres d'une association et mise en place d'un projet de séances de cinéma pour personnes âgées.

Echanges culturels: soutien renforcé aux tournées d'artistes genevois en Suisse et à l'étranger.

Centres de loisirs et animations de quartier: augmentation de 10% pour répondre aux demandes accrues des projets relevant d'associations diverses.

Bourses: adaptation des Bourses Ville de Genève - Fondation Simon I. Patiño, qui passeraient de 750 à 1000 francs par mois dès l'été 2001, et accroissement des moyens des Bourses d'aide à la création pour jeunes artistes de 80 000 à 92 000 francs par année.

DIVISION DES MUSÉES

7. Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

Le budget de fonctionnement a été augmenté de moins de 0,8% sur les rubriques dont nous avons la maîtrise (groupes 310-319, 351, 365, 427, 434-436, 461 et 469).

Les points principaux sont les suivants:

- *31003 Fournitures informatiques.* L'augmentation du nombre de périphériques (surtout des imprimantes) a fait exploser, déjà en 1999 et en 2000, notre budget. Il est augmenté de 7000 francs.
- *31054, 31057, 31059 et partiellement 31121.* Augmentations liées aux achats de la bibliothèque. Pour mémoire, les périodiques des grands éditeurs ont augmenté de 20% durant les trois dernières années.
- *31118 Matériel scientifique.* Une augmentation importante concerne pour l'essentiel l'achat de matériel électronique pour des prises de vues de matériel d'herbier, soit au moyen d'un appareil photo, soit d'un dos monté sur microscope et relié à un ordinateur, qui permet des photos de très grande profondeur de champ (destiné principalement à l'étude des lichens).
- *31121 Œuvres d'art et collections.* A part l'achat de livres, déjà cité plus haut, cette rubrique permet l'achat de collections d'herbier. Réintroduction de ces acquisitions en balance partielle des revenus des fonds qu'on trouve en 46903.
- *31321 Fourniture pour œuvres d'art et collections.* Cette rubrique nous permet d'acheter des fourres et chemises d'herbier, budgétisées généralement tous les 3-4 ans. Nous devons toutefois acheter des chemises d'herbier, après les fourres de l'année 2000, raison pour laquelle nous prévoyons une dépense de 20 000 francs pour ces chemises.
- *31431 Entretien courant.* 15 000 francs sont destinés à la désinfection des herbiers prévue tous les 2 ans.
- *31437 Contrats de conciergerie.* D'entente avec le Service des achats, les contrats de nettoyage de la Maison des jardiniers ont été ajustés et une augmentation de 11 000 francs est demandée.
- *31707 Frais de déplacement du personnel.* L'augmentation correspond à l'estimation de l'augmentation des billets d'avion suite à la vente des actions Swissair. Calcul effectué sur la base de 400 bons AK à 15 francs, soit 6000 francs.

Missions du service

Explorer l'environnement végétal et en extraire de l'information et des échantillons.

Conserver ces collections sous forme vivante (jardin) ou fixée (herbier), ainsi que l'information botanique (bibliothèque, bases de données).

Rechercher, sur la base de ces matériaux, les éléments permettant de faire progresser la connaissance sur la flore, la végétation et l'évolution végétale.

Enseigner la botanique à tous les publics, y compris universitaire.

Protéger, ou contribuer à la conservation de l'environnement proche ou lointain.

Structure, personnel et locaux

Le service a renoncé à 3 postes depuis 1990. Le fonctionnement normal du service est perturbé par cette diminution: d'une part, de nouvelles tâches administratives ont été imposées aux services, particulièrement la comptabilité et, d'autre part, le non-paiement des heures supplémentaires, reprises en temps, pose de réels problèmes d'organisation du travail dans les secteurs appelés à travailler régulièrement les jours fériés et de congé. Mais il faudrait surtout apporter un peu plus d'appui à certains secteurs engagés dans l'Agenda 21 et le développement durable. En conséquence, il est prévu de compléter à 100% un demi-poste de comptable, de créer un demi-poste de jardinier (renforcement du secteur Education environnementale / A21), un demi-poste d'assistant conservateur responsable du secteur informatique et un demi-poste d'adjoint scientifique (renforcement du secteur Développement durable / A21).

Concernant les locaux, nous attendons toujours la mise au concours d'un projet inscrit au PFQ (agrandissement de la bibliothèque et de l'herbier), projet commencé sous la direction du Service d'architecture en 1999. L'agrandissement prévu est très important pour l'évolution normale des collections de l'herbier et de la bibliothèque.

Activités (normales ou exceptionnelles)

L'amélioration du fonctionnement des CJB passe impérativement par la construction de Bot. V, soit l'extension de la bibliothèque et de l'herbier. En effet, bien que des réflexions soient en cours sur la pertinence de maintenir certaines collections, afin de ralentir le rythme des acquisitions et leur coût, nos collections vont continuer à augmenter, puisqu'il s'agit de mécanismes internationaux d'acquisition d'information et d'échanges liés à l'essence même des musées.

Sur le plan muséologique, notre objectif est de poursuivre les projets de sauvegarde de la diversité biologique au travers de l'éducation environnementale,

que ce soit à Genève ou dans les pays du Sud, répondant ainsi aux recommandations de l'Agenda 21. «Espace famille: Botanicum» est un programme éducatif basé sur un parcours de découvertes du monde végétal sous forme de postes proposant des activités interactives disséminées dans le Jardin botanique.

Au Sud, nous allons poursuivre le travail de réhabilitation de jardins botaniques (Dakar, Asunción), d'éducation environnementale (Asunción) et de formation technique et académique sur la diversité biologique.

Sur le plan de la politique de la conservation régionale, nous voulons adhérer formellement au système d'information sur l'environnement genevois de l'Etat en tant que responsable de la biodiversité végétale.

8. Musées d'art et d'histoire (MAH)

Remarques générales

Le projet de budget 2001 est basé sur la poursuite des activités au niveau de ce qui a été réalisé ces dernières années. De manière générale, les dépenses sont alignées sur le budget 2000.

Le dépassement observé dans la consolidation des rubriques du groupe 31 pour l'ensemble des cellules et par rapport au budget 2000 répond aux objectifs, au programme et aux développements du service:

- déménagement dans le bâtiment des Casemates et mise en exploitation;
- installation du Cabinet des dessins à la villa La Concorde et mise en exploitation;
- remise à niveau du budget des expositions en relation avec le programme annuel;
- réalisation de campagnes de conservation et de restauration des collections;
- réalisation d'un programme de publications scientifiques sur les collections;
- mise en œuvre du programme d'assainissement des réserves pour collections;
- mise en œuvre du plan d'actions pour le Musée d'histoire des sciences.

Mission du service

Le Musée d'art et d'histoire, avec ses filiales, est une institution de la Ville de Genève «au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation» (extrait des statuts du Conseil international des musées).

Le musée est un élément de la politique culturelle et sociale de la cité. Il fait partie des équipements de formation et de loisirs à disposition de la population. Il contribue à accroître la qualité de la vie et représente une attraction touristique importante.

Structure

Le Service du Musée d'art et d'histoire est composé de:

- Musée «Charles-Galland»;
- Musée Rath;
- Bibliothèque d'art et d'archéologie;
- Cabinet des estampes;
- Centre d'iconographie genevoise;
- Maison Tavel;
- Musée Ariana;
- Musée d'histoire des sciences;
- Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie.

Les services généraux fournissent des prestations à toutes ces institutions. Il s'agit de:

- administration générale (personnel, finances, transports, etc.);
- laboratoire et ateliers de restauration;
- accueil des publics;
- inventaire et documentation scientifique;
- sécurité et entretien des bâtiments et collections;
- architecture d'intérieur, décoration, ateliers;
- presse et communication.

Personnel

Un «Plan directeur» pour le développement des ressources humaines a été réalisé par les Musées d'art et d'histoire, qui ont le devoir de préparer leur avenir en planifiant l'évolution des ressources humaines à moyen et à long terme. Ce plan couvre les années 2000-2010.

Dans ce contexte, les MAH ont pour objectif la concrétisation en 2001 de la première phase de ce plan directeur du personnel. Le budget du personnel tient compte des frais relatifs aux régularisations de collaborateurs sous contrat temporaire de longue durée, à l'engagement de personnel de surveillance et dans l'équipe technique (en remplacement des effectifs fournis par l'Office cantonal de l'emploi, en constante diminution), à la mise en exploitation du bâtiment des Casemates, ainsi qu'au remplacement de personnel ayant des problèmes de santé.

Le personnel fourni par l'Office cantonal de l'emploi est en nette régression. Pour garantir les prestations dans les domaines de la surveillance, de l'accueil des publics et des ateliers, il est important de pouvoir engager le personnel demandé. Sur un total de 14 postes, 2 postes correspondent à une augmentation réelle, alors que 6,5 postes sont prévus pour remplacer des occupations temporaires de chômeurs et 5,5 postes pour titulariser des temporaires qui sont affectés à des missions permanentes.

Locaux

Déménagement aux Casemates et mise en exploitation du bâtiment

Le chantier de transformation du bâtiment n'a pas suivi tout à fait le calendrier prévu et le déménagement des divers secteurs des MAH n'aura lieu qu'au printemps 2001. Le budget de fonctionnement tient compte des frais de déménagement qui ne seront pas dépensés sur 2000 ainsi que des frais d'exploitation.

La zone libérée dans le bâtiment Charles-Galland est destinée à recevoir la collection des instruments de musique. Un concept de présentation est en cours d'élaboration.

Villa La Concorde

Le Cabinet des dessins occupe la villa La Concorde depuis juin 2000. L'espace libéré à la promenade du Pin est destiné au Cabinet des estampes, notamment pour le rangement des collections qui jouiront ainsi de meilleures conditions de conservation.

Réserves pour collections

L'essentiel des collections non exposées est déposé dans des locaux loués à l'extérieur. Les conditions de conservation et les espaces nécessaires sont encore insuffisants. Un plan directeur des dépôts tenant compte de l'accroissement des collections sera élaboré d'ici 2001.

Activités

En l'an 2001, les Musées d'art et d'histoire organiseront 25 expositions et accrochages et un riche programme de manifestations (concerts, conférences, colloques, etc.). Pour ce faire, ils doivent compter sur un appui considérable émanant du secteur privé.

Musée d'art et d'histoire, Charles-Galland

Un appel d'offres à l'intention des architectes a été publié en 1998 dans la *FAO*. Les cinq candidats sélectionnés pour le second tour ont déposé leurs dossiers au sujet desquels un jugement a été rendu le 8 octobre 1999 par le comité de sélection.

Parallèlement aux travaux de mise en œuvre du Plan directeur de réaménagement, dont le terme est 2010, année du centenaire de l'institution, 11 expositions seront créées durant l'année 2001, ainsi que 3 accrochages dans les cabinets de dessins. De nombreuses manifestations seront mises sur pied en relation.

Musée Rath

Deux expositions seront présentées en 2001 dans ce bâtiment. Un crédit d'étude de rénovation comprenant la réfection de la climatisation est inscrit au 19^e programme d'investissements quadriennal.

Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA)

La rénovation de la sécurité de ce bâtiment est prévue en 2001.

Le budget de la BAA est stable.

Cabinet des estampes

En raison du chantier de la promenade du Pin, les collections du Cabinet des estampes ont été déplacées dans un dépôt de la rue Marziano et les expositions temporaires sont présentées dans les locaux du MAMCO.

Dès la fin du chantier, en 2001, le Cabinet des estampes sera réinstallé à la promenade du Pin. Le budget est établi en tenant compte d'un programme courant d'expositions temporaires.

Centre d'iconographie genevoise

Le budget 2001 de cette filiale est basé sur une exploitation bien rodée. Le budget reste stable.

Maison Tavel

Trois expositions temporaires sont annoncées en 2001 à la Maison Tavel. Un effort particulier de promotion est prévu.

Musée Ariana

Le budget 2001 du Musée Ariana est basé sur quatre expositions temporaires ainsi que sur les réaccrochages sectoriels des collections permanentes. Un effort particulier de promotion est prévu.

Musée d'histoire des sciences

Suite à la réponse apportée par le Conseil administratif à la motion (M-296), intitulée «Musée d'histoire des sciences» et acceptée le 15 décembre 1997 par le Conseil municipal, l'élaboration d'un nouveau concept visant à dynamiser ce musée se poursuit. Le budget 2001 tient compte de la concrétisation de plusieurs projets: programme d'animations, «Nuit de la science», exposition temporaire, cycle de conférences, ainsi que de nouvelles installations et manipulations d'instruments à caractère didactique.

Le budget du Musée d'histoire des sciences tient compte de la mise à niveau et du développement de ces activités.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Une exposition temporaire est prévue dans ce musée en 2001. Le budget tient compte, à titre exceptionnel, des frais de publication du Catalogue raisonné de l'artiste Berthe Schmid Allard, dont le fonds a été légué au musée.

9. Musée d'ethnographie

Le Musée d'ethnographie poursuit ses trois missions principales que sont la conservation du patrimoine, la recherche et la diffusion culturelle. Préparer le futur musée tout en préservant l'acquis permettra de répondre de façon toujours plus satisfaisante aux désirs de ses publics.

Conservation du patrimoine public et recherche

Invisibles du public mais primordiales, les tâches dévolues à l'amélioration des conditions de conservation des collections, à la connaissance et à l'inventaire de celles-ci seront poursuivies.

Diffusion culturelle

Sur la base de ce patrimoine, la diffusion culturelle et la réalisation de manifestations qui «instruisent en divertissant», au sujet des civilisations et racines des différents peuples du monde, y compris ceux de chez nous, sont primordiales.

L'exposition au Musée Rath en 2000 a conforté le musée dans ses choix pour répondre aux attentes de ses publics qui, dans les temps qui viennent, ne devront pas être déçus.

Le budget 2001 du musée ne présente pas d'augmentation notable, si ce n'est le renforcement du département d'anthropologie visuelle pour lequel une augmentation du taux d'activité du conservateur responsable est demandée (passage de 50% à 100%).

Expositions temporaires

Carl-Vogt

- George Huebner 1862-1935: un photographe à Manaus;
- Photos journalistiques de V. Ballot sur les Indiens d'Amazonie dans les années 1950;
- D'un regard à l'Autre - Une population pygmée aujourd'hui;
- Culture matérielle dans les populations de l'Afrique subsaharienne de l'Ouest, avec les collections de Valiente-Noailles;
- Temps de pause, photos de Fausto Pluchinotta;
- Mé-tissages, Kilims d'Anatolie;
- Exposition à l'occasion du 8e congrès international de l'ARIC (Association pour la recherche interculturelle);
- La reine de Saba;
- Vers une anthropologie de la paix.

Annexe de Conches

- Derrière le miroir, photos de Jean Mohr;
- La petite enfance, une exposition de la CRIEE.

Animations et colloques

Pour développer le potentiel multimédias du musée, l'ethnomusicologie et l'anthropologie visuelle recevront un appui plus important, pour réussir une programmation de concerts et films toujours plus attrayante et pour exploiter les riches fonds du musée.

Les expositions seront le plus souvent complétées de colloques, d'animations diverses et de programmes destinés aux publics scolaires.

Publications et autres productions

Edition de plusieurs catalogues et publications en relation avec nos expositions; parution des revues «Totem» et du «Bulletin du Centre genevois d'anthropologie», complétés par la production de disques d'ethnomusicologie.

Recettes et financements externes

Pour permettre le maintien de la qualité et du nombre des activités du musée, la recherche de ressources supplémentaires extérieures s'avérera nécessaire. Le musée poursuivra ses efforts pour développer ses ventes de publications ou toute autre action qui pourrait apporter de nouvelles ressources.

10. Muséum d'histoire naturelle

Le budget 2001 a été conçu dans le respect de l'enveloppe votée pour l'an 2000, impliquant quelques transferts à l'intérieur des blocs 311, 313 et 317.

Des réductions sont proposées sur la ligne 31019 (salaires temporaires: – 100 000 francs suite à la mise en gérance de la cafétéria) et 31353 (produits alimentaires: – 89 000 francs), qui entraînent la suppression des recettes sur 43515 (222 500 francs).

Des augmentations notables sont prévues sur les lignes 31827 (liaisons informatiques: + 21 000 francs, pour le réseau bibliothécaire universitaire) et 31839 (+ 10 000 francs pour la désinfection des collections).

Le Muséum étant un service pilote dans le cadre de l'introduction du contrôle de gestion en Ville de Genève, la gestion budgétaire se fera, comme c'est déjà le cas en 2000, selon les exigences de la comptabilité analytique.

Personnel

Aucune création de nouveaux postes n'est envisagée. Les départs à la retraite devraient être compensés par l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Activités

Les activités prévues en 2001 suivent certaines recommandations de l'Agenda 21 et sont les suivantes, selon les trois missions du Muséum (conservation, recherche, transmission du savoir/vulgarisation) :

Conservation

L'informatisation des collections se poursuivra selon les priorités définies. En fonction de l'importance des collections et de certains projets de recherche, l'engagement temporaire de personnel supplémentaire (étudiants) sera néces-

saire. Une désinfection des collections conservées «à sec» doit se faire en 2001 afin de garantir une conservation de haute qualité. L'arrivée d'une grande collection d'insectes orthoptères nécessitera l'adaptation d'un local de collection et d'un certain nombre de meubles de stockage.

Recherche et formation scientifiques

Les projets proposés et acceptés en 2000 et avant cette année seront poursuivis, partiellement subventionnés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNSRS) et d'autres fonds. La collaboration avec l'Université reste intense dans le domaine de la systématique moléculaire. Plusieurs thèses et travaux de diplôme doivent s'achever en 2001.

Transmission du savoir

L'adaptation et la modernisation des expositions permanentes seront au centre des travaux du Muséum en 2001. L'exposition des poissons exotiques et le grand podium au 2^e étage devraient se terminer; l'étape suivante concernera la galerie des animaux invertébrés et le réaménagement de certaines vitrines dans d'autres étages. La collaboration avec le Département de l'instruction publique se poursuivra avec l'animation pédagogique. Des réunions régionales et nationales ainsi que des conférences seront organisées, en collaboration parfois avec des sociétés extérieures. Une grande exposition temporaire sera créée au Muséum pour 2002/2003.

DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES

11. Bibliothèques et discothèques municipales

Mission du service

La mission première des Bibliothèques municipales est d'offrir sans discrimination à la population des collections dont les supports sont diversifiés et les contenus sans cesse actualisés, à des fins d'information, de loisir, de culture, de formation et de documentation. Dans cette perspective, elles accordent une attention constante aux publics jeunes et adolescents et soignent particulièrement les collections mises à leur disposition. De même, elles sont très attentives au public constitué de personnes âgées qui se déplacent avec difficulté et dont la vue a tendance à baisser. Enfin, elles envisagent de mener des actions en direction des faibles lecteurs et des illettrés.

Afin d'aider les lecteurs à se faire eux-mêmes une opinion et à développer leurs goûts et leurs facultés critiques et créatives, les Bibliothèques municipales s'attachent à présenter des collections sur tous types de supports qui soient le reflet de l'évolution du savoir et de la culture.

Les Bibliothèques municipales dynamisent leurs collections par une promotion culturelle adaptée à leurs publics, qui sont aussi variés que l'est la société tout entière.

Structure, personnel et locaux

Les services au public des Bibliothèques municipales sont représentés par leurs 8 bibliothèques fixes réparties dans les différents quartiers de la ville, 2 discothèques, 1 médiathèque et 5 bibliobus au service des quartiers de la ville et des communes du canton qui ne bénéficient pas des services d'une bibliothèque fixe. Deux prestations complètent l'éventail: le service à domicile en ville de Genève et le service à la prison de Champ-Dollon.

La qualité des prestations fait partie des objectifs prioritaires fixés pour les années à venir. Cette qualité dépend en grande partie du bon équilibre du personnel disponible et des heures d'ouverture proposées au public, ainsi que de la formation permanente du personnel à l'accueil et aux renseignements.

Les Bibliothèques municipales comptent 129 collaborateurs fixes et un apprenti (86,5 postes équivalent plein temps).

Le budget concernant le personnel temporaire doit permettre de faire face aux congés de maternité (4 en 2000), aux accidents ou maladies de longue durée (3 au moment du rapport).

En raison de la très forte augmentation des prêts dans le domaine audiovisuel (17,5% d'augmentation en 1999), il s'avère nécessaire de créer 2 postes de bibliothécaire supplémentaires. En outre, la difficulté de trouver maintenant des personnes compétentes par le biais de l'action chômage oblige les Bibliothèques municipales à demander la création d'un poste d'employé de bibliothèque. En fait, si l'on ne voulait plus dépendre de l'Office cantonal de l'emploi pour les activités de rangement, équipement et entretien de la collection, ce sont pas moins de 13 postes de ce type qui devraient être créés pour maintenir les prestations au niveau actuel.

Tous nos services se trouvent dans des locaux «Ville de Genève» à l'exception de la discothèque de Vieuxseux. La nouvelle bibliothèque de Saint-Jean entrera en fonction dès 2001. Un certain nombre de rubriques (acquisitions et équipement/entretien de la collection, abonnements à des revues) sont donc en augmentation, comme prévu lors la présentation du projet et de son budget d'exploitation.

Activités

Acquisitions et entretien des collections

Pour que les Bibliothèques municipales puissent continuer d'assumer la mission qui leur a été confiée – former, éduquer, distraire – il est primordial que les crédits d'acquisition et suivi des collections soient préservés. La priorité absolue est donc le maintien de la qualité et de la diversité des collections, tous types de documents et de supports confondus. En raison de l'augmentation très forte de la demande en documents audiovisuels de la part des usagers, une adaptation est faite sur la ligne 31005 «Fournitures audiovisuelles»; cette augmentation permettra de créer un nouveau fonds de documents audiovisuels (CD-Rom, vidéocassettes, CD) qui sera à disposition de l'ensemble du réseau des Bibliothèques. Les services actuels de la médiathèque et des discothèques seront soulagés pour les demandes courantes et pourront se concentrer sur les demandes plus spécifiques. Il faut souligner que les recettes dues à la vente des abonnements audiovisuels sont également en augmentation.

La tour de CD-Rom Ville de Genève entrera en fonction en 2001. Les Bibliothèques municipales mettront à la disposition des usagers et des professionnels des CD-Rom en réseau. Pour débiter l'achat des CD-Rom, une somme de 40 000 francs a été prévue.

La consultation et le prêt des journaux sont également en nette augmentation. Un titre de plus par bibliothèque, sections adultes, et deux titres pour les sections jeunesse, visant notamment les jeunes adultes (public prioritaire en ce moment) sont prévus. Le coût moyen d'un titre est d'environ 150 francs.

Le budget concernant l'acquisition de documents imprimés est fondamental. Depuis plusieurs années, les Bibliothèques municipales s'efforcent de présenter une collection de qualité. Le public doit toujours trouver les ouvrages de fond. Selon les normes en vigueur, 10 à 15% du montant global des acquisitions doit être réservé à l'entretien du fonds: rachat et remplacement des ouvrages abîmés, remplacement des ouvrages au contenu obsolète par des ouvrages récents, remplacement des classiques abîmés, équilibre général de la collection.

Promotion culturelle

Le budget de 45 000 francs est prévu pour diverses actions: invitations d'auteurs, conférenciers et illustrateurs, expositions thématiques. Ces actions sont menées souvent avec d'autres acteurs de la scène culturelle genevoise, institutions de la Ville, associations, écoles, etc. Elles donnent de la visibilité aux Bibliothèques municipales, favorisent les débats d'idées dans un public très diversifié qui peut poursuivre sa réflexion au moyen de nos riches collections. Ces activités de promotion se déroulent dans les 7 bibliothèques pour jeunes et

adolescents, les 7 bibliothèques pour adultes ainsi que les 2 discothèques et la médiathèque. L'animation culturelle a pour but de fidéliser les usagers grâce à des actions autres que la seule activité de renseignement et de prêt des documents.

Afin de mieux faire connaître nos collections aux adolescents, qui ont tendance à s'éloigner de la bibliothèque vers 14/15 ans, il est prévu d'éditer une nouvelle bibliographie thématique d'ouvrages lus et sélectionnés par les bibliothécaires à leur intention. Pour que cette bibliographie soit attrayante, il sera demandé aux étudiants de l'Ecole des arts décoratifs d'en concevoir laquette.

Les bibliothécaires sont particulièrement attentifs à faire connaître et à faire vivre la littérature genevoise, romande et suisse. Pour marquer les 5 ans de publication de «Romandie, une terre très littérature», une plaquette sera éditée. Elle réunira les auteurs qui ont publié un ouvrage au cours de ces cinq dernières années. La mise en forme et l'impression seront confiées à un graphiste professionnel. Ce travail vient compléter la promotion de la littérature romande par la manifestation «Lettres frontière». L'édition de chacune de ces bibliographies, tirées à 1000 exemplaires, coûte environ 7000 francs.

Déplacements et formation

La somme demandée au budget est indispensable à la formation continue de nos bibliothécaires, surtout en ces années de profonde mutation de notre métier. Tout le personnel n'est pas encore formé à l'utilisation professionnelle des nouvelles technologies (mise à disposition d'internet pour le public, CD-Rom en réseau). Lorsque c'est nécessaire, nous effectuons des visites de bibliothèques en Suisse et à l'étranger. Se rendre sur place pour partager des expériences ou pour voir ce qui se fait est un des éléments importants de la formation continue et de la motivation du personnel.

Informatique

La poursuite de la mise à niveau et la maintenance des équipements jouent un rôle clé pour assurer la pérennité de la base de données documentaire et pour améliorer son accès aussi bien pour les usagers que pour les professionnels. Il est impératif de suivre au plus près l'évolution constante des logiciels et du matériel. Ces dépenses sont toutefois inscrites au plan informatique quadriennal.

Le montant nécessaire à la gestion informatisée des documents – étiquettes magnétiques, codes à barres, antivols – soit 28 000 francs, est passé de la rubrique 31003 à la rubrique 31316 afin de mieux suivre le plan comptable.

Reconstitution du fonds de la Bibliothèque des Pâquis suite à l'incendie de 1997

Toutes les rubriques (dépenses et recettes) dont le numéro se termine par 99 concernent la reconstitution du fonds de la bibliothèque des Pâquis.

12. Bibliothèque publique et universitaire

Le budget 2001 de la Bibliothèque publique et universitaire a été élaboré de manière aussi serrée que possible, en mettant plusieurs accents.

Tout d'abord, sur la base du Plan directeur de la BPU déposé en septembre 1999, la direction de la bibliothèque veut mettre en œuvre, à une échelle importante dès 2001, le plan de «préservation et conservation» des collections anciennes (programme PAC). Ce plan vise à entretenir de façon systématique les collections anciennes de la bibliothèque par des opérations de nettoyage, d'inventaire, de contrôle, de restauration et de dédoublement de certains documents particuliers. Le microfilmage et surtout la numérisation de documents rares et fragiles viseront à transmettre aux générations futures des collections aussi bien conservées que possible. La création de documents de substitution (microfilms, documents numérisés) doit permettre également d'offrir à tout citoyen un accès aussi aisé que possible aux collections inestimables de la bibliothèque. En effet, du simple fait de son utilisation, le livre subit des dégâts irrémédiables (fatigue mécanique, attaque de la lumière, acidité du papier, etc.). Des actions correctives et préventives doivent donc être entreprises; elles passent en dernier ressort par le rachat d'ouvrages vétustes. Tout le cheminement des livres à l'intérieur de la bibliothèque prendra en compte cette problématique, ce qui devrait améliorer la conservation des fonds.

Le deuxième point concerne le fonctionnement de la nouvelle Salle Bonivard, qui a été créée lors du réaménagement réalisé en 1998-1999. La surveillance de cette salle est actuellement assurée par du personnel émergeant à l'action contre le chômage ou par du personnel temporaire. Outre le contrôle de l'intégrité des collections, le surveillant est également appelé à renseigner les lecteurs sur le fonctionnement général de la bibliothèque et à les aider dans l'utilisation des lecteurs/reproducteurs de microformes. Il s'agit d'appareil performants, remplis d'informatique, très appréciés des lecteurs, mais qui exigent toujours des explications et des conseils. Une personne stable est indispensable pour assurer ces services de base. C'est pourquoi il est prévu de créer un nouveau poste d'aide bibliothécaire à cet effet.

Troisièmement, au début de l'an 2001, le système VTLS natif, qui gère les catalogues et le prêt des bibliothèques scientifiques de la Ville, sera remplacé par le système VIRTUA. Ce dernier est compatible avec les normes désormais en

vigueur dans les bibliothèques scientifiques (norme Z39.50 notamment, qui permet l'interrogation de systèmes différents). Toutes les fonctionnalités seront accessibles sur le Web. Nous espérons ainsi permettre à nos lecteurs de réserver à partir de leur domicile les ouvrages qu'ils désirent emprunter. Le système de commande des livres devrait lui aussi être enfin informatisé. A cette occasion, toute la documentation destinée aux utilisateurs devra être revue, de même que les cours de formation destinés au public.

Quatrièmement, le projet de catalogue collectif suisse des affiches prendra un tournant nouveau en 2001. La première phase actuellement en cours consiste à élaborer, avec la Bibliothèque nationale suisse et quelques autres bibliothèques détentrices de collections d'affiches, un format de saisie commun aux différents partenaires. Le prochain pas consistera à numériser les affiches et à les associer aux notices établies. Du matériel de scannage et des forces de travail seront nécessaires.

Enfin, plusieurs projets de recherche arriveront à terme en 2001. Il s'agit notamment de la bibliographie consacrée à l'œuvre de Nicolas Bouvier (lancée en 1999), de celle touchant Rodolphe Toepffer (1998) ainsi que d'un travail d'érudition portant sur les premiers imprimés genevois (1997). Ces travaux donneront lieu à des publications.

En ce qui concerne les expositions, la bibliothèque prépare une manifestation consacrée à François-Louis Schmied, illustrateur d'ouvrages d'Art nouveau. Un catalogue devrait accompagner cette exposition.

Le pilotage de la Fureur de lire, manifestation désormais bisannuelle, a été repris par les Bibliothèques municipales, mais la BPU reste étroitement associée à cette manifestation chère au cœur de la population genevoise. La Fureur de lire aura lieu en 2001.

Au cours des dernières années, la BPU a cherché à développer une politique d'acquisition dans le domaine des grands quotidiens sur microfiches (*Le Monde* depuis 1944, *Le Figaro* depuis 1854, *Libération* depuis 1974, *NZZ* depuis 1821, etc.). La BPU poursuivra cette politique en choisissant maintenant quelques grands quotidiens non francophones et étrangers. Ces journaux constituent des sources très appréciées par nos utilisateurs.

Le souci principal de la BPU reste, depuis près de vingt ans, celui de ses magasins. Ceux-ci sont en effet totalement saturés. A son arrivée dans le bâtiment des Bastions en 1872, la bibliothèque comptait 70 000 volumes. Aujourd'hui, toujours dans le même bâtiment, elle doit en gérer près de 2 000 000. Plusieurs études sont menées en parallèle en vue de trouver une solution à long terme à ce problème lancinant qui, malgré la bonne volonté de chacun, influence négativement les services que nous offrons à nos utilisateurs.

Pour terminer, la bibliothèque musicale étudie la création d'une zone de libre accès. Par ailleurs, un demi-poste de bibliothécaire a été demandé pour remplacer des personnes de l'action contre le chômage et des stagiaires, qui effectuent en fait des travaux permanents du service.

4. Département des sports et de la sécurité

Répondant tant au besoin d'assurer une meilleure communication qu'aux vœux émis par de nombreux conseillers municipaux, nous avons décidé d'améliorer la communication, tant à la présidence et direction du département que dans les services. La rubrique 318 a, par conséquent, été adaptée.

En ce qui concerne les activités sportives, leur essor est réjouissant. Toutes catégories d'âge confondues, les utilisateurs sont de plus en plus intéressés par la pratique du sport et les clubs déploient une activité intense. Cette activité, qui ne peut qu'être encouragée, justifie une augmentation des subventions.

La modification de la Constitution genevoise a permis l'adhésion au concept Agents de sécurité municipaux dont les effets se produiront en 2001. La répercussion financière concernera aussi bien le produit des amendes que les dépenses engendrées, ces postes ne pouvant évidemment pas être évalués avec certitude. En ce qui concerne la gestion de la zone bleue, elle devrait, si elle nous est attribuée, être largement bénéficiaire. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les éléments en notre possession ne sont pas suffisants pour la chiffrer.

En ce qui concerne le Service d'assistance et de protection de la population, il s'intègre parfaitement dans la politique de proximité développée en Ville de Genève. Ses effets, dans le cadre social, sont souvent indirects, mais les services rendus dans le cadre de l'administration sont indéniables. Le budget est à la baisse pour divers postes, notamment par l'abandon des ateliers, transférés à la SIP qui produira, dès l'année 2002 une économie annuelle de loyer de 120 000 francs. D'autre part, si le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie accepte de régler avec les fonds des «contributions de remplacement» la facture relative à la construction des abris privés, c'est un montant de 374 912,50 francs qui sera ainsi économisé.

Des négociations sont en cours pour demander aux communes d'augmenter leur participation financière au fonctionnement du SIS. Pour 2001, elle est fixée à 91 millions. De plus, mais pour 2002, nous nous joindrons aux autres communes pour demander à l'Etat une augmentation de sa participation financière et une augmentation de la ristourne des assurances.

Si la reprise économique envisagée se réalise, nous multiplierons les démarches pour obtenir des manifestations d'envergure à Genève.

1. Service des sports

D'une manière générale, les efforts de promotion dans le domaine du «Sport pour tous» se poursuivent. Les écoles de sports d'été se sont enrichies de deux nouvelles disciplines et celles d'hiver en comptent une supplémentaire. Les activités des aînés ne sont pas oubliées et deux semaines de ski de fond seront à nouveau organisées.

Grâce aux signes de la relance économique annoncée, les associations et clubs sportifs qui hésitaient à organiser d'importantes manifestations reprennent confiance. De ce fait, les manifestations sportives déjà programmées pour 2001 sont d'un tiers supérieures aux prévisions enregistrées en juin 1999.

Nous devons, par conséquent, nous adapter à cette embellie et surtout ne pas nous laisser surprendre. Le projet de budget 2001 présenté par le Service des sports allie prudence et adaptation dans ce nouveau contexte économique.

Les restrictions budgétaires des 5 dernières années ont nécessité une maîtrise des dépenses extrêmement rigoureuse qui amène à un budget calculé au plus juste.

Devenu expert dans la maîtrise des charges, le service rencontre néanmoins des difficultés lorsque l'acquisition ou le renouvellement de matériel et d'équipement doivent être reportés. Les charges d'entretien sont toujours réduites au minimum, ce qui peut porter atteinte aux équipements les plus vétustes.

Malgré cette marge de manœuvre restreinte, le service s'efforce de maintenir la qualité des prestations. Le développement du partenariat avec des associations sportives, des entreprises et les médias a permis d'organiser des événements sportifs de qualité destinés en priorité au grand public.

Vu le nombre des manifestations sportives, le solde des heures supplémentaires augmente d'une manière inquiétante. Le nombre des collaborateurs devrait par conséquent être augmenté.

2. Service d'incendie et de secours (SIS)

Personnel

Pour 2001, l'effectif du SIS reste inchangé.

Une école de formation débutera le 1^{er} octobre 2001 pour se terminer en juin 2002. L'effectif de cette école sera de 15 aspirants.

Le SIS a décidé de former une apprentie de commerce de septembre 2000 à août 2003.

Un poste de travail a été transféré du Service d'assistance et de protection de la population pour titulariser un informaticien.

Charges liées au personnel

Les premières estimations de l'Office du personnel indiquent une augmentation des charges liées au personnel de 10,6% pour atteindre 24,7 millions.

Charges de fonctionnement autres que celles liées au personnel

Les charges de fonctionnement autres que celles liées au personnel et sans les patrimoines reculent de 19% pour atteindre 2,1 millions.

L'acquisition de nouveaux véhicules, votée par le Conseil municipal en février 2000, explique cette diminution.

Revenus

Les revenus ordinaires sont relativement stables. La hausse prévue par la nouvelle loi sanitaire sur les transports ambulanciers (objet d'un référendum) n'a pas été prise en compte.

Une hausse importante est prévue pour la vente du guide des sapeurs-pompiers genevois (environ 150 000 francs).

En général

Le service enregistre une augmentation des charges de 9,3%, entièrement imputable aux charges salariales et sociales.

Sapeurs-pompiers volontaires

Les charges relatives aux pompiers volontaires augmentent de 2%, les soldes versées ont été sous-estimées en 1999. Ce réajustement s'imposait, car les honoraires versés aux sapeurs-pompiers n'ont pas varié depuis 1989.

Sauveteurs auxiliaires

Le budget des sauveteurs auxiliaires reste inchangé.

3. Service de la protection civile

Généralités

Afin d'adapter le nom à la réalité de ses missions, le Service de la protection civile a été rebaptisé Service d'assistance et de protection de la population (décision du Conseil administratif le 12 avril 2000).

Les tâches de protection civile pures demeurent, mais sont complétées par des missions plus diversifiées, quoique toujours liées aux domaines de la protection des populations et de la prévention contre les catastrophes.

L'effectif réglementaire des milicien(ne)s diminuant du fait de la nouvelle réglementation fédérale, les moyens en personnes et en matériel du service seront mis au profit de la lutte contre l'exclusion à Genève et de l'entraide humanitaire internationale.

L'aide au développement se manifeste notamment par des cours de formation en faveur des délégations étrangères, dans le cadre d'un soutien offert à l'Organisation internationale de la protection civile, sise à Genève.

Relevons que, grâce à une synergie entre le Centre de formation de Richelien et le nouveau centre de formation du CICR d'Ecogia, la Ville de Genève disposera d'un outil précieux et de compétences importantes pour l'aide humanitaire et la coopération internationale.

Pour ce qui est de l'action à Genève, les moyens du service sont utilisés pour la lutte contre la précarité, par le biais d'un partenariat avec le Service social et les associations d'entraide. Le centre de formation, ainsi que son personnel d'instruction, est mis à la disposition du Service social et des éducateurs sociaux.

Les nouvelles missions sont assumées sans augmentation du budget, à l'exception d'une somme globale de 50 000 francs pour le financement des cours au profit de l'Office international de la protection civile.

Dans un souci d'économie et de synergie avec le SIS, les ateliers situés à la rue du Môle sont transférés dans les locaux de l'ancienne SIP.

Une économie annuelle de loyer, de 120 000 francs, sera ainsi réalisée.

Missions

- Assurer l'assistance et la protection de la population de la commune.
- Assurer la protection des biens culturels situés en Ville de Genève.
- Participer à la lutte contre l'exclusion.

- Assurer la formation des formateurs des pays du tiers monde dans le domaine de la lutte contre les catastrophes.
- Fournir, en collaboration avec les services d'intervention concernés, une aide en cas de catastrophe d'origine naturelle ou technique.
- Assurer la préparation à l'engagement de 4200 citoyens astreints, dont 1230 cadres.
- Contrôler périodiquement tous les abris attribués à la population répartis sur quelque 2000 immeubles.
- Assurer l'entretien des installations, des 30 constructions PCi réalisées et des 32 dépôts de matériel.
- Mettre en tout temps ses moyens à disposition des autorités et de la population genevoise.
- Exploiter au maximum les infrastructures et le matériel de la protection civile, par la location des dortoirs, réfectoires, salles de classe, matériel et véhicules.
- Participer à la formation du personnel de l'administration municipale par l'organisation de cours ad hoc.

Structure, personnel, locaux

Le Service d'assistance et de protection de la population est réparti sur 3 points géographiques:

- Locaux administratifs (27, rue Rothschild - 1202 Genève)
- Ateliers (dès l'année 2001) (43, av. de Châtelaine - 1203 Genève)
- Centre de formation de Richelien (128, rte de l'Etraz - 1290 Versoix)

Personnel

L'effectif du service s'élève à 47 personnes en 2000.

Cet effectif est maintenu en 2001 pour permettre au service d'assumer ses missions.

Constructions

Les constructions réalisées représentent actuellement 98% des ouvrages nécessaires à l'organisation de protection civile (OPC).

Ces constructions sont principalement utilisées par les états-majors, les formations sanitaires et les formations de sauvetage. Certaines sont réservées pour la protection des biens culturels.

Les constructions sont mises à la disposition des organisations sportives et culturelles. Elles peuvent être utilisées dans le cadre d'actions diverses à caractère social.

De plus, elles peuvent être utilisées à tout moment pour le logement, l'assistance et l'encadrement des demandeurs d'asile et des réfugiés attribués au canton de Genève.

Sur le plan des abris privés, 90% de la population dispose d'une place protégée ventilée.

Recettes

Les prévisions des recettes sont au niveau de celles de l'année précédente.

Le Centre de formation de Richelien permet de fournir des prestations à l'ensemble de l'administration municipale.

4. Service des agents de ville et du domaine public

L'année 2001 sera marquée par la réalisation du concept Agents de sécurité municipaux (ASM). La formation complémentaire sera dispensée aux agents de ville actuellement en fonction, par la gendarmerie cantonale, avant la fin de l'année 2000. Quant à la formation des nouveaux agents, elle sera assurée par la gendarmerie, puis par le Service pour les activités spécifiques de la Ville.

L'adhésion au concept ASM nécessite, outre les frais de formation, des frais d'habillement. De plus, l'engagement de nouveaux agents en remplacement des départs, retardé dans l'attente de l'application du concept ASM, concerne une quinzaine de personnes. De ce fait, la rubrique 306 passe de 210 000 francs à 600 000 francs et la rubrique 309 de 60 000 francs à 150 000 francs.

Les postes 310, quant à eux, subissent une augmentation du fait notamment de l'amélioration prévue en matière de communication, de la production de plans (notamment pour le domaine public), de l'archivage (Rotomat).

Sous les rubriques 311, il faut relever une augmentation du fait notamment de l'achat de 10 radios portables et de 4 vélos.

Au moment de l'élaboration du présent rapport, un projet de loi propose de confier la gestion des zones bleues à la Ville de Genève. Cela impliquerait l'engagement d'une vingtaine d'agents supplémentaires. Il va sans dire que le produit des macarons et des amendes couvrirait largement le coût de ce personnel.

La création de nouveaux parcs, squares, rues piétonnes nécessitera une surveillance accrue par les ASM.

Le domaine public, particulièrement sollicité durant l'année 2000 pour des dossiers nouveaux (fibre optique, par exemple), se trouvera vraisemblablement confronté à de nombreuses demandes (chantiers notamment) vu la reprise économique envisagée pour 2001.

5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Le budget 2001 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a été élaboré avec le souci de valoriser les ressources à disposition afin de mieux répondre aux options du magistrat, notamment dans le domaine de l'effort consenti en direction des jeunes. La finalité de ces projets va toujours dans le sens du développement des liens sociaux, afin de favoriser une démocratie locale solidaire et responsable.

De nombreuses interventions du département visent à faciliter l'émergence de réponses collectives aux défis de notre cité, en particulier dans le domaine environnemental et social.

Il est évident que cette politique implique de nombreuses réorientations qui ne sauraient être envisagées dans la précipitation. C'est ainsi que plusieurs études ont été initiées, dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale, notamment, afin de mieux cibler l'aide proposée par la municipalité.

Une étude vise également à proposer un meilleur service public dans les restaurants scolaires, en assurant à chaque enfant un repas équilibré, dans de bonnes conditions et à un prix équitable.

Un important service existant, le Service social de la Ville de Genève (SSVG) va envisager son intervention en multipliant les actions collectives qui se basent sur un important réseau d'infrastructures à disposition. C'est ainsi que des équipes pluridisciplinaires composées du personnel du SSVG vont intervenir directement dans les quartiers, afin de mettre en route des réponses collectives aux malaises sociaux, notamment l'anonymat et la solitude. En effet, la Ville de Genève dispose de multiples infrastructures proches de la population: écoles, crèches, ludothèques, maisons de quartiers, etc. La combinaison de la proximité des collaborateurs du Service social et de la mise en réseau de tous les partenaires actifs sur le terrain devraient permettre d'atteindre les différents groupes de populations là où ils se trouvent et là où ils ont le plus besoin de nous.

C'est sans doute dans le domaine de la jeunesse que le département va concentrer son effort dans les prochains mois. C'est ainsi qu'une nouvelle structure administrative a été constituée, soit une Délégation à la jeunesse qui va s'attacher très concrètement à la valorisation de tous les moyens à disposition en faveur des jeunes. Elle va donc insuffler un esprit de collaboration nouveau entre tous les partenaires actifs sur ce terrain.

Dans le secteur de la petite enfance, le magistrat va poursuivre sa politique de concertation, afin de mettre en place une structure administrative la plus en adéquation possible avec les besoins des familles du XXI^e siècle.

Le département entend donner une impulsion significative à sa politique environnementale en privilégiant les principes du développement durable pour tous. Cela passe aussi bien par l'amélioration de l'organisation du SEVE que par la mise à disposition des parcs comme lieux de rassemblement, de convivialité et de rencontre pour toutes les franges de la population. Cela sera possible grâce à la collaboration fructueuse du SSVG, de la Délégation à la jeunesse et du SEVE.

Ces options s'appuient le plus souvent sur les compétences acquises dans les services, compétences que le magistrat s'efforce de mobiliser afin de donner au personnel en place un défi nouveau et exaltant à relever: proposer à la population un service public attractif et efficace.

1. Coopération au développement et aide humanitaire

Le nombre de dossiers à traiter augmente constamment. Le service a dû s'étoffer quelque peu en force de travail, raison pour laquelle les charges de fonctionnement ont été augmentées.

Depuis 2000, les crédits destinés à soutenir des projets de coopération au développement ont été transférés dans la cellule administrative du Conseil administratif. Le budget «Institutions privées» a donc fortement diminué. Cette modification s'est effectuée selon le vœu dudit Conseil qui a mis sur pied une «Délégation à la coopération». Celle-ci est composée du maire et du vice-maire et elle est présidée par le magistrat délégué aux affaires sociales. C'est à lui qu'incombe d'examiner les dossiers présentés par divers organismes pour être financés par la Ville de Genève.

2. Service social

En 2001, le Service social continue ses efforts dans les directions suivantes:

- mettre en valeur le rôle de l'action sociale de proximité dans le dispositif de l'aide à domicile au niveau des centres d'action sociale et de santé (CASS), notamment par le développement du travail en réseau et du travail de prévention dans les quartiers;

- améliorer la formation des collaborateurs/trices et l’encadrement des équipes pluridisciplinaires dans les quartiers;
- lutter contre l’exclusion sociale, notamment par les prestations offertes à Square Hugo et le renforcement de la Plate-forme de coordination contre l’exclusion;
- contribuer au décroisement entre les générations grâce à des synergies avec les autres partenaires publics et privés et des collaborations entre professionnels et bénévoles;
- continuer à développer les activités d’animation socioculturelle au sein et en dehors des clubs d’ainé(e)s, en particulier celles destinées aux personnes les plus isolées et aux personnes à mobilité restreinte;
- mettre en place un programme «nouvelles technologies et ainé(e)s» ;
- diffuser toutes informations utiles aux chômeurs/euses à la permanence emploi du Service social de la Ville de Genève et dans les CASS.

3. Service des écoles et institutions pour la jeunesse

Dès 2001, les missions du Service des écoles et institutions pour la jeunesse seront essentiellement axées sur l’enfance, les activités scolaires et parascolaires.

En effet, les dossiers concernant la jeunesse (maisons de quartier et centres de loisirs, espaces de détente pour adolescents, promotions citoyennes) seront gérés par une nouvelle Délégation à la jeunesse. Les lignes budgétaires y relatives, ainsi que deux postes et demi, ont été transférées dans la cellule ad hoc (500800).

Dans le domaine scolaire, l’année 2001 verra l’ouverture de la nouvelle école de Peschier, dans le quartier de Champel, qui comprendra, entre autres, 16 locaux de classes, 1 salle de gymnastique, 1 restaurant scolaire et les locaux annexes obligatoires.

Par ailleurs, les travaux d’entretien et de rénovation du patrimoine scolaire se poursuivront selon le programme établi.

Pour répondre aux objectifs fixés par le magistrat, le projet de budget 2001 prévoit la création d’un demi-poste de diététicien/ne qui aura pour mission de veiller à la qualité et la quantité des repas servis aux enfants dans les restaurants scolaires.

L’introduction des modalités techniques respectant les principes de respect de la chaîne du froid pour les transports des repas impliquera une augmentation sensible des frais de livraison.

Enfin, en application de la loi sur le parascolaire votée en 1994, le taux de participation de la Ville de Genève au financement du Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire (GIAP) augmentera conformément aux dispositions en vigueur.

4. Délégation à la petite enfance

Ce projet de budget comprend deux axes principaux.

Le premier concerne l'augmentation du nombre de places offertes par les institutions subventionnées.

La demande pour la garde d'enfants en âge préscolaire est toujours croissante. Par le biais d'extension de structures actuelles, de reprises d'institutions existantes (Tournesol) ou par l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil, une centaine de places supplémentaires sera proposée.

En parallèle, les horaires d'ouverture de certains jardins d'enfants seront élargis, afin de mieux répondre à la demande des familles.

Le deuxième axe vise l'amélioration des conditions salariales et sociales du personnel des institutions de la petite enfance. Cette amélioration se concrétisera par le maintien des mécanismes salariaux et l'abandon de la contribution de solidarité d'une part et, d'autre part, par la révision du plan de prévoyance professionnelle. Le principe de la primauté de cotisation sera conservé, tout en adaptant les taux de cotisation de l'employeur et des employé(e)s sur ceux appliqués aux fonctionnaires de la Ville de Genève.

En collaboration avec l'Association des communes genevoises, la Délégation à la petite enfance continuera à évaluer les besoins en mode de garde de la population, grâce à l'Observatoire de la petite enfance. Cet élargissement au canton permettra d'établir une politique concertée afin d'envisager un développement plus équilibré entre les différentes communes.

Enfin, concernant les orientations du secteur de la petite enfance, M. Tornare, conseiller administratif, va déterminer les contours définitifs de sa politique petite enfance à l'aide de la commission consultative et des structures politiques communales.

5. Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Les missions essentielles du SEVE restent l'entretien des parcs, promenades, cimetières, patrimoine arboré et autres zones de verdure ainsi que

la protection du milieu naturel en secteur urbain. Dans la perspective du développement durable, le SEVE améliore continuellement son organisation et participe également à la stratégie d'élaboration de l'Agenda 21, Ville de Genève.

L'augmentation continue des prestations nécessite des moyens supplémentaires. Ils sont indispensables pour répondre à la demande de la population et des autorités, ainsi que pour le maintien de l'image de marque de notre Ville à travers ses parcs prestigieux. D'autre part, le soutien apporté par l'intervention de chômeurs a considérablement diminué.

En conclusion, il devient difficile de continuer à «faire plus avec moins». C'est la raison pour laquelle le SEVE demande une augmentation de ses postes de travail, conformément aux diverses décisions d'aménagement prises par le Conseil administratif.

Explication de certains écarts (groupe de rubriques)

- Groupes 301, 303, 304, 305 et 306: Traitements du personnel et autres charges sociales liées

Augmentation des postes de travail (horticulteurs) correspondant à de nouvelles prestations suite aux décisions prises par le Conseil municipal (voir PFQ), à savoir: l'entretien du parc de l'Ancien-Palais, de la couverture des voies CFF de Saint-Jean, de la zone industrielle des Charmilles (ZIC), de l'école des Genêts, du square de Montbrillant, de la Pastorale, du sentier Nant-de-Cayla/Masset, de l'étang du parc des Franchises, du parc des Jardins du Rhône, du chemin de la Croix-du-Bois-Gentil, de la rue Marie-Brechbühl, de la rue Maurice-Braillard, du parc des Tilleuls, de la Villa Dutoit, du parc des Falaises de Champel, de l'école des Allobroges, du chemin de Beau-Soleil, du parc des Minoteries, de l'avenue Théodore-Weber, de l'avenue Eugène-Pittard, du chemin Rieu, de la promenade des Lavandières, de l'esplanade du Palais Wilson, de l'entretien de divers bacs d'hydroculture et d'un projet relatif à la gestion écologique des résidus produits par six services de l'administration municipale. Les nouvelles surfaces à entretenir représentent plus de 105 000 m².

- Groupe 311: Mobilier, machines, véhicules

Transfert sur le groupe 313 selon le plan comptable des communes genevoises (moins 325 000 francs). Acquisition de deux mouvements pour l'Horloge fleurie. Acquisition de 100 distributeurs caninette (distributeurs chiens). Remplacement d'une stériliseuse mobile pour les massifs.

- Groupe 313: Achat de fournitures et autres marchandises
Transfert du groupe 311 selon le plan comptable des communes genevoises (plus de 325 000 francs). Acquisition supplémentaire de maïs ornistéril pour les pigeons.
- Groupe 314: Entretien d'objets immobiliers par des tiers
Rénovation indispensable d'une serre à l'établissement horticole de Beaulieu.
- Groupe 316: Loyer, fermage et redevance d'utilisation
Location d'une machine à broyer le compost (500 m³).
- Groupe 318: Honoraires et prestations diverses
Augmentation probable des tarifs des PTT (plus 20%). Augmentation de la taxe poids lourds (RPLP). Transports effectués par des tiers liés au programme hivernal de plantations.

6. Service de l'état civil

Le Service de l'état civil de la Ville de Genève est un service particulier. Toute son activité est déterminée par la législation fédérale, qui lui dicte la manière de tenir à jour ses nombreux registres (naissances, reconnaissances, mariages, décès, familles, etc.).

Indépendamment des adaptations nouvelles que nécessitent le nouveau droit du mariage, de la famille, les modifications de la loi sur la nationalité et le droit international privé, il doit également faire face à des problèmes d'une grande complexité juridique, en raison du caractère cosmopolite de Genève.

7. Service des pompes funèbres et des cimetières

Une partie de l'activité du Service des pompes funèbres est déterminée par des lois fédérales, cantonales et un règlement municipal.

Une des particularités de ce service est d'offrir, aux personnes domiciliées sur le territoire communal, la gratuité des funérailles.

Pour le reste, le service poursuit ses efforts de rationalisation. Il mettra une attention toute spéciale dans le soutien aux familles en deuil.

8. Délégation à la jeunesse

Avant d'élaborer un nombre impressionnant de projets, la nouvelle Délégation à la jeunesse va concentrer son action sur la valorisation de tous les moyens à disposition en faveur des jeunes. Elle va donc insuffler une dynamique de concertation de tous les partenaires, privés et publics, actifs dans ce domaine, pour s'approcher de cet objectif.

Plus concrètement, en 2001, la Délégation à la jeunesse entend axer son travail sur les axes suivants:

- la constitution d'une équipe de travailleurs sociaux qui lui permettra d'intervenir très rapidement sur les lieux à problèmes et, d'autre part, de développer le travail en réseau avec l'ensemble des services du département des affaires sociales (le Service social et le SEVE en particulier) et des autres départements de la Ville;
- une meilleure cohabitation de tous les usagers (personnes âgées, jeunes familles, propriétaires de chiens...) et adolescents dans les parcs publics. Différents aménagements contribueront à améliorer la convivialité dans ces espaces verts;
- la création d'un skate-park couvert, ouvert toute l'année, comme il en existe dans d'autres villes;
- la mise à disposition de locaux pour les jeunes, selon la formule du contrat en gestion accompagnée déjà expérimenté positivement dans les communes de Lancy et de Bernex/Confignon.

IV. PRÉSENTATION FINANCIÈRE

A. Budget de fonctionnement

1.1 Evolution entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001

(l'analyse porte sur les chapitres 40 à 46 et 30 à 36)

Les revenus projetés progressent de 41,8 millions de francs (+ 5,2%) par rapport aux comptes 1999, alors que les charges (hors amortissements) prévues subissent un accroissement de 49,1 millions de francs (+ 6,9%).

Les chapitres participant à cette amélioration des revenus sont les «impôts» (+ 24,1 millions), les «revenus des biens» (+ 12,0 millions) et les «revenus divers» (+ 10,1 millions). En revanche, une régression des revenus est prévue pour les chapitres «dédommagements de collectivités publiques» (– 0,3 million) et «subventions et allocations» (– 4,1 millions).

Dans le domaine des charges de fonctionnement, les augmentations projetées proviennent principalement des «charges de personnel» (+ 26,4 millions), des «biens, services et marchandises» (+ 17,7 millions), des «dédommagements à d'autres collectivités publiques» (+ 5,1 millions) et des «transferts à des tiers: subventions et allocations» (+ 20,3 millions).

Le détail de ces écarts est développé en tant que de besoin plus avant dans le présent rapport.

1.2 Evolution entre le budget 2000 et le projet de budget 2001

Les revenus projetés progressent de 86,9 millions de francs (+ 11,5%) par rapport au budget 2000, tandis qu'un accroissement des charges de fonctionnement de 62,4 millions de francs (+ 9,0%), hors amortissement, est prévu.

L'augmentation des revenus est essentiellement le fait des chapitres «impôts» (+ 81,9 millions), «revenus des biens» (+ 2,5 millions) et «revenus divers» (+ 2,3 millions).

En ce qui concerne les charges, leur progression est notamment due aux projections de hausse des chapitres «charges de personnel» (+ 24,2 millions), «biens, services et marchandises» (+ 11,8 millions), «dédommagements à d'autres collectivités publiques» (+ 5,2 millions) et des «transferts à des tiers: subventions et allocations» (+ 12,2 millions).

2. Analyse comparative des charges et des revenus

2.1 Analyse par département

En préambule, il convient de relever que, par décision du Conseil administratif, certains départements ont été remodelés pour ce projet de budget 2001.

Ainsi, sous «Autorités», outre le Conseil municipal, le Conseil administratif et le Contrôle financier, se retrouvent également le Secrétariat général, le Service des ressources humaines et le Service de la CAP, tous trois autrefois intégrés au sein du département 1.

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a, pour sa part, intégré le Service de gestion des véhicules.

Comparaison entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001

Le tableau présenté ci-après permet d'observer, par département, l'évolution des charges de fonctionnement directes (c'est-à-dire sans les charges financières en intérêts et amortissements non maîtrisés par les services) entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001.

En outre, les imputations internes ne sont pas non plus intégrées à ce tableau.

PB 2001 / Comptes 1999
Variation des charges de fonctionnement
(sans les charges financières)

<i>Département</i>	<i>Montant (en milliers de francs)</i>	<i>%</i>
Autorités	+ 16 450,6	+ 44,9
Finances et administration générale	+ 11 374,9	+ 5,8
Aménagement, constructions et voirie	+ 14 749,1	+ 12,6
Affaires culturelles	+ 14 493,5	+ 9,8
Sports et sécurité	– 3 633,7	– 3,5
Affaires sociales, écoles et environnement	+ 16 028,9	+ 9,4
TOTAL	+ 69 463,3	+ 9,0

Sur un plan général, on constate une progression des charges prévisionnelles directes de la Ville de Genève de 69,5 millions de francs, soit + 9,0% par rapport aux comptes de l'exercice 1999. Les natures de charges suivantes ont notamment présidé à cette progression:

1. augmentation des «charges de personnel», suite, notamment, au déblocage des mécanismes salariaux (+ 26,4 millions; + 9,1%);
2. hausse des «biens, services et marchandises» (+ 17,7 millions; + 14,5%), dont bénéficient principalement les groupes «entretien d'immeubles par des tiers» (+ 6,9 millions) et «honoraires et prestations de services» (+ 4,1 millions);
3. accroissement des «subventions et allocations» (+ 20,3 millions; + 17,7%), dont 15,4 millions au seul groupe des «institutions privées».

L'analyse par département laisse apparaître les explications suivantes à l'évolution observée:

a) Autorités (+ 16,5 millions; + 44,9%)

Cette augmentation est principalement due au transfert du budget relatif au chapitre «dédommagements à des collectivités publiques» du Service des agents de ville et du domaine public au Conseil administratif (+ 11,9 millions).

Le chapitre «charges de personnel» bénéficie de 2,3 millions de francs supplémentaires, alors que celui des «biens, services et marchandises» augmente de 0,6 million de francs, dont 0,4 million sont affectés au nouveau Service des relations extérieures.

L'augmentation des subventions et allocations se chiffre pour sa part à 1,6 million de francs, principalement en faveur du groupe «étranger» qui a progressé en deux ans de 1,55 million de francs. Cette progression résulte notamment du transfert d'une série de subventions initialement budgétisées sous le département 5 qui se retrouvent à présent sous le contrôle du Conseil administratif.

Sur le plan des revenus, un accroissement prévisionnel de 12,4 millions de francs inscrit au projet de budget peut être relevé. Il résulte du transfert du budget de la rubrique «moyens de communication» du Service entretien du domaine public, rattaché au département 2 au Conseil administratif.

b) Département des finances et de l'administration générale

(+ 11,4 millions; + 5,8%)

Un montant de 2,3 millions de francs supplémentaire est budgétisé au titre des charges de personnel par rapport aux comptes 1999, alors qu'une hausse de 2,4 millions de francs est prévue sur le chapitre «biens, services et marchandises».

La comptabilisation de 4,8 millions de francs de prestations en nature dans les comptes de la Ville, conformément au principe de transparence, ainsi que les modifications de subventions accordées à la CGN (transfert aux Autorités / - 0,6 million) et au titre de l'aide personnalisée (+ 0,4 million) entraîne une progression de 4,7 millions de francs sur le chapitre des subventions.

Sur le plan des revenus, une embellie prévisionnelle est à noter, avec une hausse de 30,4 millions de francs. Le lecteur est renvoyé à «l'analyse spécifique» qui est faite de cet écart sous point «2.3» du présent rapport.

c) Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

(+ 14,7 millions; + 12,6%)

Les charges de personnel du département augmentent de 3,8 millions de francs, dont 0,4 million résultent du transfert du Service de gestion des véhicules.

Un accroissement de 8,2 millions de francs est à relever sur le chapitre «biens, services et marchandises» dont les principaux bénéficiaires sont les Services des bâtiments (+ 4,1 millions), logistique et technique (+ 0,8 million) et administration et opérations foncières (+ 0,5 million).

Une augmentation de 2,6 millions de francs prévus pour la levée des résidus sur les artères communales se retrouve également sur le chapitre «dédommagements à des collectivités publiques».

Au niveau des revenus, une diminution de 12,4 millions de francs est à relever dans le Service entretien du domaine public, rubrique «moyens de communication». Il s'agit d'un transfert vers le Conseil administratif. En revanche, la valorisation des prestations du personnel pour des investissements est budgétisée à hauteur de 3,1 millions de francs.

d) Département des affaires culturelles (+ 14,5 millions; + 9,8%)

Le chapitre du personnel est celui qui bénéficie dans la plus large mesure de cette augmentation du budget du département avec un accroissement de 6,5 millions de francs, dont 2 millions au Musée d'art et d'histoire.

Les biens, services et marchandises augmentent de 3,9 millions de francs, répartis dans l'ensemble des services du département.

Un montant de 4,2 millions de francs de subventions et allocations supplémentaire a été budgétisé sous les cellules du Grand Théâtre (+ 1,2 million) couvert par le Fonds d'équipement intercommunal, de l'Art musical (+ 1,1 million), et des Arts de la scène (+ 1,9 million).

e) Département des sports et de la sécurité (– 3,6 millions; – 3,5%)

Un accroissement des charges de personnel de 6,7 millions de francs est budgétisé par rapport aux comptes 1999, dont 4 millions en faveur du seul Service des agents de ville et du domaine public qui accroît sensiblement ses effectifs.

L'augmentation enregistrée sur le chapitre 31 de 0,9 million de francs est en grande partie le fait du Service des sports (+ 0,5 million) et de celui des agents de ville et du domaine public (+ 0,3 million).

La hausse observée des subventions allouées par le département se monte à 0,6 million de francs, dont 0,4 million sont dévolus au Service des sports.

Globalement, les charges du département enregistrent une diminution sensible. Cette situation est expliquée par le transfert du budget du chapitre «dédommagements à des collectivités publiques» au Conseil administratif (+ 11,9 millions), alors qu'il était auparavant sous la cellule des agents de ville et du domaine public.

Enfin, dans le domaine des revenus, 7 millions de francs supplémentaires par rapport aux comptes 1999, année particulièrement négative pour la Ville, sont prévus au titre des amendes d'ordre relatives aux zones bleues, suite à la confirmation et à l'extension des compétences d'attribution des agents de ville.

f) Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
(+16,0 millions; + 9,4%)

Il convient de noter, au sein de ce département, la création d'un nouveau service, celui de la Délégation à la jeunesse.

Une augmentation des charges de personnel de 4,7 millions de francs due, comme pour les autres départements, au rétablissement des mécanismes salariaux, est à relever.

Le chapitre «biens, services et marchandises» progresse de 1,6 million de francs. Cette hausse s'explique par des augmentations du budget du Service social (+ 0,6 million) et de la nouvelle Délégation à la jeunesse (+ 1,2 million), une diminution de 0,7 million de francs étant par ailleurs prévisible au Service des écoles et institutions pour la jeunesse.

L'explication de l'accroissement des subventions de 8,4 millions de francs touche de nombreuses cellules. C'est principalement la Délégation à la petite enfance qui bénéficie de ce budget supplémentaire (+ 6,1 millions), les écoles et institutions pour la jeunesse (+ 2,4 millions) et la délégation à la jeunesse (+ 3 millions).

L'accroissement des revenus budgétisés est essentiellement le fait des loyers du patrimoine administratif (groupe 427) qui progressent de 4,7 millions.

Conclusion

Le projet de budget 2001 laisse apparaître un excédent de revenus de 4,4 millions de francs. Cependant, la comparaison entre les comptes et le projet de budget montre que, si les revenus ont connu une croissance inespérée de 41,7 millions de francs, les charges (hors amortissements) ont augmenté encore plus fortement (+ 49,1 millions).

Au niveau de l'affectation de ces charges supplémentaires, elles se répartissent entre trois chapitres principaux, soit les «charges de personnel» (+ 26,4 millions), les «subventions et allocations» (+ 19,7 millions) et les «biens, services et marchandises» (+ 17,7 millions).

Comparaison entre le budget 2000 et le projet de budget 2001

Le tableau présenté ci-après permet d'observer, par département, l'évolution des charges de fonctionnement directes (c'est-à-dire sans les charges financières en intérêts et amortissements non maîtrisés par les services) entre le budget 2000 et le projet de budget 2001.

En outre, les imputations internes ne sont pas non plus intégrées à ce tableau.

PB 2001 / B 2000
Variation des charges de fonctionnement
(sans les charges financières)

<i>Département</i>	<i>Montant (en milliers de francs)</i>	<i>%</i>
Autorités	+ 12 958,1	+ 35,5
Finances et administration générale	+ 6 104,0	+ 3,5
Aménagement, constructions et voirie	+ 11 202,5	+ 9,6
Affaires culturelles	+ 13 528,7	+ 9,1
Sports et sécurité	– 4 039,6	– 3,8
Affaires sociales, écoles et environnement	+ 14 167,2	+ 8,2
TOTAL	<u>+ 53 920,9</u>	<u>+ 7,1</u>

Globalement, les charges prévisionnelles directes de la Ville de Genève progressent de 53,9 millions de francs, soit de 7,1% par rapport au budget 2000.

Les variations observées au sein des départements sont expliquées comme suit:

a) Autorités (+13,0 millions; + 35,5%)

Cette augmentation est principalement due au transfert du budget relatif au chapitre «dédommagements à des collectivités publiques» du Service des agents de ville et du domaine public au Conseil administratif (+ 11,9 millions).

Des hausses sur les chapitres «biens, services et marchandises» (+ 0,6 million) et «subventions et allocations» (+ 0,4 million) sont également prévues.

Sur le plan des revenus, un accroissement prévisionnel de 12,4 millions de francs est inscrit au projet de budget 2001, résultant d'un transfert du budget de la rubrique «moyens de communication» au Service entretien du domaine public, rattaché au département 2.

b) Département des finances et de l'administration générale (+ 6,1 millions; + 3,5%)

L'accroissement des dépenses liées au personnel participe à hauteur de 2,2 millions de francs à l'augmentation des charges prévues pour le département.

Pour la hausse prévisionnelle des «biens, services et marchandises», les écarts les plus importants sont les suivants:

- Service des assurances: augmentation de 1,0 million de francs du budget de réparations dues aux sinistres (notamment le Restaurant du Parc des Eaux-Vives). La contrepartie, soit les remboursements des assurances, se trouve budgétisée dans les revenus;
- un montant de + 0,4 million de francs dû à l'accroissement des frais d'émission d'emprunts;
- Gérance immobilière: une somme de 1,0 million de francs supplémentaire est consacrée à l'entretien des bâtiments locatifs.

Enfin, une diminution des «subventions et allocations» due principalement au transfert de la subvention allouée à la CGN (0,3 million) au Conseil administratif est à relever.

Il convient également de relever l'embellie prévisionnelle des revenus, lesquels s'accroissent de 88,5 millions de francs. Une vision plus détaillée de la composition de ce montant est proposée au lecteur sous le point «2.3 Analyse spécifique» du présent rapport.

c) Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (+ 11,2 millions; + 9,6%)

Les charges de personnel du département augmentent de 3,5 millions de francs, dont 0,6 million résultent du transfert du Service de gestion des véhicules.

Par ailleurs, les biens, services et marchandises accusent 5,6 millions de francs de budget supplémentaire, principalement dus à une augmentation prévisionnelle du groupe «entretien des bâtiments publics» (+ 4,1 millions) du Service des bâtiments.

Une somme de 2,1 millions de francs supplémentaire a également été prévue sur le chapitre «dédommagements à des collectivités publiques» pour la levée des résidus sur les artères communales.

Au niveau des revenus, une diminution de 12 millions de francs est à relever dans le service entretien du domaine public, rubrique «moyens de communication». Il s'agit d'un transfert vers le Conseil administratif.

d) Département des affaires culturelles (+ 13,5 millions; + 9,1%)

Une part importante de l'accroissement des charges de fonctionnement du département se rapporte à la masse salariale, les dépenses de personnel augmentant de 7,6 millions de francs au projet de budget 2001.

Le chapitre des «biens, services et marchandises» participe pour sa part à hauteur de 2,9 millions de francs à cet accroissement, dont 2 millions pour le Musée d'art et d'histoire, ainsi que des subventions et allocations supplémentaires d'un montant de 3 millions de francs.

e) Département des sports et de la sécurité *(– 4,0 millions; – 3,8%)*

Un accroissement des charges de personnel de 6,3 millions de francs est prévu dans ce département, dont notamment 2,7 millions au Service des agents de ville et du domaine public, service qui voit son effectif croître de 20 unités.

Les charges globales du département sont néanmoins en diminution en raison du transfert du budget relatif au chapitre «dédommagements à des collectivités publiques» du Service des agents de ville et du domaine public au Conseil administratif (+ 11,9 millions).

Des subventions supplémentaires à hauteur de 0,7 million de francs sont budgétisées, réparties équitablement entre le Service des sports et celui d'assistance et de protection de la population (participation à la construction d'abris antiaériens privés notamment).

Enfin, dans le domaine des revenus, 2,5 millions de francs supplémentaires sont prévus au titre des amendes d'ordre relatives aux zones bleues.

f) Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement *(+ 14,2 millions; + 8,2%)*

Il convient de noter, au sein de ce département, la création d'un nouveau service, celui de la Délégation à la jeunesse.

Les charges de personnel du département sont en hausse de 4,5 millions de francs, dont notamment 2,0 millions au Service des espaces verts et de l'environnement (+ 6 postes). Pour leur part, les biens, services et marchandises subissent une augmentation prévisionnelle de 0,7 million de francs.

C'est le chapitre des «subventions et allocations» qui engendre la plus forte croissance des charges, soit 8,6 millions de francs. Cette somme se répartit notamment entre la Délégation à la petite enfance (+ 4,8 millions), les écoles et institutions pour la jeunesse (+ 2,3 millions) et la Délégation à la jeunesse (+ 2,7 millions), alors que le Service social réduit ses aides de 1,3 million de francs (aides-ménagères).

Conclusion

La forte hausse prévisionnelle des revenus de la Ville (+ 86,9 millions de revenus nets) a permis, après le timide budget excédentaire de l'an 2000, de présenter un excédent de revenus plus important à l'occasion de ce projet de budget 2001.

Cependant, l'accroissement des charges de fonctionnement nettes (+ 82,6 millions) ne laisse apparaître qu'un bénéfice prévisible de 4,4 millions de francs.

Globalement, c'est le personnel qui bénéficie le plus largement de cette situation, 24,2 millions de francs supplémentaires lui étant consacrés. Deux autres chapitres bénéficient également largement de cette embellie, soit celui des «biens, services et marchandises» (+ 11,8 millions), qui avait été fortement contrôlé lors des derniers exercices, et celui des «subventions et allocations», qui progresse de 12,2 millions de francs.

Il convient donc de noter que l'amélioration du résultat prévu entre le budget 2000 et le projet de budget 2001 (+ 4,3 millions) est essentiellement le fait de l'augmentation prévisionnelle des revenus.

2.2 Explications complémentaires par cellule et rubrique

Ce chapitre fournit des explications sur les postes les plus importants du projet de budget 2001 ainsi que ceux accusant une forte modification par rapport à 2000.

EXPLICATIONS DE CERTAINS GROUPES DE RUBRIQUES

Energie (groupe 312)

La compensation dégressive pour suppression du rabais sur tarif accordée par les SIG (Services industriels de Genève) se monte à 8% (750 000 francs) en 2001 contre 12% (1 080 000 francs) en 2000; elle est budgétée sous le groupe 436.

*Amortissements ordinaires patrimoine administratif (groupe 331)**Amortissements complémentaires patrimoine administratif (groupe 332)*

Le détail par cellule des annuités d'amortissement budgétisées sera remis à chaque commission du Conseil municipal.

Subventions et allocations (chapitre 36)

Le détail et les comparaisons budgétaires 2000 et 2001 ainsi que les comptes 1999 figurent dans le tableau «Transferts à des tiers» du projet de budget 2001.

Imputations internes (chapitre 39)

Groupe 390

Ce groupe de rubriques budgétaires enregistre les intérêts de la dette à charge des cellules de l'administration. La contrepartie se trouve dans le groupe 490 de la cellule 100153. Le détail de ces intérêts sera remis à chaque commission du Conseil municipal.

Groupe 391

Il regroupe toutes les mises à disposition de locaux par des services de l'administration à d'autres services. La contrepartie se trouve dans le groupe 491.

Groupe 392

Il regroupe toutes les autres prestations entre services. La contrepartie se trouve dans le groupe 492.

Prestations du personnel pour des investissements (groupe 438)

Comme pour le budget 2000, les prestations de supervision des investissements (gestion technique, administrative et financière assumée par les services du département des constructions et de la voirie) sont portées à charge des crédits d'investissements immobiliers concernés avec comme contrepartie le groupe 438.

Les taux calculés sur les dépenses annuelles relatives au crédit sont de 3% pour les acquisitions, 4% pour les constructions et 5% pour les rénovations.

Pertes sur débiteurs (groupe 334)

Dès le projet de budget 2001, la provision pour pertes sur recouvrement des centimes additionnels est calculée à raison de 3% de la facturation des centimes (personnes physiques et morales).

Autorités

100 0002	315	Entretien des fax des conseillers municipaux.
101 0002	317	Adaptation du budget concernant les frais de déplacement du Secrétaire général, par rapport aux comptes 1999.

- 102 0002 365 427 Budgétisation de la mise à disposition gratuite de locaux en faveur de la Société d'histoire et d'archéologie, compensé par le groupe 427.
- 103 0002 367 Suppression de la subvention en faveur de CAMVAL.
- 104 0002 436 Suppression du groupe 436 suite à la cessation des activités de la CAMVAL.
- 105 000301 XXX Transfert de la cellule 000301 «Achats, Impression: administration» à la cellule 100701.
- 106 000302 XXX Transfert de la cellule 000302 «Achats, Impression: exploitation» à la cellule 100702.
- 107 000303 XXX Transfert de la cellule 000303 «Achats, Impression: gestion des véhicules» à la cellule 230202.
- 108 0004 XXX Création d'une nouvelle cellule, intitulée «Relations extérieures».
- 109 0009 XXX Transfert de la cellule 0009 «Direction des systèmes d'information» à la cellule 100900.
- 110 001050 301 Ajustement du budget concernant la mobilité du personnel.
- 111 001050 318 Augmentation du nombre d'astreints, mise en place des ressources humaines et organisation de la Fête de l'Escalade pour les retraités de la Ville.
- 112 001050 322 Augmentation du taux d'intérêt sur financement de l'indexation des rentes CAP.
- 113 001050 391 Budgétisation des imputations internes concernant les locaux du service d'assistance et de protection de la population.
- 114 001050 436 La contribution de l'employé à l'assurance accident non professionnel est comptabilisée en diminution du groupe 305, contrairement au budget 2000.
- 115 7001 317 Augmentation des indemnités du Bureau du Conseil municipal et participation aux sorties et repas des commissions pour les conseillers municipaux.
- 116 7001 318 Augmentations dues à l'organisation de conférences destinées au Conseil municipal, aux indemnités attribuées aux partis politiques, ainsi qu'au coût plus élevé des traiteurs.
- 117 7001 365 Nouvelle subvention en faveur de l'Amicale des anciens conseillers municipaux.
- 118 8001 317 Augmentation des déplacements des conseillers administratifs.

- 119 8001 351 Transfert de la cellule 400700, groupe 351. Il s'agit de la participation de la Ville de Genève aux frais de police.
- 120 8001 361 Transfert de la cellule 100100 concernant la subvention en faveur de la Compagnie générale de navigation.
- 121 8001 365 Transfert de diverses subventions du groupe 365 au
367 groupe 367
- 122 8001 451 Transfert de la cellule 230402 «Entretien du domaine public» concernant la participation de l'Etat de Genève relative à la construction des artères municipales.
- 123 9001 318 L'effectif du Contrôle financier étant reconstitué, l'exécution de certaines tâches peuvent être accomplies par le service au lieu d'être exécutées par une fiduciaire.

Département des finances et de l'administration générale

- 124 100100 317 Nouvelles indemnités de fonction en faveur des adjoints de la direction et du Contrôle de gestion.
- 125 100100 361 Transfert de la subvention concernant la Compagnie générale de navigation à la cellule 8001 «Conseil administratif».
- 126 100100 441 Augmentation de la vente à la criée.
- 127 100101 310 Installation d'un terminal d'encaissement par cartes de crédit.
- 128 100151 XXX Voir chapitre «Fiscalité» du présent rapport.
- 129 100152 421 Diminution des positions de trésorerie.
- 130 100152 425 Diminution de la créance du Parking Cornavin. (Remboursement partiel.)
- 131 100152 429 Aucun prélèvement sur le Fonds d'assurance n'a été prévu au projet de budget 2001.
- 132 100153 XXX Voir tableau de la dette publié dans le projet de budget 2001.
- 133 100154 318 L'augmentation des frais d'émission d'emprunts est due au fait que ces frais sont dorénavant amortis sur la durée totale des emprunts, donc, au début, la charge augmente avec l'addition de nouveaux emprunts.
- 134 100180 319 Certaines subventions concernant le tourisme sont devenues pour le projet de budget 2001 des cotisations; transfert du groupe 365 au groupe 319.
- 135 100180 365 Transfert de plusieurs subventions au groupe 319 et suppression de la subvention «Participation souscription *Courrier*».

- 136 1002 314 Augmentation du budget suite au sinistre du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, compensée par le groupe 436.
- 137 1002 436 Compensation du groupe 314.
- 138 1004 322 Budgétisation des pertes de changes sur les transactions en monnaies étrangères, compensée partiellement par le groupe 429.
- 139 1004 429 Budgétisation des gains de change sur les transactions en monnaies étrangères.
- 140 1005XX 314 Ajustement des frais d'entretien en fonction des besoins de maintenance du patrimoine immobilier.
- 141 100502 318 Diminution due principalement à l'ajustement des honoraires spéciaux.
100503 318
100505 318
- 142 100501 311 Achat de petit mobilier pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs.
- 143 100501 391 Ajustement des loyers gratuits.
- 144 100501 392 Transfert de la cellule 100502 à la cellule 100501 des prestations internes effectuées par le Service des bâtiments et budgétisation des prestations internes effectuées par le Service de l'énergie sur la cellule 100501.
100502 392
- 145 100501 434 Ajustement des revenus en fonction des comptes 1999. (Le budget 2000 des honoraires spéciaux est surévalué.)
- 146 100501 436 Ajustement dû à une réévaluation des dédommagements.
- 147 100502 311 Achats de conteneurs pour déchets organiques sur instructions du Service de la voirie.
- 148 100502 319 Ajustement des indemnités accordées à des locataires pour inconvénients et nuisances.
- 149 100502 334 Ajustement des pertes sur débiteurs en fonction de l'évaluation des pertes potentielles.
- 150 100502 423 Ajustement des loyers selon l'état locatif connu à ce jour.
100504 423
100504 427
100505 423
- 151 100504 310 Etant donné le nombre croissant des remises de fermages, il y a une augmentation des annonces publicitaires.
- 152 100505 436 Budgétisation des remboursements de travaux par les superficiaires.

- 153 100506 436 Adaptation des remboursements de dégâts.
- 154 100507 367 Suppression de la mise à disposition de locaux en faveur de la CAMVAL.
- 155 1006 311 Diminution du groupe 311 en raison de dépenses exceptionnelles prévues au budget 2000.
- 156 1006 314 Augmentation des contrats de nettoyage due à l'extension de locaux (1,5 étage supplémentaire).
- 157 1006 334 Ajustement des pertes sur débiteurs en fonction des pertes potentielles.
- 158 1006 409 Augmentation de la taxe professionnelle qui tient compte de la production économique réalisée en 1999.
- 159 1006 421 Estimation des intérêts de retard sur poursuites.
- 160 100701 310 Frais de parution dans la presse officielle pour les appels d'offres soumis à l'AIMP.
- 161 100701 311 Transfert partiel du groupe 311, cellule 100702, Acquisition et remplacement de machines et outillages afin de garantir le bon fonctionnement des ateliers.
- 162 100701 314 Nouveaux contrats de nettoyage.
- 163 100701 315 Transfert de la cellule 100702 concernant des réparations de la machinerie des ateliers par des tiers.
- 165 100701 316 Location de matériel de finition pour les imprimés (machine à mettre sous pli).
- 166 100701 319 Cotisations à diverses associations professionnelles.
- 167 100702 310 Ajustement des achats de documents en fonction des besoins des services.
- 168 100702 314 Augmentation des contrats de nettoyage liée aux nombreuses demandes d'extension de locaux.
- 169 1009 316 Adaptation à la baisse des locations de matériel.
- 170 1009 317 Augmentation due à la participation à un congrès (veille technologique).

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

- 171 2001 310 Frais de reliure des *Mémoriaux* du Conseil municipal ainsi que de la *Semaine judiciaire*. Ces frais étaient jusqu'à présent pris en charge par le Service des achats.

- 172 2001 317 Augmentation relative à l'organisation d'une journée d'étude annuelle liée aux activités du département.
- 173 2001 318 Transfert partiel du groupe 318 du secrétariat du département au Service administration et opérations foncières.
- 174 2001 391 Ajustement mise à disposition de locaux gratuits.
- 175 2101 310 Publication dans les journaux officiels d'avis de présélection selon le règlement sur les marchés publics et utilisation d'une photocopieuse couleur qui sera mise à la disposition des services de la Division des constructions, devenue nécessaire pour la présentation de documents.
- 176 2101 318 Estimation à la baisse du nombres des études spécifiques effectuées par des tiers.
- 177 2101 391 Ajustement mise à disposition de locaux gratuits.
- 178 2101 431 Estimation à la baisse des recettes provenant des entreprises lors des inscriptions aux mises en soumissions publiques.
- 179 2101 436 Restitution des jetons de présence du directeur de la division en tant qu'administrateur de la Fondation Carfagni.
- 180 2102 310 Augmentation des achats de fournitures audio-visuelles pour les séances et autres manifestations publiques liées aux activités d'information et de concertation avec la population.
- 181 2102 318 Transfert partiel du groupe 318 du secrétariat du département au Service administration et opérations foncières.
- 182 2102 391 Ajustement mise à disposition de locaux gratuits.
- 183 2102 438 Ajustement des prestations du personnel pour des investissements.
- 184 2102 439 Ajustement à la hausse des recettes provenant de la vente de photographies.
- 185 2103 318 Augmentation des droits d'initiative en matière de plans d'affectation et des études relatives au plan piétons.
- 186 2103 391 Ajustement mise à disposition de locaux gratuits.
- 187 210400 310 Augmentation permettant d'assurer l'effort d'information auprès de la population, des professionnels et d'associations diverses, ainsi que les publications y relatives.
- 188 210400 314 Augmentation relative à l'entretien de liaisons piétonnes et de zones de détente en matière graveleuse.
- 189 210400 317 Augmentation liée, d'une part, aux frais d'inscription et d'enregistrement à des réunions, séminaires, colloques et

conférences et, d'autre part, aux indemnités à la suite de la création de 3 postes de travail.

- | | |
|---------------------|---|
| 190 210400 318 | Augmentation liée, d'une part, à l'organisation de la manifestation annuelle «En ville sans ma voiture» et, d'autre part, aux expertises en matière de transports et de circulation. |
| 191 210400 438 | Ajustement des prestations du personnel pour des investissements. |
| 192 2105 314 | Hausse indispensable relative aux prestations de tiers pour l'entretien de terrains, emplacements et démolitions d'immeubles. |
| 193 2105 318 | Augmentation du nombre de mandats à des privés pour réaliser des études de faisabilité, car il est de plus en plus difficile de trouver des architectes au chômage pour l'atelier du service. |
| 194 2105 438 | Ajustement des prestations du personnel pour des investissements. |
| 195 2106 311 | Estimation à la hausse nécessaire pour l'acquisition du mobilier pour les bureaux des magistrats, des directeurs, des salles de conférences, des salles de commissions et également pour le renouvellement de sièges de salles de spectacles. |
| 196 2106 314 | Augmentation nécessaire pour permettre au Service des bâtiments de réaliser rapidement d'importants travaux pour l'ensemble des services de l'administration (travaux d'amélioration, nouveaux aménagements, etc.). |
| 197 2106 315 | Estimation à la hausse nécessaire pour l'entretien du mobilier dans les salles de théâtre, de concerts, de conférences et les bureaux des magistrats et de direction. |
| 198 2106 438 | Ajustement des prestations du personnel pour des investissements. |
| 199 2106 434
492 | Transfert du groupe 434 au groupe 492. D'autre part, ajustement à la baisse des prestations internes en faveur de la Gérance immobilière, la contrepartie se trouvant dans les groupes 392 de cette dernière. |
| 200 2107 311 | Certaines dépenses en matière d'économie d'énergie sont désormais prise en charge par des crédits d'investissements. |
| 201 2107 314 | Augmentation relative aux contrats d'entretien des dispositifs de chauffage, ventilation, climatisation et traitement d'eau précédemment pris en charge par le Service des bâtiments. |

- 202 2107 316 En raison de la résiliation de stockage obligatoire du mazout, diminution de la location de réservoirs.
- 203 2107 434 Frais de conduite et surveillance du chauffage des immeubles locatifs à charge des locataires, indexé d'année en année au coût de la vie.
- 204 2107 436 Diminution du versement forfaitaire unique équivalent à la perte progressive du rabais SIG sur les achats d'énergie.
- 205 2107 438 Ajustement des prestations du personnel pour des investissements.
- 206 2107 492 Introduction au budget des prestations internes fournies par le Service de l'énergie pour la Gérance immobilière. La contrepartie se trouvant dans la cellule 100501 groupe 392.
- 207 230200 316 Augmentation du nombre de location de W.-C. à entretien automatique.
- 208 230202 XXX Transfert de la cellule «Gestion des véhicules» (anciennement 000303) à la Voirie, cellule 230202.
- 209 2303 318 Estimation à la hausse des honoraires d'ingénieurs (civils, géomètres, géotechniciens) pour des études non inscrites dans les crédits d'études et confiées à des mandataires.
- 210 2303 438 Ajustement des prestations du personnel pour des investissements.
- 211 2304 438 Ajustement des prestations du personnel pour des investissements.
- 212 230402 314 Nouvelle obligation légale d'entretien sous forme de contrats et de conventions relative à la sécurité des ponts, passerelles et quais.
- 213 230402 434 Facturation des prestations fournies par des équipes de la Voirie pour des privés ou des administrations. Cette facturation est transférée à la cellule 230404.
- 214 230402 451 Transfert de la participation de l'Etat aux frais d'entretien des artères municipales à la cellule 800100 «Conseil administratif».
- 215 230404 314 Renouvellement annuel des marquages routiers lié à des obligations légales, transféré de la cellule 230402.
- 216 230404 391 Ajustement mise à disposition de locaux gratuits.
- 217 230404 434 Facturation des prestations fournies par des équipes de la Voirie pour des privés ou des administrations. Cette facturation est transférée de la cellule 230402.

- 218 230502 310 Augmentation liée à l'accroissement du nombre de pages concernant la conception et la réalisation du calendrier tous ménages.
- 219 230502 318 Augmentation du tonnage relative à la récupération des résidus, suite à la campagne d'information de proximité.
- 220 230502 351 Adaptation à la hausse à la suite, d'une part, de l'introduction d'une nouvelle taxe OTAS (Ordonnance sur les taxes d'assainissement) et, d'autre part, de l'augmentation des taxes courantes et du tonnage concernant l'élimination des ordures ménagères par l'usine des Cheneviers.
- 221 230503 310 Hausse en raison de la conception, réalisation et distribution d'un guide de la propreté et d'affichettes de sensibilisation concernant les déjections canines. Intensification de la campagne d'information de proximité.

Département des affaires culturelles

- 222 3001 311 Acquisitions d'œuvres d'art destinées au MAH ainsi qu'à ses filiales.
- 223 3001 314 Transfert des contrats de nettoyage de la cellule 3001 à la
310100 314 cellule 310100 et nouveau contrat de nettoyage pour «route de Malagnou 17».
- 224 310100 310 Hausse due principalement aux publications et informations officielles ainsi qu'aux frais de photocopies.
- 225 310100 311 Remplacement de matériel audio-visuel ainsi que de petit matériel de télécommunication.
- 226 310100 313 Augmentation de petites fournitures de fonctionnement et achat de matériel d'éclairage.
- 227 310100 318 Hausse due:
– aux prestations pour la «Fureur de lire»;
– aux frais d'expertises comptables pour l'examen des comptes des subventionnés;
– aux mandats confiés à des tiers pour l'organisation de la Fête de la musique.
- 228 310110 306 Augmentation des frais de vêtements professionnels.
- 229 310110 310 Augmentation des frais de photocopies (prise en charge de Malagnou 17).
- 230 310110 311 Remplacement d'installations d'éclairage et de sonorisation vétustes au Casino-Théâtre et à l'Alhambra, remplacement également de matériel audio-visuel.

- 231 310110 313 Ecart dû principalement à l'achat de matériel d'éclairage et divers (tapis de danse, rideaux, etc.) et à l'augmentation des fournitures diverses consommables dans l'année (quincaillerie, visserie, etc.).
- 232 310110 314 Entretien des scènes culturelles: aménagement des scènes, éclairages spéciaux et sonorisations.
- 233 310110 316 Augmentation des locations de salles, compensée partiellement par des recettes supplémentaires budgétisées sur le groupe 436.
- 234 310110 318 Taxe de billetterie électronique et frais d'expertise de la Maison des arts du Grütli.
- 235 310110 427 Augmentation due aux fermages de l'Alhambar, non prévus au budget 2000, et augmentation des recettes provenant des locations de salles, notamment du Victoria Hall.
- 236 310120 313 Augmentation des fournitures pour ateliers (outillage, quincaillerie, visserie, etc.) et achats de fournitures de construction.
- 237 310120 314 Ajustement des contrats de nettoyage en fonction des besoins.
- 238 310120 434 Diminution des recettes prévues sur la fabrication et la vente de décors.
- 239 310130 313 Fournitures pour le nettoyage et petit outillage non prévus au budget 2000.
- 240 310140 311 Acquisition de matériel audio-visuel: projecteurs vidéo, caméscopes, magnétoscopes, etc., non prévus au budget 2000.
- 241 310200 318 Augmentation, d'une part, des indemnités en faveur des artistes et, d'autre part, des rétributions de prestataires de services.
- 242 310250 318 Ajustement des cachets pour les concerts et sérénades d'été, les concerts du dimanche au Victoria Hall et autres concerts éventuels.
- 243 310251 318 Prise en charge des droits d'auteurs relatifs à la scène Ella Fitzgerald.
- 244 310255 318 Ajustement des frais de téléphone. (Adaptation des frais de téléphonie aux nouvelles conditions du marché.)
- 245 310255 365 Augmentation due à la subvention d'équipement, contrepartie de la contribution du fonds d'équipement communal.
- 469
- 246 310255 391 Prestations internes, ajustement de la mise à disposition de locaux gratuits.

- 247 3104 318 La journée européenne du patrimoine est organisée tous les 2 ans. (La prochaine aura lieu en 2002.)
- 248 310500 310 Augmentation due aux impressions diverses: affiches, dépliants, programmes et brochures.
- 249 310500 318 Promotion des activités culturelles en liaison avec la promotion touristique.
- 250 310500 434 Billets d'entrée non prévus au budget 2001. (Modification du système du crédit jeunesse.)
- 251 310550 434 Estimation à la baisse des recettes provenant des billets d'entrée.
- 252 310550 469 Aucun prélèvement sur le Fonds Zell n'est prévu en 2001, cela
310551 469 pour des raisons juridiques.
- 253 3201 310 Augmentation due à des nouveaux abonnements de périodiques, à des fournitures informatiques et à l'achat de monographies récentes.
- 254 3201 311 Hausse due principalement à l'acquisition de matériel scientifique.
- 255 3201 314 Désinfection des herbiers qui a lieu tous les deux ans et ajustement des contrats de nettoyage.
- 256 3201 392 Prestations internes fournies par le SEVE et le Service d'assistance et de protection de la population.
- 257 320200 313 Dépenses exceptionnelles prévues en 2001, destinées à la publication du Corpus Dassier et à l'histoire des collections égyptiennes du MAH.
- 258 320200 314 Augmentation due aux contrats de nettoyage pour la villa La Concorde et pour le bâtiment des Casemates.
- 259 320200 315 Augmentation de l'entretien des œuvres d'art et de collections, en raison du réaccrochage des beaux-arts prévu en 2002 et de la restauration des armures en vue du 400^e anniversaire de l'Escalade.
- 260 320200 318 Adaptation à la réalité des frais d'affranchissements postaux.
- 261 3202XX 391 Prestations internes, ajustement de la mise à disposition de locaux gratuits. (Transferts de la cellule 320200 aux cellules 320201, 320202 et 320203.)
- 262 320200 436 Suppression du remboursement des frais de téléphone, suite à la mise en place de cabines à cartes magnétisées.
- 263 320200 438 Fin des prélèvements sur le crédit de l'inventaire des collections pour couvrir les frais de personnel temporaire.

- 264 320201 311 Diminution en raison de dépenses exceptionnelles prévues
318 lors de l'élaboration du budget 2000.
- 265 320202 311 Hausses prévues en raison de la campagne de rangement et de
313 reconditionnement des collections du Cabinet des estampes.
- 266 320203 315 Augmentation relative à l'entretien des œuvres d'art et collec-
318 tions, compensée par une diminution sur le groupe 318.
- 267 320204 310 Augmentation en raison d'une campagne de publicité et de
l'impression d'une nouvelle affiche de la Maison Tavel.
- 268 320204 318 Ajustement des frais de téléphone suite à l'intégration de la
Maison Tavel au réseau 418 (réseau TVG).
- 269 320205 310 Augmentation des impressions diverses et annonces publici-
taires.
- 270 320205 318 Augmentation des frais de surveillance ainsi que des frais de
transports.
- 271 320205 435 Ajustement des recettes provenant des ventes de publications
par la librairie.
- 272 320206 310 Augmentation, d'une part, des annonces publicitaires (promo-
tion événementielle) et, d'autre part, augmentation des impr-
més pour les nouvelles animations du MHS.
- 273 320206 311 Augmentation prévue en raison des aménagements intérieurs
et du remaniement de l'exposition permanente des objets. Par
ailleurs, achats de manipulations interactives sur des thèmes
scientifiques en rapport avec les collections des musées.
- 274 320206 316 Location de l'infrastructure pour «La nuit de la science».
- 275 320207 313 Hausse prévue pour le catalogue de l'œuvre de «Berthe
Schmidt Allard».
- 276 320207 434 Estimation à la hausse des recettes provenant des billets
d'entrée en raison de l'exposition temporaire.
- 277 320250 310 Augmentation des annonces publicitaires et des frais
d'impression.
- 278 320250 313 Augmentation des fournitures principalement destinées aux
catalogues des expositions.
- 279 320250 315 Les expositions «Ostie», «Gandur» et «Dassier» nécessitent
des aménagements importants.
- 280 320250 317 Frais de déplacements liés aux expositions.
- 281 320250 318 Augmentation des frais de commissaires et de convoyeurs
externes ainsi que des frais de transports.

- 282 3203 315 Entretien des équipements informatiques (Rero), budgétisé à double, sera rectifié lors des prochaines modifications.
- 283 3203 318 Augmentation des prestations de tiers (graphistes, scénaristes et autres indépendants).
- 284 3203 434 Estimation à la baisse des ventes de billets d'entrée aux expositions temporaires et animations.
- 285 3203 435 Diminution des recettes prévues pour la vente de publications, cartes postales, etc.
- 286 3204 310 Hausse prévue pour l'achat de monographies et divers ouvrages.
- 287 3204 313 En raison de la mise en gérance de la cafétéria, les frais relatifs
435 aux achats de fournitures alimentaires ainsi que les recettes des ventes de produits alimentaires sont supprimés.
- 288 3204 434 Aucune exposition payante n'est prévue pour 2001.
- 289 330100 310 Augmentation des acquisitions de livres et des collections audio-visuelles en raison de la forte demande du public.
- 290 330100 311 L'acquisition de matériel de remplacement, suite au sinistre de la bibliothèque des Pâquis, est moins importante que celle prévue au budget 2000.
- 291 330100 313 Fournitures propres à la gestion informatisée des documents, budgétisées auparavant sur le groupe 310. Par ailleurs, augmentation des fournitures diverses.
- 292 330100 316 Le local de la bibliothèque de Saint-Jean ne sera plus loué. Il en résulte donc une diminution des frais de location pour 2001.
- 293 330100 318 Augmentation due à la promotion culturelle et aux droits d'auteurs.
- 294 330100 391 Prestations internes, ajustement de la mise à disposition de locaux gratuits.
- 295 330100 429 Estimation des dépôts de garantie non réclamés par le public.
435 (Transfert du groupe 435 au groupe 429).
- 296 330100 436 Transfert du groupe 487 au groupe 436 du prélèvement relatif
487 au sinistre des Pâquis (moins important que celui prévu au budget 2000).
- 297 330200 310 Augmentation due principalement aux frais de reliure des monographies et des périodiques.
- 298 330200 315 Augmentation due à l'entretien de matériel informatique par des tiers (indexation contrat Rero).

- 299 330200 391 Prestations internes, ajustement de la mise à disposition de locaux gratuits.
- 300 330200 436 Hausse prévue des dédommagements par des tiers (remboursement des livres perdus, frais de dossiers, vente de cartes pour les photocopieuses, etc.).
- 301 330200 438 Informatisation des anciens fichiers par du personnel temporaire prise en charge par le crédit d'investissement concerné. (Cette opération prendra fin à mi-2001.)

Département des sports et de la sécurité

- 302 400100 318 Nouveaux frais d'exposition, de documentation et de communication, confection maquettes, plans.
- 303 400202 318 Hausse des prestations des moniteurs d'écoles de sports et encadrement des organisations pour les aînés (L&S) et adultes (ISG).
- 304 400204 311 Achat d'un régénérateur et recycleur de solvants d'atelier.
- 305 400204 318 Hausse due principalement à l'expertise de la piste du vélodrome.
- 306 400202 392 Prise en considération des prestations effectuées par le SEVE et le Service d'assistance et de protection de la population.
- 307 400205 311 Acquisition de nouveau matériel (machine à haute pression à eau chaude, génératrice mobile, matériel téléphonie) et remplacements divers (régie de son, pièces lecteurs entrée SITAX Vernets et Varembe).
- 308 400205 313 Ajustement à la hausse relatif, d'une part, à l'achat de deux caméras pour la surveillance vidéo des terrains de Vessy et, d'autre part, à la connexion centralisée des 4 mâts d'éclairage de Varembe et au remplacement de batteries de l'onduleur des Vernets. De plus, le service doit faire face à une dépense exceptionnelle pour l'achat de matériaux utilisés pour les championnats d'Europe de gymnastique rythmique.
- 309 400205 314 Interventions sur les nouvelles portes à badges des Vernets et travaux électriques nécessitant un concessionnaire.
- 310 400206 311 Prise en charge de certains achats par des crédits d'investissement.
- 311 400206 434 Revue à la baisse des entrées aux piscines.
- 312 400207 311 Acquisition de nouveau matériel ainsi que divers remplacements pour la patinoire des Vernets.

- 313 400208 311 Remplacement d'une souffleuse sur roues pour le centre sportif de la Queue-d'Arve et mise en passe du stade des Libellules (cylindres, clefs).
- 314 4003 311 Transfert partiel des frais de matériel relatifs à l'équipement
313 des sapeurs-pompiers (habillement) sur groupe 313.
- 315 4003 318 Ajustement des frais de téléphones en fonction des comptes 1999.
- 316 4003 392 Prestations internes fournies par le SEVE et le Service d'assistance et de protection de la population.
- 317 4003 435 Budget prévisionnel concernant les ventes du «Guide des sapeurs-pompiers genevois».
- 318 400350 311 Transfert partiel des frais de matériel relatifs à l'équipement
313 des sapeurs volontaires (habillement) sur groupe 313.
- 319 4004 310 Nouvelles charges relatives aux fournitures informatiques et annonces publicitaires pour campagne d'information 2001.
- 320 4004 311 Adaptation à la baisse des frais de matériel pour la sécurité selon facturation de l'OCPC 1999.
- 321 4004 316 Dénonciation du contrat de location des ateliers à la rue du Môle au 30.06.2001.
- 322 4004 318 Ajustement à la hausse relatif à l'organisation de cours au profit de l'Office international de la protection civile, incluant les frais de repas et de transports.
- 323 4004 365 Augmentation de la part Ville de Genève à la construction d'abris antiaériens privés. Budgétisation de la mise à disposition de locaux gratuits et véhicules à des tiers, la contrepartie se trouve sur les groupes 427 et 434.
- 324 4004 427 Revenus provenant de la mise à disposition de locaux gratuits par le service à des tiers, la contrepartie se trouve sur le groupe 365.
- 325 4004 434 Ajustement à la baisse relatif à la location de véhicules et de matériel divers. Il convient de signaler que la mise à disposition gratuite de véhicules à des tiers figure désormais sur le groupe 434.
- 326 4004 491 Introduction au budget des prestations internes fournies par la PC, la contrepartie figurant à charge des services bénéficiaires sous le chapitre 39.
- 327 4007 306 Selon les nouvelles dispositions ASM (Agents de sécurité
309 municipaux), adaptation de l'équipement de l'ensemble des

- agents de sécurité municipaux et cours de formation en collaboration avec la police cantonale.
- 328 4007 310 Acquisition de supports à dossiers pour nouvelle installation «Rotomat».
- 329 4007 318 Hausse du groupe 318 relative aux dédommagements des frais de repas pour les personnes externes au service engagées à l'occasion de la journée chiens, aux interventions du médecin cantonal pour la formation sanitaire et à la formation continue du personnel en uniforme.
- 330 4007 351 Transfert de la participation de la Ville de Genève aux frais de police à la cellule 800100 «Conseil administratif».
- 331 4007 391 Ajustement mise à disposition de locaux gratuits.
- 332 4007 423 Nouvelles recettes, fermage buvette des Halles de Rive.
- 333 4007 437 Augmentation prévisible des amendes d'ordre (zones bleues) et engagement de nouveaux agents de sécurité.
- 334 4007 439 Taxes diverses transférées sur groupe 427.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

- 335 5001 319 Diminution relative à la participation aux frais liés à la vidange de Verbois qui est reconduite tous les trois ans (selon convention de 1982).
- 336 5001 365 Transfert des subventions «Comité international de la Croix-Rouge» et «Médecins sans frontières» du groupe 365 au groupe 367.
- 337 5002 318 Estimation à la hausse relative à divers mandats pour la réalisation de projets liés à la mission du service et la réorganisation du secteur.
- 338 5002 361 Introduction d'une nouvelle subvention «Crèche Edmond-Kaiser».
- 339 5002 365 Augmentation de la subvention «Crèches, garderies et jardins d'enfants» liée, d'une part, à l'indexation de la masse salariale, au maintien du fonctionnement des mécanismes salariaux et à l'abandon de la contribution de solidarité et, d'autre part, à la création de nouvelles places dans les institutions, relative à l'accueil des enfants.
- 340 500300 XXX Transfert partiel du budget de fonctionnement au nouveau service 5008 «Délégation à la jeunesse». Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

- 341 500300 311 Transfert équipements, machines, appareils et agencements
5008 311 divers concernant les centres de loisirs au nouveau service
«Délégation à la jeunesse».
- 342 500300 313 Transfert partiel de la cellule 500300 groupe 319 aux cellules
319 500300 groupe 313 et 5008 groupe 313.
5008 313 D'autre part, estimation revue à la hausse suite à la décision
d'inviter tous les jeunes ayant 18 ans à l'occasion des promo-
tions civiques. Hausse compensée partiellement par la partici-
pation des communes, groupe 452.
- 343 500300 314 Transfert partiel du groupe 314 de la cellule 500300 au nou-
5008 314 veau service 5008 «Délégation à la jeunesse».
D'autre part, augmentation relative à l'aménagement de nou-
velles places de jeux et à la mise en service de nouveaux bâti-
ments scolaires.
- 344 500300 352 Estimation à la hausse du coût de la participation de la Ville de
Genève au groupement intercommunal pour le parascolaire
due à l'augmentation du nombre d'enfants et du taux de partici-
pation des communes.
- 345 500300 365 Transfert partiel du groupe 365 au nouveau service 5008
5008 365 «Délégation à la jeunesse». La hausse est due à l'introduction
de la mise à disposition de locaux gratuits à des tiers, qui est
compensée par les revenus de la cellule 500300 groupes 423 et
427, et, d'autre part, à l'augmentation de la subvention
«Centres de loisirs».
- 346 500300 423 Revenus provenant de la mise à disposition de locaux gratuits
427 par le Service des écoles à des tiers. La contrepartie se trouve
dans la cellule 500300 et le service 5008 groupe 365.
- 347 500300 438 Les travaux effectués par le service n'entrent pas dans les
critères fixés par la DGA.
- 348 500301 314 Suppléance des concierges par des entreprises privées pour le
nettoyage des bâtiments publics. Montant adapté aux dépenses
1999.
- 349 5004 311 Transfert partiel du groupe 311 dans le groupe 313, concernant
notamment la fourniture d'arbres (anciennement sous groupe
311 rubrique «Plantations»).
- 350 5004 313 Transfert partiel du groupe 311 dans le groupe 313 et, d'autre
part, ajustement à la hausse en ce qui concerne l'achat de
plantes et de fleurs, de matériel d'arrosage et de fournitures de
produits chimiques (engrais, fumure, substrat, produits phyto-
sanitaires, chlore, etc.).

- 351 5004 316 Augmentation liée à la location d'une machine à broyer le compost 500 m³.
- 352 5004 318 Hausse provoquée par l'augmentation de la taxe RPLP, d'autre part augmentation des frais de transport relatifs aux plantations hivernales.
- 353 5004 351 Ajustement à la hausse des frais de destruction des résidus imputrescibles.
- 354 5004 492 Introduction au budget des prestations internes fournies par le SEVE. La contrepartie figurant à charge des services bénéficiaires sous le groupe 392.
- 355 5005 310 Remise d'un livre à chaque nouveau-né en ville de Genève dont les parents sont domiciliés en ville de Genève.
- 356 5005 313 Estimation à la hausse en ce qui concerne l'achat de livrets de famille et d'actes d'origine.
- 357 5005 431 Augmentation liée au changement du tarif des émoluments dès l'année 2000 (tarif fédéral).
- 358 5006 313 Estimation revue à la hausse en ce qui concerne les achats de fournitures funéraires.
- 359 5006 366 Adaptation de la participation de la Ville de Genève aux frais d'obsèques gratuites selon article 13 du règlement des cimetières et du crématoire de la Ville de Genève.
- 360 5006 392 Prestation internes fournies par le SEVE.
- 361 5006 435 Adaptation des recettes concernant les ventes de fournitures funéraires (modification article 13 du règlement des cimetières et crématoires).
- 362 500700 310 Intensification de l'information sociale destinée à la population et aux habitants dans différents quartiers en ville de Genève (conception et impression de plaquettes d'information).
- 363 500700 311 Montant dorénavant pris en charge par des crédits d'investissement.
- 364 500700 313 Transfert partiel du groupe 315 au groupe 313, relatif à divers achats de produits de nettoyage pour l'ensemble des structures du Service social.
- 365 500700 314 Augmentation des contrats de nettoyage liée à la mise à disposition de nouveaux locaux aux Centres d'action social et de santé (CASS).

- 366 500700 316 Augmentation de la location liée, d'une part, à l'extension de locaux et, d'autre part, à la mise à disposition de nouveaux locaux relative aux Centres d'action social et de santé (CASS).
- 367 500700 318 Augmentation liée, d'une part, aux mandats confiés à des
436 experts consultant pour la mise en place et l'amélioration du fonctionnement des structures et des tâches ponctuelles des intervenants lors d'actions spécifiques et études sur la pauvreté et, d'autre part, aux frais de téléphone des centres sociaux, qui sont partiellement compensés par une refacturation à des tiers figurant au groupe 436.
- 368 500700 364 Augmentation de la couverture des frais d'exploitation de la nouvelle Roseraie, établi conjointement avec l'Hospice général.
- 369 500700 365 Diminution relative à la subvention «Association aide ménagère à domicile».
- 370 500700 366 Augmentation des subventions «Action sociale exclusion», «Organisations d'excursions et de vacances pour bénéficiaires», «AVS paiement des cotisations» et introduction d'une nouvelle subvention «Restaurants scolaires».
- 371 500700 391 Ajustement mise à disposition de locaux gratuits.
- 372 500700 434 Transfert du groupe 439 au groupe 434, relatif aux recettes
439 provenant des émoluments perçus à l'occasion de l'établissement des déclarations d'impôts.
- 373 500700 469 Le prélèvement d'un montant de 400 000 francs sur le Fonds Zell, budgétisé en 2000, n'a pas été reconduit en 2001.

2.3 Analyse spécifique

Comparaison entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001

Revenus (tableau N° 1)

Nous observons une augmentation prévisionnelle substantielle de 41,8 millions de francs (+ 5,2%) par rapport aux comptes 1999.

Cette augmentation est le fait du chapitre «impôts» pour 24,1 millions (+ 3,9%), du chapitre «revenus des biens» pour 12,1 millions (+ 10,7%) et du chapitre «revenus divers» pour 10,1 millions (+ 29,3%).

40 Impôts (+ 24,1 millions; + 3,9%)

Les revenus fiscaux, y compris la taxe professionnelle communale, sont globalement meilleurs de 24,1 millions de francs, soit une augmentation relative de + 3,9% par rapport aux comptes 1999. Cette amélioration prévisionnelle est le fait de tous les groupes budgétaires composant ce chapitre, à l'exception de la taxe professionnelle communale, qui accuse une diminution de 10 millions de francs. Ce dernier point est expliqué par le fait qu'en 1999 de nombreux contribuables, *a fortiori* importants, ont connu des rattrapages de taxation d'années antérieures.

Le détail comparé des groupes composant ce chapitre, entre 1999 et le projet de budget 2001, est le suivant:

	Comptes 1999 millions	PB 2001 millions	Ecarts millions
Personnes physiques	401,3	426,7	25,4
Personnes morales	122,6	131,2	8,6
Fonds péréquation des PM	9,4	9,8	0,4
Impôts communal s/ chiens	0,2	0,2	—
Taxe professionnelle communale	85,3	75,0	- 10,3

Les prévisions d'impôts pour les personnes physiques et morales, ainsi que pour le fonds de péréquation des personnes morales, découlent:

- d'une part, de recommandations (PIB, inflation, marché de l'emploi notamment) formulées par le Groupe de perspectives économiques, dont la Ville de Genève fait partie, ainsi que des prévisions des organismes spécialisés (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, Office cantonal de la statistique, Université, organismes de prévisions économiques);
- d'autre part, de l'adoption en 1997 d'un modèle de calcul statistique permettant d'atténuer les sauts conjoncturels. Néanmoins, la prévision reste encore insatisfaisante, car elle dépend d'éléments exogènes difficilement observables et prévisibles à l'heure actuelle (migrations intercommunales voire intercantionales des personnes physiques et morales; élasticité de la matière imposable de certaines branches économiques aux fluctuations conjoncturelles; statuts fiscaux spécifiques de certaines entreprises; informations de base peu exploitables par informatique). A l'avenir, un effort tout particulier sera fait sur l'exploitation des données détaillées de l'application I.A.O. du Canton afin d'affiner les prévisions. En outre, la collecte et l'agrégation toujours plus poussée d'informations auprès des différents acteurs représentatifs du tissu économique genevois, devrait permettre d'aborder le XXI^e siècle avec une meilleure fiabilité des prévisions.

42 Revenus des biens (+ 12,1 millions; + 10,7%)

Ce chapitre augmente de 12,1 millions de francs (+ 10,7%) par rapport aux comptes 1999. Cette augmentation prévisionnelle est essentiellement le fait des groupes «immeubles du patrimoine financier» (+ 6,7 millions) et «immeubles du patrimoine administratif» (+ 5,8 millions).

Ces augmentations importantes sont le reflet de l'application de la loi sur la gestion administrative de l'Etat applicable aux communes en matière de prestations en nature fournies par la Ville de Genève (mise à disposition de locaux). La contrepartie de ces recettes supplémentaires se retrouve dans le chapitre «subventions» des services concernés. Pour les loyers du patrimoine financier, il s'agit essentiellement du Service de la gérance immobilière municipale et, pour le patrimoine administratif, il s'agit essentiellement du Service des écoles.

43 Revenus divers (+10,1; +29,3%)

Ce chapitre voit ses revenus prévisionnels croître de plus de 10 millions de francs, soit une augmentation de 29,3% par rapport aux comptes 1999.

Cette augmentation est due principalement aux groupes «amendes» et «prestations du personnel pour des investissements», respectivement + 6,9 millions et + 2,6 millions de francs par rapport aux comptes 1999.

L'augmentation prévue au niveau du groupe «amendes» est le fait du Service des agents de ville et du domaine public. Celle relative aux prestations du personnel pour des investissements est le fait des différents services du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

44 Parts et contributions

Ce chapitre n'appelle pas de remarque particulière.

45 Dédommagements de collectivités publiques (– 0,3 million; – 1,2%)

Cette diminution de revenus est négligeable et n'appelle pas de commentaire particulier.

46 Subventions et allocations (– 4,1 millions; – 59,4%)

Ce chapitre voit ses revenus prévisionnels diminuer de plus de 4 millions de francs. Cela provient du fait qu'en 1999 le Conseil administratif a prélevé 3 millions de francs sur le fonds d'assurance de la Ville de Genève et qu'il s'agit d'une mesure non reconduite en 2001.

Par ailleurs, près de 1 million de francs provenant de dons et de legs touchés en 1999 n'a pas été reconduit en 2001, car le principe de prudence ne permet pas que l'on budgétise des revenus aléatoires.

Charges (tableaux Nos 4 et 5)

La structure des charges qui apparaissent au budget de fonctionnement évolue globalement comme suit entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001:

	(en millions de francs)		
	Comptes PB 1999/2001	%	
Charges de fonctionnement directes	707,8	756,9	6,9
Amortissements	64,1	80,0	24,8
	<u>771,9</u>	<u>836,9</u>	<u>8,4</u>

Globalement, les charges nettes prévisionnelles progressent de 65,0 millions de francs, soit de + 8,4% par rapport aux comptes 1999. Cette augmentation est supérieure à la croissance (produit intérieur brut + inflation) prévisionnelle des années 1999 et 2000, qui se monte à + 6,9%.

L'évolution des charges, classées par nature, entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001, s'explique comme suit:

30 Charges de personnel (+ 26,4 millions; + 9,1%)

Ce chapitre accuse une progression prévisionnelle de 26,4 millions de francs par rapport aux comptes 1999, soit + 9,1%. Cette augmentation est due au déblocage des mécanismes salariaux dès 2001, qui a entraîné une série de charges salariales supplémentaires par rapport aux comptes 1999 (sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a décidé de bloquer les mécanismes salariaux de 1998 à 2000 compris. Seule subsiste, pendant cette période de blocage, l'indexation des salaires selon la progression de l'indice du coût de la vie).

Cette augmentation est détaillée de la manière suivante:

	(millions)
– Augmentation des traitements du personnel, réguliers et temporaires (indexation sur 2 années, annuités ordinaires et extraordinaires remis en vigueur en 2001)	+ 11,4
– Caisse de pension et de prévoyance (une grande partie de ce montant est due aux rattrapages CAP découlant des trois années sans augmentation qu'il est nécessaire de rattraper au niveau du calcul des rentes)	+ 10,1
– Assurances sociales	+ 1,8

– Assurances maladie et accidents	+ 1,5
– Prestations en nature (indemnités de repas, de vêtements)	+ 0,6
– Autres charges de personnel	+ 1,0

31 Biens, services et marchandises (+ 17,7 millions; +14,5%)

La comparaison du projet de budget 2001 avec les comptes 1999 laisse apparaître un écart de 17,7 millions de francs.

Des hausses, parfois importantes, sont prévues sur plusieurs groupes:

	(millions)
– Entretien des immeubles par des tiers	+ 6,9
– Honoraires et prestations de services	+ 4,1
– Eau, énergie, combustibles	+ 2,4
– Achats de fournitures et autres marchandises	+ 2,1
– Fournitures de bureau, imprimés, publicité	+ 1,7
– Entretien d'objets mobiliers par des tiers	+ 1,0
– Dédommagements	+ 0,3
Total des augmentations	+ 18,5

Ces augmentations sont partiellement compensées par des diminutions des groupes:

	(millions)
– Frais divers	– 0,4
– Loyers, fermages et redevances d'utilisation	– 0,3
– Mobilier, machines, véhicules, matériel	– 0,1
Total des diminutions	– 0,8

En ce qui concerne l'entretien du patrimoine immobilier, le Conseil administratif est d'avis que celui-ci mérite une attention particulière.

32 Intérêts passifs (– 1,9 million; – 2,2%)

La gestion rigoureuse et dynamique de la dette de la Ville depuis plusieurs années permet d'envisager la période de hausse des taux d'intérêt de manière optimiste, laquelle se traduit dans le projet de budget 2001 par un écart de 1,9 million par rapport aux comptes 1999, quand bien même le niveau d'endettement de la Ville n'a pas diminué.

La restructuration de la dette durant l'exercice 2000 (remboursement des prêts consentis par la CAP) explique les écarts importants observés dans les groupes de ce chapitre. Ainsi, le groupe «dettes à moyen et long terme» progresse

de 7,3 millions de francs, alors que le groupe «dettes envers des entités particulières» fait état d'une diminution notable de 9,1 millions de francs.

33 Pertes sur débiteurs (– 18,5 millions; – 48,8%)

La diminution importante prévue dans le projet de budget 2001 par rapport aux comptes 1999 s'explique par l'épuration importante des comptes débiteurs qui a été effectuée ces dernières années. Ainsi, une réduction de la rubrique «pertes sur débiteurs», notamment les sous-rubriques «centimes additionnels et impôts spéciaux» (– 16,8 millions) et «taxe professionnelle» (– 1,9 million) a été prévue, au contraire des «Agents de ville et du domaine public», en hausse de 1,3 million de francs.

34 Contribution à d'autres collectivités (+ 0,2 million; + 1,4%)

Cette hausse de 0,2 million de francs, représentant la rétrocession des impôts aux communes frontalières, n'appelle pas de remarque particulière.

35 Dédommagements à des collectivités publiques (+ 5,1 millions; + 12,0%)

Le groupe «cantons» est essentiellement à l'origine de la hausse prévue sur ce chapitre (+ 4,3 millions), par le biais d'une augmentation des frais de perception des centimes additionnels (+ 1,7 million) et d'une hausse du coût de levée des résidus (+ 2,6 millions). Par ailleurs, un accroissement des charges est également le fait du groupe «communes», à hauteur de 0,8 million de francs (contribution au GIAP).

36 Transferts à des tiers: subventions et allocations (+ 20,3 millions; + 17,7%)

Tous les groupes participent à la hausse des charges budgétisées sur ce chapitre, mais un groupe, les «institutions privées», est principalement à l'origine de cet accroissement.

Les variations entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001 sont détaillées comme suit:

	(millions)
– Cantons	+ 0,3
– Propres établissements	+ 0,9
– Sociétés d'économie mixte	+ 1,8
– Institutions privées	+ 15,4
– Personnes physiques	+ 0,1
– Etrangers	+ 1,8

Le détail des subventions prévues est indiqué dans les pages jaunes du projet de budget 2001.

33 Amortissements (+ 15,9 millions; + 24,8%)

La diminution prévue des amortissements ordinaires par rapport aux comptes 1999 est le reflet de la politique suivie par la Ville de Genève au cours des années 90 en matière d'investissements. En effet, la limitation des crédits d'investissements votés par le Conseil municipal induit directement la baisse du montant des amortissements pour les années à venir, la durée d'amortissement restant pour sa part constante.

Par contre, en vue de consolider l'autofinancement, le Conseil administratif propose de procéder à des amortissements complémentaires à hauteur de 20 millions de francs.

Comparaison entre le budget 2000 et le projet de budget 2001

Revenus (tableau N°1)

Les prévisions budgétaires 2001 font état d'un important accroissement des revenus nets de 86,9 millions (+11,5%). Cette projection favorable est due à la reprise économique et aux indices fournis par le résultat des comptes 1999.

Cette augmentation est essentiellement à mettre au crédit des impôts, lesquels progressent de 81,9 millions.

40 Impôts (+ 81,9 millions; + 14,6%)

L'écart important relevé entre le budget 2000 et le projet de budget 2001 est principalement l'agrégat des attentes favorables sur trois groupes, à savoir l'imposition des personnes physiques (+ 39,2 millions; + 10,1%), l'imposition des personnes morales (+ 35,6 millions; + 37,2%) et les revenus de la taxe professionnelle (+ 5,0 millions; + 7,2%).

Ces prévisions prennent évidemment en compte le climat économique positif que l'on connaît actuellement, élément confirmé par les résultats enregistrés sur ces postes aux comptes 1999.

Il convient encore de noter, comme cela avait déjà été fait lors du vote du budget 2000, que l'acceptation par le peuple de l'initiative IN 111 visant à réduire les impôts cantonaux des personnes physiques de 12% n'a aucune incidence sur les revenus escomptés.

42 Revenus des biens (+ 2,5 millions; + 2,1%)

Les revenus des biens enregistrent une hausse qui est le résultat de l'agrégat de nombreux mouvements sur diverses rubriques. En termes absolus, l'augmentation enregistrée est essentiellement due à l'évolution des loyers du patrimoine financier (+ 2,9 millions) et du patrimoine administratif (+ 4,5 millions), accroissements de revenus partiellement compensés par des diminutions de respectivement 2 et 3 millions de francs des groupes «créances» et «autres revenus».

Ces augmentations importantes des groupes «immeubles du patrimoine administratif» et «immeubles du patrimoine financier» sont le reflet de l'application de la loi sur la gestion administrative de l'Etat applicable aux communes en matière de prestations en nature fournies par la Ville de Genève. La contrepartie de ces revenus supplémentaires est à chercher dans le chapitre «subventions» des services concernés.

43 Revenus divers (+ 2,3 millions; + 5,4%)

L'écart positif enregistré sur ce chapitre correspond aux revenus budgétisés au sein du Service des agents de ville et du domaine public dans le groupe «amendes», suite à la révision législative ayant accru leurs compétences.

D'autres groupes ont subi des évolutions budgétaires significatives. Tel est le cas notamment des «émoluments administratifs» et des «dédommagements de tiers», lesquels participent respectivement pour 0,6 et 0,8 million de francs à la hausse budgétaire, alors que le groupe «autres redevances d'utilisation et prestations de service», principalement sur la rubrique «honoraires de régie spéciaux», fait état d'une diminution de 1,2 million de francs.

44 Parts et contributions (+ 0,3 million; 16,9%)

Cet écart est négligeable en termes absolus dans la comparaison de budget à budget. Il correspond dans les faits à une évaluation conforme aux chiffres enregistrés aux comptes 1999 et n'appelle pas de développements plus approfondis.

45 Dédommagement de collectivités publiques (+ 0,36 million; + 1,6%)

Ce chapitre enregistre une légère progression des dédommagements qui est principalement le fait de la rétrocession du Canton pour l'entretien des artères municipales.

46 Subventions et allocations (+ 0,0 mio; + 1,5%)

Aucun mouvement notoire n'est à signaler sur ce chapitre.

Charges (tableaux N^{os} 4 et 5)

La structure des charges qui apparaissent au budget de fonctionnement évolue globalement comme suit entre le budget 2000 et le projet de budget 2001:

	<i>(en millions de francs)</i>		
	<i>BudgetPB 2001</i>	<i>%</i>	
Charges de fonctionnement directes	694,5	756,9	9,0
Amortissements	59,7	80,0	34,0
	<u>754,2</u>	<u>836,9</u>	<u>11,0</u>

Les charges nettes prévisionnelles augmentent de manière importante entre le budget 2000 et le projet de budget 2001. Cette hausse se chiffre en effet à 61,7 millions ou, en chiffres relatifs, à 8,9%. L'accroissement prévisible se situe ainsi au-delà de la croissance prévisionnelle de l'année 2000 qui se situe à 1,9%.

L'évolution des charges, classées par nature, se présente comme suit:

30 Charges de personnel (+ 24,2 millions; + 8,2%)

Les charges de personnel sont en hausse de 24,2 millions de francs (+ 8,2%) par rapport au budget de l'exercice précédent. Ce fort accroissement est dû à la prise en compte du déblocage des mécanismes salariaux dès le 1^{er} janvier 2001, lequel entraîne une série de charges supplémentaires par rapport au budget 2000 (sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a décidé de bloquer les mécanismes salariaux de 1998 à 2000 compris. Seule subsiste, pendant cette période de blocage, l'indexation des salaires selon la progression de l'indice du coût de la vie).

Cette augmentation se décline selon les groupes suivants: *(millions)*

– Traitements du personnel (indexation sur 2 années, annuités ordinaires et extraordinaires remises en vigueur en 2001)	+ 13,9
– Caisse de pension et de prévoyance (une grande partie de ce montant est due aux rattrapages CAP découlant des trois années sans augmentation qu'il est nécessaire de rattraper au niveau du calcul des rentes)	+ 7,8
– Assurances sociales	+ 1,4
– Assurances maladie et accident	+ 0,3
– Prestations en nature (indemnités de repas, de vêtements)	+ 0,5
– Autres charges de personnel	+ 0,1
– Autorité et commissions	+ 0,2

31 Biens, services et marchandises (+ 11,8 millions; + 9,2%)

Un écart de 11,8 millions (+9,2%) est à relever sur ce chapitre, principalement composé des augmentations prévues sur les groupes suivants:

(millions)

– Entretien des immeubles par des tiers	+ 7,3
– Honoraires et prestations de services	+ 2,0
– Achats de fournitures et autres marchandises	+ 1,4
– Fournitures de bureau, imprimés, publicité	+ 1,0

Le Conseil administratif est d'avis que l'entretien courant de l'ensemble du patrimoine immobilier nécessite un effort supplémentaire.

32 Intérêts passifs (– 1,1 million; – 1,2%)

Ces prévisions optimistes quant à l'évolution des intérêts passifs, malgré une hausse annoncée des taux d'intérêt, sont le résultat de la gestion rigoureuse et dynamique de la dette de la Ville depuis plusieurs années.

La restructuration de la dette durant l'exercice 2000 (remboursement des prêts consentis par la CAP) se retrouve dans les écarts prévisibles dans les groupes de ce chapitre. Ainsi, le groupe «dettes à moyen et long terme» progresse de 7,9 millions de francs, alors que le groupe «dettes envers des entités particulières» fait état d'une diminution notable de 9 millions de francs.

33 Pertes sur débiteurs (+ 9,5 millions; + 96,6%)

La forte hausse de ce chapitre est due quasiment exclusivement aux prévisions de pertes sur les débiteurs des centimes additionnels et des impôts spéciaux (+ 9,8 millions). A l'opposé, la Taxe professionnelle prévoit une diminution de 0,4 million de francs de ses pertes sur débiteurs pour le prochain exercice.

34 Contribution à d'autres collectivités (+ 0,5 million; + 4,2%)

Cette hausse de 0,5 million de francs représentant la rétrocession des impôts aux communes frontalières n'appelle pas de remarque particulière.

35 Dédommagements à des collectivités publiques (+ 5,2 millions; + 12,3%)

Les dédommagements versés aux cantons s'accroissent de 4,9 millions de francs, principalement en raison d'une augmentation des frais de perception des centimes additionnels (+ 2,3 millions) et d'une hausse du coût de levée des résidus. Par ailleurs, la contribution au GIAP augmente de 0,4 million de francs.

36 Transferts à des tiers: subventions et allocations (+ 12,2 millions; + 9,9%)

Deux groupes participent essentiellement à l'augmentation prévue sur ce chapitre, à savoir les «institutions privées» à hauteur de 9,6 millions de francs et le groupe «étranger» qui progresse de 1,4 million de francs (soit + 270% en termes relatifs).

Le détail des subventions prévues est indiqué dans les pages jaunes du projet de budget 2001.

B. Budget d'investissements et financement

1. Investissements

En 2001, l'effort devrait porter principalement sur les types d'investissements suivants (investissements bruts):

1 Les voies de communication	31%
2. Les écoles	12%
3. Le logement	14%
4. La culture et les loisirs	13%
5. L'hygiène et la salubrité publique	9%

Ces cinq chapitres représentent à eux seuls 79% des charges d'investissements brutes prévues l'an prochain.

2. Financement

Le financement du programme d'investissements 2001 est largement expliqué au chapitre III «Politique du Conseil administratif en 2001».

Le tableau présenté ci-après permet de comparer, par rapport au budget 2000, le mode de financement des investissements.

	<i>(en millions de francs)</i>	
	<i>PB 2001</i>	<i>Budget 2000</i>
Investissements nets	122	116
Autofinancement	85	60
Endettement théorique	37	56
Autofinancement en %	69,7	48,3

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2001 est de 69,7%.

Les investissements programmés pour 2000 et 2001 se répartissent comme suit:

	<i>(en millions de francs)</i>			
	<i>2001</i>		<i>2000</i>	
	<i>mios%</i>	<i>mios%</i>		
Patrimoine financier	18	14,8%	20	17,2%
Patrimoine administratif	104	85,2%	96	82,8%
Total	122	100%	116	100%

V. PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:***Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement***Article premier. – Budget de fonctionnement*

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 923 045 918 francs, sous déduction de 86 213 439 francs représentant les imputations internes, soit à 836 832 479 francs, et les revenus à 927 435 224 francs, sous déduction de 86 213 439 francs représentant les imputations internes, soit à 841 221 785 francs.

L'excédent de revenus présumé s'élève à 4 389 306 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) Patrimoine administratif	Fr.
Dépenses	107 830 821
Recettes	<u>3 892 000</u>
Investissements nets	103 938 821
b) Patrimoine financier	
Dépenses	21 096 179
Recettes	<u>3 120 000</u>
Investissements nets	17 976 179
c) Total	
Dépenses	128 927 000
Recettes	<u>7 012 000</u>
Investissements nets	121 915 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) Patrimoine administratif		
Investissements nets		103 938 821
Amortissements ordinaires	59 890 043	
Amortissements complémentaires	20 000 000	
Excédent de revenus de fonctionnement	4 389 306	
Autofinancement		84 279 349
Insuffisance de financement		19 659 472
b) Patrimoine financier		
Investissements nets		17 976 179
Amortissements (autofinancement)		52 832
Insuffisance de financement		17 923 347
c) Total		
Investissements nets		121 915 000
Amortissements ordinaires	59 942 875	
Amortissements complémentaires	20 000 000	
Excédent de revenus de fonctionnement	4 389 306	
Autofinancement		84 332 181
Insuffisance de financement		37 582 819

Le solde non couvert au montant de 37 582 819 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 4 389 306 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2001, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2001 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2001.

Arrêté 3. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2001 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 37 000 000 de francs.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2001, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Annexes: – 20^e Budget financier quadriennal 2001-2004;
– Projet de budget 2001.

ANNEXE

Projet de budget 2001

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, Monsieur le président, si l'hirondelle annonce le printemps, selon le dicton populaire, à la Ville de Genève, le mois de septembre voit l'arrivée du projet de budget. C'est donc ce projet de budget pour l'exercice 2001 ainsi que le projet du budget financier quadriennal (BFQ) 2001-2004 que j'ai le plaisir de vous présenter en cette fin d'après-midi, au nom du Conseil administratif.

Une fois n'est pas coutume, et c'est la première fois que j'ai la chance de l'annoncer à l'occasion de mon sixième exercice budgétaire, la Ville présente un budget bénéficiaire, à hauteur de 4,4 millions de francs. Cette situation me réjouit, bien évidemment, et me permet de vous faire grâce d'un développement trop approfondi du cadre légal fixé par la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application, dispositions légales que vous devrez, entre autres, respecter lors de l'examen de ce projet.

A ce propos, je relèverai simplement que le principe de base contenu dans le cadre de la LAC, soit l'équilibre budgétaire, est à nouveau respecté, cela dans le délai autorisé par l'Etat, résultat qui n'apparaissait pas évident, il y a douze mois encore.

La mise en place de ce projet de budget et du budget financier quadriennal répond à diverses options stratégiques et spécifiques qu'il convient de rappeler avant d'en commenter plus avant les éléments saillants. Tout d'abord, il s'agit du maintien des centimes additionnels à 45,5 – inchangés depuis 1984. Ensuite, nous visons un autofinancement des investissements de la Ville à l'avenir, afin de stabiliser la dette, voire de la réduire, suivi d'une politique financière axée sur le long terme avec une prévision de boni sur les quatre prochaines années. Enfin, nous optons pour le maintien de la qualité des prestations fournies à la population; il s'agit d'être performants dans les domaines social, culturel, sportif et économique, tout cela dans le respect de l'Agenda 21.

D'autres options plus spécifiques à certains chapitres du budget sont également à mentionner. Ainsi, au niveau du chapitre 30, «Charges de personnel», une réintroduction pleine et entière des mécanismes salariaux: annuités ordinaires et extraordinaires, progression du 13^e salaire, promotions, a été prévue. De plus, la titularisation des faux temporaires se poursuit, de même que l'encouragement au départ à la retraite anticipée. Le coût de ces diverses mesures se chiffre à hauteur de 24,2 millions de francs, soit une hausse de 8,2% par rapport au budget voté pour l'exercice 2000.

Pour le chapitre 31, «Biens, services et marchandises», le Conseil administratif a souhaité, dans la mesure du possible, satisfaire les demandes des services afin de leur donner les moyens de poursuivre la mise en œuvre des options fondamentales annoncées. Dans ce cadre, les subventions et allocations – voir le cha-

pitre 36 – ont également fortement augmenté, principalement en raison de dotations plus importantes en faveur de la Division art et culture et de la Délégation à la petite enfance.

Enfin, dans l'optique d'une saine gestion orientée vers l'avenir et également d'un respect des directives de notre département de tutelle – le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie – une attribution plus importante au chapitre 33, «Pertes sur débiteurs», est proposée, afin de s'approcher, à terme, d'une mise en provision d'un tiers du montant de nos débiteurs, c'est-à-dire le reliquat.

Dans ce même ordre d'idées, un renforcement de l'autofinancement au sein de la Ville est effectué par l'intermédiaire d'un amortissement complémentaire à hauteur de 20 millions de francs.

Enfin, sur le plan des investissements, un montant de 128,9 millions de francs est prévu, représentant une augmentation de 10,5 millions de francs par rapport au budget de l'an 2000. La Ville de Genève pouvant ainsi autofinancer ses investissements à hauteur de 80,3 millions de francs, elle devra recourir à l'emprunt pour une somme de 37,8 millions de francs, lesquels viendront encore alourdir notre dette.

Sur la base de ces développements relatifs aux options souhaitées par le Conseil administratif, lesquels génèrent la majeure partie des 82,6 millions de francs de charges supplémentaires par rapport au budget 2000, vous pourriez vous demander comment le Conseil administratif arrive devant vous avec un projet de budget faisant état d'un boni de 4,4 millions de francs. La réponse est simple. C'est le fruit de la reprise économique amorcée en 1998, dont les premiers effets positifs se sont révélés lors du bouclage des comptes 1999 et qui se traduit à l'occasion de ce projet de budget par une hausse prévisionnelle des revenus de 86,9 millions de francs ou de 11,5% par rapport au budget 2000.

Je vous ferai part de mon commentaire en relation avec ce constat dans quelques instants, après vous avoir présenté les éléments essentiels du 20^e budget financier quadriennal.

Le budget relatif aux exercices futurs fait apparaître un excédent compris entre 4,4 millions – c'est pour l'année 2001 – et 5,7 millions de francs en 2004. L'autofinancement s'améliore régulièrement et devrait atteindre le montant de 363 millions de francs pour les quatre prochaines années, soit, en moyenne, 73% des investissements envisagés.

Cependant, les investissements de la Ville étant estimés à 498 millions de francs sur cette période de quatre ans, la dette de la Ville de Genève devrait, si

toutes les hypothèses retenues se révélèrent exactes, s'accroître de 127 millions de francs supplémentaires et serait portée à 1,952 milliard de francs au 31 décembre 2004.

Comme annoncé auparavant, je vais à présent vous faire part de quelques commentaires personnels qui me sont inspirés par ce projet de budget pour l'exercice 2001. A l'examen du document qui vous est soumis ce soir, force est de constater que les leçons du passé sont vite oubliées et que la transition entre la Ville fourmi et la Ville cigale se fait allègrement, sans aucun stade intermédiaire. Il est, à ce titre, inquiétant de noter que, malgré une augmentation prévisible très importante de nos recettes et sans équivalent au cours de la dernière décennie, soit 86,9 millions de francs pour 2001, seuls 4,4 millions de francs constituent l'excédent de revenus de l'exercice. S'il est clair qu'une rigueur moins grande peut être tolérée au niveau des charges, une maîtrise efficace de celles-ci doit continuer à être exercée.

Deux arguments doivent notamment être rappelés à ce propos. Premièrement, la reprise économique, malgré la vigueur qu'elle semble afficher actuellement, fait suite à une décennie de crise et peut se révéler fragile. Deuxièmement, le poids de notre dette nous demande des efforts tout particuliers pour nous permettre d'allouer une partie de nos revenus à son remboursement. Or, pour ce projet de budget 2001, il faut relever une croissance des charges de personnel à hauteur de 24,2 millions de francs par rapport au budget 2000, somme destinée tant à la reprise des mécanismes salariaux qu'à de nouveaux engagements de personnel, ce dernier élément ne semblant pas, au demeurant, recueillir l'agrément de la majorité de la population genevoise. De même, l'explosion du budget destiné au chapitre des «Biens, services et marchandises», qui accuse une augmentation de 11,8 millions de francs en comparaison du budget 2000, dénote un relâchement évident dans la maîtrise des charges. Un constat identique peut être formulé pour les subventions, lesquelles progressent de près de 10% ou de 12,2 millions de francs. Ces éléments sont de nature à m'inquiéter lorsque je les mets en rapport – je dis bien en rapport – avec notre dette, qui, je ne le répéterai jamais assez, culminera à 1,825 milliard de francs au 31 décembre 2000 et grève annuellement notre budget de fonctionnement de plus de 85 millions de francs. C'est donc le régime de la dette.

En ce qui concerne le dernier point, et c'est la seule satisfaction indirecte que me procure la dette de la Ville de Genève, il est remarquable de constater qu'en l'absence de toute diminution de nos fonds empruntés la gestion rigoureuse, dynamique et professionnelle de la dette a permis de budgétiser une baisse des intérêts passifs de plus d'un million de francs entre les exercices 2000 et 2001. Nonobstant cette petite lueur positive dans le tableau noir de la dette, je ne peux que rester très dubitatif face à cette explosion de nos charges de fonctionnement, en regard de la poursuite de l'endettement prévisible selon le 20^e BFQ et des

intentions annoncées par certains d'entre vous de poursuivre la fuite en avant en offrant toujours plus de prestations à la population et en comptant sur une augmentation régulière des revenus pour les couvrir. Il me semble qu'il est de notre devoir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de profiter d'une conjoncture favorable, déliée de certaines des contraintes induites par une situation de crise, pour faire un tri entre les prestations que nous devons offrir – je dis bien que nous devons offrir – et celles que nous voulons offrir; puis, sur la base de cette catégorisation, il nous faut déterminer lesquelles nous pouvons assumer financièrement. La Ville se doit, dans tous les cas, de revenir aux missions essentielles que doit assumer une collectivité publique et ne pas hésiter à se libérer, dans les circonstances actuelles, de certaines tâches qu'elle assume au profit de l'économie privée. Il apparaît en effet révolu d'adapter systématiquement les dépenses aux revenus à disposition et, de ce fait, de créer de nouvelles demandes par le biais d'une offre supplémentaire. Je répéterai ainsi une nouvelle fois ce que j'ai déjà largement eu l'occasion de dire, à savoir que la Ville doit cesser de vivre au-dessus de ses moyens et doit diminuer son endettement. Nous n'avons pas le droit de léguer une telle situation à nos enfants; je parle donc de la dette, bien sûr.

J'ose espérer que vous aurez déjà à cœur de procéder à cette analyse lors de l'examen de ce projet de budget en commissions et que le rôle que notre administration se doit de jouer à l'avenir sera clairement défini.

En conclusion, je vous prie de renvoyer le projet de budget 2001 à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Je vous remercie.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est en tant que maire de la Ville de Genève que je prends la parole. Lorsque deux avis différents sont exprimés, il est toujours très difficile, lorsqu'un avis personnel est aussi communiqué, de reconnaître celui du Conseil administratif. En réalité, si je peux comprendre les inquiétudes de notre collègue Pierre Muller concernant la dette, il faut vous rappeler que le Conseil administratif a travaillé sur ce budget pendant de nombreuses semaines, voire des mois entiers, pour trouver des solutions. Ces solutions sont en rapport avec l'augmentation des recettes, mais aussi en rapport avec l'augmentation des dépenses. Effectivement, la dette est considérable, mais il faut savoir qu'elle n'a pas été générée durant ces quatre dernières années, mais pendant des décennies par un Conseil municipal dont la majorité n'était pas celle d'aujourd'hui. En quelque sorte nous devons assumer cette dette, et nous le ferons.

En Ville de Genève, la situation est redevenue bonne, puisque, d'après nos prévisions – prévisions qui ne sont pas fantaisistes mais plutôt timorées – nous avons un budget de fonctionnement qui présente un excédent de revenus de

4 millions de francs. Il est vrai que nous avons une insuffisance de financement de 37 millions, mais cette année nous avons préparé un rattrapage dans les amortissements, puisque nous amortissons plus de 20 millions de ce qui était prévu normalement. Nous avons donc commencé à diminuer aussi la charge de notre dette, puisque plus on amortit rapidement plus on la diminue. Cela n'a pas été dit tout à l'heure, mais je crois que c'est un élément important.

Il faut savoir que les charges qui augmentent concernent en particulier le personnel. Le contrat prévoyant le blocage des mécanismes salariaux arrive à terme; ceux-ci vont donc être repris. Nous avons créé de nouveaux postes afin de régler la situation des faux temporaires. A ce sujet, vous nous aviez renvoyé une motion nous demandant de régler ce problème. De plus, il nous manquait du personnel pour régler le fonctionnement des services afin de fournir des prestations que nous considérons comme essentielles, sans parler des 20 postes supplémentaires d'agents municipaux pour engranger de nouvelles recettes futures.

Nous avons donc pris les chiffres envoyés par le Département cantonal des finances pour faire nos propres estimations, mais nous n'avons pas pris les chiffres les plus élevés. Nous avons même des informations officielles qui nous donneraient à penser que l'insuffisance du financement de la Ville de Genève pour 2001 sera même couverte dans le budget, mais nous ne pouvons pas vous présenter cela maintenant; il faut attendre en particulier le résultat des comptes 2000.

Il m'apparaissait important, au nom du Conseil administratif, de vous faire part de la problématique dans laquelle nous avons à résoudre ce problème du budget. Nous avons en tout cas 20 millions de francs d'amortissements supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable par rapport aux situations que nous avons connues où, lorsque nous avions des difficultés, nous avions tendance à allonger la durée des amortissements.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif n'a pas reçu dans la préparation de ce budget, de la part du Département des finances, des propositions pour diminuer les charges. Nous avons préparé le budget en fonction des objectifs définis par le Conseil municipal au travers de nombreuses motions, tout en tenant compte de notre discours de législature, parce que nous avons des objectifs à réaliser dans cette Ville de Genève.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (S). Nous avons donc reçu ce projet de budget 2001, qui a été présenté à la commission des finances il y a quelques jours. Nous avons pris acte des choix stratégiques généraux et spécifiques du Conseil administratif, ou en tout cas de la majorité du Conseil administratif, et nous approuvons la plupart

de ces options. Cependant, il est vrai qu'un certain nombre de questions se posent, et je pense que le renvoi de ce projet de budget 2001 à la commission des finances permettra de l'examiner en détail.

Il n'en demeure pas moins que l'on s'aperçoit que, à partir du moment où les recettes augmentent – suite à une reprise économique qui explose et c'est tant mieux, c'est un signe de renouveau économique pour le Canton et la commune et on ne peut que s'en réjouir – que très rapidement le niveau des dépenses a rattrapé le différentiel sur lequel, depuis quelques années, on a essayé de freiner, compte tenu des difficultés économiques de notre Ville.

Je pense qu'à la commission des finances il faudra examiner les options choisies et considérer le pourquoi de ces options. Si, d'une manière globale, on a 100 millions de recettes en plus, on voit qu'elles sont pratiquement toutes dépensées, donc je pense qu'il faut quand même savoir raison garder. L'examen de ce projet de budget en commission nous permettra de vérifier si nous n'aurions pas pu profiter de ces recettes supplémentaires pour réduire quelque peu la dette.

Cela dit, je crois que c'est une bonne chose que de garder le centime additionnel – inchangé depuis 1984 – au même niveau.

De plus, nous approuvons bien évidemment la réintroduction des mécanismes salariaux – il est vrai qu'elle est coûteuse, mais enfin nous sommes d'accord avec cela – mais il faut être conscient que ce sont 24 millions de francs de plus dans le budget. Le corollaire de cette réintroduction des mécanismes salariaux, c'est bien évidemment qu'une bonne partie des organismes subventionnés par la Ville de Genève bénéficieront aussi de cette reprise. A partir du moment où les mécanismes salariaux des fonctionnaires sont réactivés, il est normal que les associations subventionnées – qui emploient des personnes dont les salaires ont aussi été touchés de plein fouet par le gel des mécanismes salariaux – puissent, elles aussi, bénéficier de cette reprise. Au niveau des subventions, cela représente environ 12 millions de francs.

On s'aperçoit aussi que les postes du chapitre «Biens, services et marchandises» – qui, depuis des années, je dirai d'une manière linéaire et peut-être souvent arbitraire, ont fait l'objet d'économies de la part du Conseil municipal, parce que, finalement, c'étaient les seuls postes où ce dernier avait le pouvoir de serrer la vis – explosent de 12 millions. Je crois que là aussi il faut savoir raison garder.

Le groupe socialiste est un petit peu inquiet par rapport au fait que, finalement, le niveau de dépenses croît très rapidement et empêche de réduire la dette. Je ne crois pas que le projet de budget soit mauvais, en tout cas, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, mais je pense qu'il conviendra de l'examiner très soigneusement.

Il est indiqué qu'il y a plus de 16 millions de francs pour le logement. On imagine qu'il s'agit de l'entretien de notre patrimoine financier, donc c'est aussi un

investissement pour l'avenir. Les amortissements sont donc à hauteur de 60 millions de francs, plus les 20 millions supplémentaires. En fait, cela contribue aussi à autofinancer le niveau de nos investissements. Voilà ce que l'on peut dire à ce stade de la discussion.

J'ai aussi remarqué dans le document annexe qui concerne le 20^e budget financier quadriennal de la Ville de Genève couvrant les années 2001-2004 qu'à la page 5 il est écrit: «Ces chiffres doivent être placés en regard des actifs de la Ville de Genève, notamment les immeubles locatifs dont la valeur marchande est notablement supérieure à la valeur comptable.» Je vous rappelle que depuis de nombreuses années – en tout cas en ce qui me concerne – nous disons au Conseil administratif qu'il serait peut-être temps d'examiner la possibilité de réévaluer au bilan la valeur de notre patrimoine financier. Il est bien clair que la valeur indiquée dans le bilan est largement inférieure à la valeur réelle. Alors, sans tomber dans l'excès inverse, il serait peut-être opportun de revoir ce problème. Je crois que le Conseil administratif pourrait à nouveau se poser cette question et surtout la poser au Conseil d'Etat, puisque c'est ce dernier qui est compétent en la matière. Il n'est pas sain d'avoir des biens sous évalués, mais il n'est pas sain non plus de les avoir surévalués. Je crois que la valeur de notre patrimoine financier est près du double de celle qui est au bilan. Je sais que cela ne nous apportera pas un centime de plus, mais au moins cela aurait le mérite d'une certaine clarification par rapport à notre endettement, compte tenu de la valeur de notre patrimoine. Je pense que ce serait une bonne chose si cette réévaluation pouvait être entreprise durant l'année 2001. Finalement, il serait intéressant de pouvoir remettre tout cela en regard avec le budget financier quadriennal, où l'on constate que l'on continue à augmenter la dette de plus de 100 millions de francs. Je crois qu'il faudrait profiter de cette reprise très vigoureuse de l'économie pour, au moins, faire en sorte que nous n'augmentions pas la dette.

Voilà, je crois que pour le reste la commission des finances examinera ce projet de budget très soigneusement et verra dans quelle mesure il est possible d'apporter quelques correctifs aux options définies par le Conseil administratif. Je vous remercie.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Il y a quelques années, quand M^{me} Madeleine Rossi était encore aux commandes du département des finances, alors que j'étais un conseiller municipal fraîchement élu, j'avais osé, lors du débat sur les comptes, exprimer mon incompréhension devant le fait de voir présenter, avec toute la liesse qui s'imposait, un boni sur le compte de fonctionnement et une augmentation de la dette. Il y avait eu un grand soupir: je n'avais apparemment rien compris.

Aujourd'hui, je constate que le projet de budget 2001 présente un boni de 4 millions de francs, alors que la dette augmente de 38 millions de francs. Le budget financier quadriennal, quant à lui, nous prédit un accroissement de la dette de 127 millions sur quatre ans, ce qui nous donnera à la fin de 2004 une casserole avoisinant les 2 milliards de francs. Celle-ci pèsera chaque année pour plus de 85 millions en intérêts passifs, pour autant que les taux ne prennent pas l'ascenseur.

J'ai donc enfin compris qu'il est impossible de faire diminuer cette dette, car elle est liée contractuellement aux banques qui nous empêchent de rembourser plus rapidement. Nous pouvons tout au plus diminuer la vitesse de son accroissement, voire la stopper en autofinanciant nos investissements à 100%.

A ce propos, le survol de ce projet de budget 2001 montre clairement la volonté du Conseil administratif de vouloir «diminuer» la dette par l'inscription de 20 millions en amortissements complémentaires, car le seul moyen d'agir est d'autofinancer nos investissements le plus possible, justement, entre autres, par ces amortissements complémentaires.

Si les revenus continuaient à augmenter au-delà des prévisions les plus optimistes – cette situation en pleine reprise économique conjoncturelle n'est de loin pas impossible, mais, évidemment, pour combien de temps? voilà une autre question fondamentale – nous pourrions même payer comptant de gros travaux en amortissant sur une seule année.

Nous arrivons à la situation paradoxale où, si les revenus provenant des impôts, par le plus heureux des pronostics, devaient être plus importants que prévus, le Conseil administratif devrait augmenter les charges de fonctionnement, afin d'éviter la situation où une diminution du centime additionnel pourrait se justifier sur le principe. Cette diminution, certains conseillers municipaux ne manqueraient pas de la proposer, et cela sans aucune prise en compte de la dette.

Sur ce constat, les Verts entreront en matière sur ce projet de budget 2001 de la majorité alternative en le renvoyant à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées, tout en annonçant qu'en cas de boni plus important ils proposeront d'augmenter les amortissements complémentaires. De plus, si nous avions trop d'argent, beaucoup trop d'argent, mais je rêve, nous pourrions être tentés de proposer de payer en une seule fois le nouveau Musée d'ethnographie auquel la Ville de Genève tient énormément.

J'ouvre une parenthèse pour prier le bureau du Conseil municipal de réfléchir plus intensément et de proposer une nouvelle façon d'étudier le projet de budget 2002 qui satisfasse la majorité d'entre nous. Un rapport a été rédigé par certains

commissaires aux finances et le dégrossissage a été effectué; il ne fallait donc pas laisser ce rapport au fond d'un tiroir et le sortir, avec précipitation, quinze jours avant la présentation du budget 2001.

Cela dit, comme la plupart des groupes politiques, je l'espère, nous accueillons les options du Conseil administratif de manière positive, en particulier le redémarrage des mécanismes salariaux, en étant finalement assez déçus que nous reprenions la méthode passée. En effet, nous estimons qu'un peu d'imagination aurait été de mise pour élaborer avec la commission du personnel, lors de ces trois années de blocage des salaires, un nouveau et plus moderne mécanisme salarial, car, avec le système en vigueur, l'écart avec le plus haut salaire et le plus bas ne fait qu'augmenter et cette idée ne correspond pas tout à fait à l'objectif d'un développement durable par la réalisation de notre Agenda 21.

Nous pouvons sentir, et je pèse mes mots, les efforts du Conseil administratif quant à la titularisation des «faux temporaires». Cela est une bonne chose, mais nous ne remarquons pas nettement une diminution de ce poste dans le projet de budget. Il ne faudrait pas que les titularisés soient remplacés par de nouveaux et futurs «faux temporaires». Bref, nous vérifierons ce point lors de l'étude en commission.

Concernant le chapitre 31, «Biens, services et marchandises», nous avons bien remarqué que le Conseil administratif a voulu donner satisfaction aux demandes des services, afin de permettre l'application des options fondamentales, après ces quelques années de disette. Mais, attention, si certains crédits sont nécessaires, il faut être prudent. Pour combien de temps encore les revenus vont-ils s'accroître? Vous connaissez tous le côté aléatoire des prévisions économiques. Et pour combien de temps les matières premières seront-elles encore si bon marché?

Du côté des subventions et allocations, le montant, déjà impressionnant, augmente de 12 millions de francs. De nouvelles lignes budgétaires sont apparues, d'autres ont augmenté et quelques-unes, très peu, ont disparu. Nous sommes donc impatientes de découvrir les priorités politiques du Conseil administratif à travers le groupe de comptes 365.

Enfin, nous constatons qu'il existe un nouveau service dans le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: la Délégation à la jeunesse. Nous accueillons avec satisfaction ce nouveau venu qui est inscrit dans le projet de budget pour 12 millions de francs. Ce service est, pour les Verts, indispensable par rapport aux nouveaux critères de vie dans la cité. Nous saluons de même toute la nouvelle dynamique qui semble s'instaurer dans le département.

Pour terminer, en tant qu'écologiste convaincu, je suis allé regarder la somme que nous devons verser à l'usine d'incinération des Cheneviers et j'ai constaté qu'il y en avait pour 15 millions. Cette ligne budgétaire a augmenté de 2 millions

de francs, comparativement au budget 2000. C'est pourquoi je profite d'inviter le Conseil municipal et les habitants de notre Ville à s'investir pleinement dans l'action menée par la municipalité qui débutera cet automne, incitant les citoyens à trier leurs déchets, en particulier les déchets organiques. La Ville doit tout mettre en œuvre afin d'arriver au taux de 40% de recyclage, cela afin d'éviter la taxe «poubelle» que le Conseil fédéral presse Genève d'introduire.

Monsieur le président, chers collègues, j'en ai terminé avec la déclaration des Verts pour l'entrée en matière du projet de budget et je vous recommande, comme je l'ai déjà dit, de le renvoyer à la commission des finances et aux diverses commissions spécialisées.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Il y a une année, nous avons relevé notre satisfaction lors de la présentation du premier budget du Conseil administratif alors fraîchement élu. Aujourd'hui, on nous présente celui-ci avec un compte de fonctionnement équilibré. Nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas dogmatiquement pour le retour à l'équilibre budgétaire à tout prix. Une bonne présentation comptable ne suffit pas, à nos yeux, pour porter un jugement sur le budget d'une collectivité comme celle de notre Ville. Il faut en priorité tenir compte de son impact sur la collectivité, en termes d'investissements, d'emplois, d'utilité sociale et culturelle. Mais la présentation du budget 2001 démontre la capacité de la nouvelle majorité de répondre à ces objectifs, tout en assurant le retour à l'équilibre financier de notre Ville. Ce résultat vient d'ailleurs d'être confirmé, vu les résultats financiers obtenus par la même majorité au niveau cantonal.

Au-delà des grandes déclarations, une vérité s'impose. Après des années de déficit et d'endettement qui caractérisait la gestion des partis de l'Entente, la population genevoise a eu raison de faire confiance aux partis de l'Alternative.

Bien sûr, nous ferons en commissions un examen critique de ce projet de budget 2001. Nous définirons notre position après une analyse sérieuse de la couverture des besoins sociaux et culturels, de la pertinence des choix proposés en matière d'investissements.

Pour l'instant, nous relevons les points positifs suivants dans le projet de budget 2001 tel qu'il nous est présenté. Tout d'abord, la politique financière s'inscrit sur le long terme et respecte les objectifs de l'Agenda 21 en faveur d'un développement durable dans les domaines social et économique. Ensuite, il y a la réintroduction des mécanismes salariaux. Enfin, nous constatons qu'un montant acceptable est dévolu à l'autofinancement des investissements, qui sont axés en priorité sur les domaines auxquels nous sommes particulièrement sensibles, soit les écoles, le logement et la culture.

Les points sur lesquels nous demanderons des explications supplémentaires afin d'apporter les corrections nécessaires concernent l'évaluation des recettes fiscales, l'affectation du boni et la situation de la dette liée à la politique des investissements, la mise à jour des postes vacants et la titularisation des faux temporaires.

Nous prendrons position sur le budget 2001 à la lumière des explications, réponses et modifications éventuelles apportées à la commission des finances et dans les commissions spécialisées.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est toujours agréable de se présenter avec un budget qui a bonne mine. Simplement, nous savons que la mine ne fait pas tout. Il ne faut pas juger sur la mine, et les diagnostics, que l'on fait grâce à des appareils sophistiqués – nous n'en avons pas ce soir – voire avec des appareils simples, permettent de voir que, sous cette bonne mine, il y a quand même quelques problèmes. J'en veux pour preuve, Monsieur le président, les quelques commentaires que je ferai au sujet des options du Conseil administratif figurant dans le projet de budget 2001.

Premièrement, dans le chapitre II, sous la rubrique «Option stratégique», on lit: «Le Conseil administratif entend non seulement équilibrer le budget de fonctionnement de la Ville de Genève mais souhaiterait également être en mesure, à l'avenir, d'autofinancer les investissements afin de stabiliser la dette voire, si possible, la réduire.» On voit donc que le Conseil administratif va se donner de la peine – probablement qu'il en aura – et que, s'il peut diminuer la dette, c'est bien, mais que ce n'est quand même pas la priorité. C'est tout au début du chapitre, Monsieur le président, donc cela donne le ton. On voit déjà ce qu'il y a derrière cette bonne mine.

Ensuite, dans la rubrique «Options générales», on lit que le Conseil administratif opte pour une «politique financière axée sur le long terme». Là, il est clair que quel que soit le pays et le parti qui gouverne, en général, on est plutôt de cet avis. Ensuite, on dit vouloir des «prestations de qualité». On ne dit pas que celles-ci sont déjà de qualité, mais on dit qu'il faut des prestations de qualité. L'on ajoute qu'il faut «être performant dans les domaines sociaux, culturels, sportifs et économiques». Ce qui pourrait laisser comprendre, Monsieur le président, et c'est important de le souligner immédiatement, que nous ne sommes pas déjà performants, qu'il faut le devenir. Nous sommes un peu dans un conseil d'administration du genre de Nestlé ou d'autres entreprises de pointe, qui tentent de se prouver qu'il faut aller de l'avant et faire des bénéfices toujours supérieurs.

Ensuite, Monsieur le président, à la page 3, au point 3.2, «Biens, services, marchandises», on lit: «Dans la mesure du possible, donner satisfaction aux demandes des services...» A mon avis, un gouvernement doit chercher à détermi-

ner les besoins des services, et non pas à servir les services, n'est-ce pas? En effet, les services, c'est normal, font leur boulot; ils ont de l'ambition et ils demandent, ils ont d'ailleurs raison de demander. Quand le Conseil administratif s'exprime, il devrait au moins dire qu'il cherche à satisfaire les besoins, mais pas les demandes. Vous savez que la demande peut être infinie, surtout sous nos climats.

Enfin, au point 3,5, «Investissements», figure un montant important par rapport au programme et je me permets la remarque suivante. Il devient essentiel à Genève – rappelons que c'est un tout petit canton – de coordonner les investissements des collectivités publiques. C'est bien connu, et ceux qui fréquentent les milieux de la construction – aussi bien du côté des syndicats que du côté patronal – savent qu'il y a un gros problème qui se profile, à savoir que l'offre ne va pas pouvoir répondre à la demande en matière d'investissements publics. Il y a donc un problème, il existe déjà et c'est la raison pour laquelle il va falloir coordonner ces investissements. On ne peut pas tous, dans toutes les communes, rattraper et réaliser nos rêves, parce que la situation va mieux.

Ces commentaires faits, Monsieur le président, j'en viens à une première analyse effectuée par notre parti. C'est donc un budget de reprise et il est clair qu'on peut dire que, puisque la prospérité est enfin revenue, on va pouvoir reprendre les habitudes. C'est facile, mais c'est dangereux, d'ailleurs certains l'ont dit, parce que, sur ces bancs, c'est plein de gens raisonnables. C'est facile, parce que, finalement, on part de l'hypothèse que ce renouveau est certain, qu'il n'y a pas de nuage à l'horizon et que, bien entendu, il n'y a pas de raison de s'y prendre autrement. Mais les observateurs avertis, et non pas pessimistes, ont bien vu qu'au niveau de l'Europe – et, jusqu'à présent, la Suisse, même si elle n'est pas européenne, fait partie de l'Europe – il n'y a pas de certitude, puisque tous les jours, par exemple ces temps avec le fioul, on peut toujours être menacé par des pressions diverses qui font que les résultats escomptés ne seront pas forcément ceux que l'on pense.

Nous avons un peu le sentiment, Monsieur le président, c'est notre avis au PDC, que ce budget est dicté, pour une partie non négligeable, par les nouveaux magistrats qui ont besoin de montrer ce qu'ils savent faire en matière de dépenses. C'est là qu'on peut souvent juger le dynamisme des magistrats. Nous sommes des magistrats dynamiques, nous dépensons pour faire mieux que ceux qui étaient avant nous, puisque ceux qui étaient avant nous ont fait à peu près leur travail; mais, maintenant, nous allons voir ce que nous allons voir! Les chiffres sont là pour souligner cette hypothèse de travail, Monsieur le président. Pour le département de l'aménagement et compagnie, les dépenses seront de plus 23 millions, soit une augmentation de 20%, ce qui est normal, puisque, comme nous le savons, le magistrat de la précédente législature – qui était en fait une magistrate – faisait partie de l'Alternative. Il est évident que le nouveau magistrat va enfin faire ce que l'Alternative aurait dû faire auparavant.

Concernant le social, évidemment, c'est plus facile, car le magistrat de la législature précédente était de l'Entente. La dépense est donc plus modeste, l'augmentation est de 21 millions, c'est-à-dire de 12%.

Quant au département des affaires culturelles, le magistrat était déjà là avant le changement de législature. Dans ce département, on n'observe qu'une augmentation de 14 millions, moins de 10%; on pourrait presque considérer que c'est une bonne note. Mais je vous rends attentifs à ces deux premières indications données par les chiffres.

En ce qui nous concerne, Monsieur le président, vous le savez, nous nous joignons toujours à ceux qui considèrent que la diminution de la dette reste aujourd'hui et demain, on verra après-demain, une priorité majeure. Le magistrat chargé des finances nous a fait plaisir en disant que c'est quand même un des premiers objectifs à atteindre. Nous sommes toujours un peu déçus de voir, comme le disait M. Perler à juste titre, qu'on nous présente cette dette comme une sorte de fatum, quelque chose que l'on ne peut pas maîtriser et que, ma foi, on essaie de diminuer aussi bien que possible.

Je souligne, Monsieur le président, qu'au niveau du Grand Conseil il y a quand même un projet de loi – c'est le PL 8211 – qui dit explicitement: «Les recettes supplémentaires sont exclusivement affectées à la réduction du découvert du bilan de l'Etat.» Actuellement, la formule, pour des raisons techniques, c'est de les affecter aux amortissements.

Alors, qu'est-ce qui se passe à l'échelon de la Ville? Eh bien, on note qu'il y a des recettes supplémentaires de l'ordre de 87 millions. Je sais qu'on peut discuter cela, parce que, ensuite, il y a la controverse de ces recettes, mais ce sont quand même des chiffres que l'on trouve dans la brochure. Les amortissements supplémentaires – c'est la recette que j'évoque – correspondent à 20 millions; si on les soustrait aux 87 millions, on obtient une différence de 67 millions, c'est-à-dire que c'est au moins ce dernier montant que l'on met en plus dans les dépenses.

Qu'allons-nous faire au PDC? Nous sommes partis de l'hypothèse que ce soir le budget allait être renvoyé. Aussi, nos commissaires à la commission des finances et dans les commissions spécialisées – si celles-ci continuent d'examiner le budget, ce qui probablement devrait être le cas d'après le dernier bulletin météo – vont-ils s'efforcer de procéder à une analyse critique des projets présentés.

La Ville de Genève a quand même été – on peut le dire, puisque c'est l'Alternative qui s'en est occupée pendant assez longtemps – plutôt bien gérée, au sens de la satisfaction des besoins de la population, en particulier des plus démunis. Alors, est-ce que maintenant on doit faire encore plus? C'est possible; il faut le démontrer. Il se peut que l'on doive faire plus, mais il faut voir si c'est vraiment indispensable. Si on veut se mettre au niveau de la médaille d'or uniquement pour

donner l'impression qu'on est les meilleurs, c'est inutile; on le savait, Monsieur le président, on est déjà les meilleurs en termes de dépenses par habitant, que ce soit au niveau de la commune ou du Canton. Je sais qu'il y a toute une controverse qui peut se développer, je vois déjà que quelques-uns dans la salle pourraient prendre la parole à ce propos, mais les chiffres sont là, Monsieur le président. Alors, évidemment on peut faire mieux, mais faire mieux que d'être le premier, c'est assez difficile. En outre, c'est quand même important de comparer, notamment avec ce qui peut se faire dans d'autres villes où, malgré tout, les gens ne sont pas particulièrement malheureux dans tous les domaines et où on s'occupe aussi des plus démunis, ce qui pour nous reste une priorité.

Alors, Monsieur le président, il est clair que l'on va examiner ces propositions. On va s'efforcer, dans la mesure du possible, d'influencer le budget dans le sens, malgré tout, d'une diminution de la dette. A ce sujet, on va avoir des travaux importants au niveau de la commission des finances pour mieux définir ce qu'est la dette et comment on peut faire en sorte qu'elle diminue indépendamment des dogmes d'aujourd'hui. Mais il est clair, Monsieur le président – ce n'est pas une provocation, c'est une remarque qui tombe sous le sens – que, si on s'aperçoit que les augmentations prévues ne sont pas toutes pertinentes, la tentation pourra venir de diminuer quelque peu les recettes. Finalement, cela peut être aussi une manière de rendre directement aux contribuables un certain service.

Alors, comme nous l'avions dit l'année dernière, même si ce n'est pas déjà notre avis, si nous nous apercevons qu'en matière de diminution de la dette il n'y a pas de possibilités, pour des raisons diverses que nous pourrions considérer comme politiques, nous envisagerons sans aucun doute des solutions nouvelles ou autres. Je vous remercie de votre compréhension, Monsieur le président.

M. Bernard Lescaze (R). Quelle divine surprise pour cette nouvelle majorité que d'assister à une reprise économique à laquelle non seulement elle n'a guère contribué, mais à laquelle elle s'était opposée ou avait tenté de s'opposer par tous les moyens! Aujourd'hui, elle utilise cette reprise et elle l'utilise dans sa politique à elle. Une politique financière à long terme, nous dit le rapport du Conseil administratif, une politique financière à courte vue, selon le groupe radical.

Que constatons-nous, en effet? Eh bien, le Conseil administratif semble n'avoir rien appris des années de crise et déjà tout oublié de ce celles-ci. On recommence comme avant. On recommence à dépenser, on dépense davantage. Bien entendu que notre groupe est favorable, puisque les choses vont mieux, à la reprise des mécanismes salariaux pour les fonctionnaires de la Ville, parce que nous l'avions promis. En revanche, nous ne pouvons que nous inquiéter de la poursuite d'une augmentation des dépenses de plus en plus rapide, même s'il

s'agit de la titularisation de faux temporaires, ou des emplois publics dans la Ville de Genève, car c'est manifester, malgré tout, un certain aveuglement, en croyant que la reprise économique va durer. Nous constatons que cette accélération des dépenses se fait également au niveau des subventions et, oh surprise, au niveau du chapitre «Biens et marchandises». Or, nous nous rappelons de combien certains groupes de l'Alternative, en particulier les Verts, pendant des années ont lutté fermement, âprement pour la réduction de ce chapitre; nous constatons là aussi de singulières pertes de mémoire.

Nous ne sommes pas non plus d'accord, au moment où notre Canton connaît une certaine surchauffe économique, de voir que les investissements de la Ville sont en forte hausse, d'autant plus qu'en réalité, lorsqu'on examine les comptes, on constate que la Ville n'est pas capable d'utiliser la totalité des investissements que le Conseil administratif demande au Conseil municipal de voter.

A un moment donné, dans cette salle, on entendait à peine marmonner le conseiller administratif responsable des finances présentant son budget. Au fond, il n'était pas très convaincant et probablement c'est parce qu'il n'était pas très convaincu du budget, du budget que le Conseil administratif tout entier, dans sa majorité, a proposé comme M. le maire Vaissade l'a ensuite souligné. Eh bien, nous en acceptons l'augure. Il s'agit en effet d'un budget de majorité, d'un budget que nous n'approuvons, dans sa forme actuelle, absolument pas.

Comme l'a déjà souligné le dernier préopinant à propos de la dette, du poids de la dette qui est considérable, qui est une véritable meule autour de notre cou, comme il l'est à l'Etat, le Conseil administratif n'a véritablement pas pris les mesures pour diminuer celle-ci. En l'occurrence, je ne peux que constater la différence entre la politique majoritaire de l'Alternative en Ville et la politique majoritaire du Conseil d'Etat de l'Entente, menée par la socialiste Calmy-Rey, à l'Etat, car M^{me} Calmy-Rey, elle, a pris les mesures nécessaires pour diminuer la dette. C'est quelque chose de tout à fait remarquable: M^{me} Calmy-Rey diminue la dette de près d'un milliard de francs en deux ans, alors qu'en Ville on constate que rien ne se fait de ce point de vue là. De surcroît, à l'initiative de certains citoyens, les impôts ont baissé à l'Etat, comme ils baissent dans toutes les grandes démocraties qui, généralement en Europe occidentale, que ce soit en Allemagne, en Italie, en France ou en Grande-Bretagne, sont dirigées par des gouvernements socialistes, des gouvernements de gauche. Que constatons-nous en Ville de Genève? L'année passée, vous avez refusé une baisse du centime additionnel. Nous proposerons à nouveau cette année une baisse du centime additionnel, car nous pensons que les citoyennes et les citoyens de cette ville, eux aussi, méritent d'avoir leur part et de voir également les impôts municipaux baisser.

Que lisons-nous à la page 8 du rapport du Conseil administratif sur le projet de budget 2001? On dit que la Ville qui souhaite augmenter ses compétences – et

là je peux être d'accord – souhaite que les autres communes participent davantage à son effort financier concernant les prestations qu'elle offre à l'ensemble du canton. Cela apparaît au détour d'une petite phrase incidente qui dit: «...comme il n'est pas question d'augmenter les centimes additionnels en Ville de Genève...» Mais nous l'espérons bien, qu'il en n'est pas question! Nous espérons, au contraire, que le Conseil administratif lui-même sera assez courageux pour dire qu'il faut maintenant les baisser, parce que, évidemment, nous pouvons désormais les baisser.

Alors, je crois que la politique, telle que vous la suivez, est une politique illusoire, en tout cas dans la volonté de faire payer les autres communes. Je ne prendrai qu'un seul exemple. Vous signalez vous-même, à un autre passage de votre rapport, à la page 59, sous «Département des sports et de la sécurité» que le Service d'incendie et de secours coûte 91 millions aux autres communes. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le budget de la Ville est d'un peu plus de 800 millions de francs. Ne croyez-vous pas que les autres communes vont aussi trouver que les charges que la Ville de Genève aimerait leur faire partager sont trop lourdes pour leur bourse?

Enfin, j'aimerais quand même dire ici clairement que, si nous approuvons, nous, groupe radical, un certain nombre d'investissements – nous avons manifesté notre soutien au nouveau Musée d'ethnographie – nous sommes parfaitement conscients que, dans une Ville comme Genève, une politique des transports en commun doit se développer, à condition qu'en même temps une politique d'accessibilité du centre-ville demeure, notamment par la création d'un certain nombre de parkings, quoiqu'il n'y ait pas là de volonté manifeste dans ce Conseil. La question des investissements que la Ville souhaite faire pour installer une ligne de tram à la rue de Lausanne sera certainement tranchée, non pas dans ce Conseil, mais par le peuple. Nous pensons que la vraie démocratie s'exerce sur des problèmes importants comme celui-là. C'est au peuple de trancher, et pas simplement à une majorité du Conseil municipal. Je pense donc que vous ne pourrez réaliser une partie des priorités que vous invoquez au début de votre rapport qu'avec l'appui populaire, le seul appui que nous vous concéderons volontiers.

En conclusion, j'aimerais dire que nous pourrions rejeter aujourd'hui l'entrée en matière. Peut-être le ferons-nous, peut-être ne le ferons-nous pas. De toute façon, ce budget mérite une étude extrêmement attentive et évidemment extrêmement critique en commissions, et nous le ferons.

Pour l'humour, j'aurais aimé que l'on m'indique pourquoi, pendant les neuf premières pages de son rapport, dans sa déclaration générale, le Conseil administratif utilise la première personne du pluriel – ce qui me paraît normal – et qu'à la page 10, tout à coup, il y a la première personne du singulier. J'aimerais savoir qui est le petit monarque de ce Conseil qui parle tout à coup avec «je» des choix qu'il

entend imposer à notre population. C'est sans doute une erreur de plume dans la rédaction, cela n'a pas grande importance. Ce qui a de l'importance, en revanche, c'est que nous ne pouvons pas accepter que le Conseil administratif soit aussi léger en ce qui concerne la diminution de la dette, aussi ingrat vis-à-vis de nos concitoyens qui paient des impôts et finalement, aussi peu soucieux du véritable intérêt général de notre ville et de son avenir. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Si, en biologie, la fonction crée l'organe, en politique, les recettes fiscales créent visiblement les dépenses. En revanche, les recettes fiscales ne favorisent pas la mémoire ni la compréhension des années passées.

Notre Conseil administratif, à très large majorité de gauche, applique effectivement une politique de gauche que nous, groupe libéral, nous réprouvons. Nous ne pouvons effectivement pas concevoir qu'après avoir connu des années de déficits, de vaches maigres, qu'à l'aube ou à l'orée d'une reprise économique, hardi, les petits, nous repartions dans des dépenses effrénées au niveau du chapitre 31, «Biens, services et marchandises», et au niveau des subventionnés. Nous créons de nouveaux postes, nous régularisons de faux temporaires et nous repartons comme avant. Comme l'a dit notre maire, si nous avons hérité ces dix dernières années d'une situation qui n'était pas de notre fait, ce n'est pas une raison pour continuer à dépenser d'une façon inconsidérée.

Si, effectivement, en ce qui concerne la charge salariale, nous ne pouvons pas vraiment nous opposer à la reprise des mécanismes salariaux, au sujet des 55 nouveaux postes qui vont profiter, pour la majorité, au département des affaires culturelles et, pour une autre grande partie, au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, nous nous posons des questions devant cette hypertrophie étatique que vous voulez recommencer à nous proposer.

Je ne m'étendrai pas plus avant sur les chiffres, car ils ont déjà été abondamment commentés. Nous passons néanmoins à un budget de 930 millions, ce que vous proposez, avec une augmentation de 100 millions par rapport au budget 2000.

Lorsque nous, groupe libéral, avons pris connaissance de ce projet de budget, nous avons eu l'impression d'avoir affaire à un budget que je qualifierai d'écran de fumée. Vous essayez, au Conseil administratif, de nous cacher un peu les problèmes, c'est-à-dire que vous arrivez avec un boni de 15,4 millions de francs, simplement parce que vous augmentez les dépenses. Vous sous-estimez certainement les recettes fiscales et vous arrivez, entre autres, avec un petit tour de passe-passe, avec 20 millions de francs d'amortissements complémentaires qui ne répondent à

aucune obligation légale de la part du Conseil administratif. Si on commence à additionner ces millions, que ce soit en prenant la réaumentation des subventions, l'augmentation ou l'explosion des coûts au niveau du chapitre 31, plus les 20 millions, nous arrivons tout à coup à un montant qui s'élève autour des 45 millions. Nous pouvons lire à la page 13 du projet de budget, dans les prévisions fiscales, que le rendement du centime additionnel va dépasser les 12 millions en 2001. Aussi, le groupe libéral ne peut s'empêcher de se dire qu'il est regrettable que le Conseil administratif n'ait pas eu une attitude un tout petit peu plus innovatrice en venant devant nous avec une diminution du centime additionnel.

En conclusion, cette politique n'est pas la nôtre, elle nous déplaît. Le groupe libéral refusera l'entrée en matière sur ce projet de budget. Pour revenir sur les propos tenus par notre collègue M. Pattaroni, je dirai que la Ville de Genève est déjà près d'être première de classe, mais que, si moi, comme instituteur, j'avais à mettre une annotation dans le carnet de l'élève Conseil administratif, j'hésiterai entre «devoirs non faits» et «leçons non sues».

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je crois que je ne surprendrai personne si je disais que plusieurs des interventions faites par les représentants des partis de l'Entente relèvent beaucoup plus de la mauvaise foi et de l'hypocrisie que du souci véritable de faire en sorte que le budget soit un budget vérité, un budget au service et dans l'intérêt de la population genevoise. Évidemment, je n'ai pas pour habitude de faire des déclarations de ce genre sans apporter un certain nombre de preuves. Je vais vous les donner les unes après les autres, et nous allons voir finalement si les représentants de l'Entente veulent véritablement, par exemple, diminuer la dette de la Ville de Genève.

Tout d'abord, au niveau de cette dette qui est devenue la tarte à la crème, ceux-ci nous disent que Genève est le plus mauvais élève de la classe des communes de la Confédération. J'ai déjà eu l'occasion de donner un certain nombre de chiffres et je vais vous les rappeler. Voici, par exemple, les chiffres que l'on obtient lorsque l'on parle de la dette totale ou de la dette des principales villes par habitant: en Ville de Genève: 10 344 francs; pour la Ville de Zurich: 15 602 francs; pour la Ville de Berne: 14 140 francs et pour la Ville de Lausanne: 15 119 francs. Ce que l'on oublie de dire également, c'est que cette dette a été essentiellement générée par des investissements et que ces investissements ont eu lieu surtout pendant les années 80! Effectivement, ces investissements ont généré une dette de l'ordre de 1,8 milliard pour la Ville de Genève. Mais ce que l'on ne nous dit pas – surtout quand on parle du poids des intérêts passifs, on nous dit que le montant s'élève à environ 87 millions – c'est que les investissements ont enrichi la Ville de Genève; il y a un patrimoine administratif et financier qui, lui, rapporte, 125 mil-

lions de francs! Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui voudraient bien s'endetter de 10 millions pour avoir 15 millions! Cela, on oublie de le dire.

En même temps, la fortune de la Ville de Genève augmente. Les actifs de la Ville de Genève sont très importants, ils sont très largement au-dessus de la dette dont on nous parle. Cela, évidemment, les représentants des partis de l'Entente, évitent de le dire. Par conséquent, de ce point de vue, je dis qu'il y a de l'hypocrisie. Il faut que ceux-ci nous disent s'ils veulent oui ou non des investissements, puisqu'ils se prétendent les champions des petites et moyennes entreprises! Est-ce qu'il faut oui ou non investir pour soutenir l'emploi à Genève? Nous, nous disons oui.

Je m'étonne aussi quand ils s'attaquent à la rubrique «Biens, services et marchandises». Il ne s'agit tout de même pas d'argent que le personnel de la Ville de Genève va se mettre dans la poche! Ce sont les petites et moyennes entreprises qui vont recevoir cet argent. Cet argent contribue donc, d'une part, à l'équipement de la Ville de Genève et, d'autre part, au soutien à l'activité économique, notamment aux petites et moyennes entreprises. Là encore, je m'étonne que les représentants des partis de l'Entente oublient ce «détail».

Ensuite, je voudrais parler de ce que l'on raconte au niveau des mécanismes salariaux, comme si cela était un cadeau que l'on faisait au personnel. Les mécanismes salariaux font l'objet d'un contrat, et lorsque celui-ci n'est pas respecté, c'est que la Ville de Genève a violé le contrat. On nous dit que les mécanismes salariaux coûtent tant de millions. Globalement, évidemment, il semble que cela fasse beaucoup de millions, mais si l'on examine ces mécanismes salariaux individuellement, on constate qu'il y a l'augmentation concernant l'indice du coût de la vie et un certain nombre d'augmentations annuelles, d'ailleurs limitées généralement à huit annuités.

D'ailleurs, ce sont les mêmes qui critiquent la reprise des mécanismes salariaux mais qui se taisent quand il s'agit de commenter les augmentations de revenus de certaines catégories de personnes. Vous savez bien, et cela a été dit très clairement par le Conseil d'Etat genevois lors de la présentation des comptes et par M^{me} Micheline Calmy-Rey, qui a présenté le rapport de gestion du Conseil d'Etat – à ce propos, je constate que le représentant du Parti radical veut accaparer, pour son parti, le bilan positif de M^{me} Calmy-Rey dans la gestion des finances de l'Etat de Genève – qu'en 1999, les revenus inférieurs à 100 000 francs n'ont progressé que de 1,07%, c'est-à-dire selon un taux inférieur à l'indice du coût de la vie. (*Remarque.*) C'est inscrit dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat; que ceux qui disent que c'est faux le prouvent!

Les revenus imposables entre 100 000 et 500 000 francs ont crû de 7,08%. C'est deux ou trois fois plus que ce que représente l'augmentation des méca-

nismes salariaux, il faut le savoir. Les revenus imposables entre 500 000 et 1 million de francs ont augmenté de 17,16% et ceux qui sont supérieurs à 1 million de francs ont progressé de 25,09%. Les représentants de l'Entente trouvent cela tout à fait normal, mais, être correct, respecter les engagements de la Ville de Genève, faire en sorte que les mécanismes salariaux, qui se trouvent dans les statuts, soient repris, cela ne va pas de soi. Pourtant, ces mécanismes salariaux représentent, comme chacun le sait, l'indexation par rapport au coût de la vie – et on sait bien que l'indice genevois du coût de la vie ne comporte pas les variations liées à l'assurance maladie, pour ne citer que cela. Par conséquent, il y a une baisse du pouvoir d'achat. Il y a donc, d'une part, l'indice du coût de la vie et, d'autre part, un certain nombre d'augmentations annuelles limitées à un certain nombre d'annuités qui représentent la progression dans l'ancienneté. Quand j'entends M. Pierre Muller dire qu'il regrette justement que les dépenses dans ce domaine-là «augmentent», je me demande s'il souhaite que, par exemple, dans vingt ans, les gens soient payés avec les mêmes salaires qu'aujourd'hui. Je serais très surpris de voir la réaction d'un certain nombre de personnes, surtout dans les milieux représentés par M. Pierre Muller.

Notre point de vue, à l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), est que la priorité doit rester au social et que les mécanismes salariaux doivent effectivement être relancés. Il ne faut pas oublier que les salaires constituent une composante essentielle de l'activité économique. Les revenus salariés et les revenus sociaux représentent près de 70% du revenu cantonal. Il ne faut pas oublier que, lorsque l'on parle de croissance, une part très importante de cette croissance revient aux revenus salariés et aux revenus sociaux et non pas aux gains du capital, comme chacun le sait.

Nous sommes donc pour la reprise des mécanismes salariaux et pour le développement d'une politique sociale. Lorsque nous parlons du développement d'une politique sociale, nous considérons qu'il est tout à fait légitime aujourd'hui, vu l'amélioration de la situation financière de la Ville de Genève, que les milieux les plus défavorisés, notamment les bénéficiaires de l'aide sociale, puissent récolter une partie des fruits de la croissance. Nous proposerons donc, dans le cadre de l'examen de ce projet de budget, une augmentation de l'aide sociale. Aujourd'hui, elle se monte à 155 francs. Nous trouverions légitime qu'elle soit portée à 200 francs par mois pour les personnes nécessiteuses. Je crois que les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure me permettent d'être extrêmement ferme sur ce point-là.

Je voudrais également parler des investissements. On nous a dit que ceux-ci allaient alourdir la dette. D'après les chiffres donnés par le Conseil administratif, il semblerait que la dette augmenterait de 127 millions pendant les quatre prochaines années. Mais, en même temps, quand je regarde les chiffres de l'inflation,

je vois que, pour ces quatre prochaines années, de 2001 à 2004, le taux d'inflation serait de l'ordre de 8%. Eh bien, 8% de 1,8 milliard, cela donne 146 millions d'augmentation de la dette – si elle était effective, mais je tiens le pari que, pour l'année 2001, le budget 2001 aura un excédent de revenus qui permettra de ne pas emprunter et de ne pas avoir justement cette insuffisance de financement de 37 millions dont on a parlé. D'après les chiffres que vous nous donnez, au Conseil administratif, la dette en francs constants diminue, et cela sans même tenir compte des recettes fiscales, qui sont beaucoup plus importantes que celles que vous nous annoncez. Il suffit de regarder l'évolution de l'assiette fiscale pour nous attendre, par exemple, à une augmentation beaucoup plus forte des recettes: elles seront plus proches des 13 millions que des 12 millions de francs, pour ce qui concerne la valeur du centime additionnel.

Je voudrais également vous donner un chiffre afin de vous démontrer que lorsque l'on parle des charges, il faut tout de même être un peu mesuré dans la terminologie employée. Chaque fois que les finances vont bien, on nous dit: «C'est conjoncturel», et, chaque fois que cela va mal, on nous dit: «C'est structurel». Alors, qu'est-ce que cela signifie? Qu'est-ce qui prouve que c'est structurel? En fin de compte, tout est conjoncturel. La conjoncture évolue aussi en fonction des luttes qui pourraient être engagées pour que le sort des plus démunis, des plus défavorisés et de la population en général soit amélioré. De 1985 à 1990, c'est-à-dire pendant cinq années de vaches grasses, et jusqu'en 1999, soit durant dix années de vaches maigres, les revenus ont augmenté de 65%, alors que les charges n'ont augmenté que de 61%. Les charges ont donc augmenté moins rapidement que les revenus. Il faut arrêter de nous casser les oreilles avec des déclarations sur les charges. Faut-il engager? Oui, il faut engager. On ne veut pas engager dans les collectivités publiques, et on ne va pas engager dans les entreprises, parce qu'il faut que le rendement soit beaucoup plus important. Par conséquent, il faut supprimer des emplois et augmenter le profit et le rendement! Nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de voir. Je crois qu'il est temps de dire au Conseil administratif qu'il faut absolument continuer dans la voie qu'il a choisie, qu'il faut aller dans le sens d'une politique de gauche. Les citoyens de la ville de Genève ont élu une majorité de gauche. Le peuple n'a pas élu une majorité qui doit être aux ordres de la droite et de l'Entente, ni aux ordres de M. Pierre Muller. Nous serons attentifs à ce que la politique de la Ville de Genève soit une politique de gauche, parce que le peuple de la ville de Genève a élu une majorité de gauche. *(Applaudissements.)*

Le président. Je vous remercie. La parole est à M. Sormanni. *(Quelques hésitations au sein du bureau. M. Sormanni commence son discours, mais le président l'interrompt.)* Si vous permettez, Monsieur Sormanni, je voudrais donner

une petite précision. Effectivement, nous avons eu, à midi, une réunion, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, et nous avons décidé que nous n'aurions qu'un seul orateur par groupe. Cela dit, vous n'étiez pas présent et le règlement garantit votre prise de parole. C'est une question de discipline de groupe, c'est à vous de voir. Vous avez la parole, si vous la demandez.

M. Daniel Sormanni (S). Bon, je m'assieds.

Le président. Vous renoncez donc à parler.

Une voix. Ce n'est que partie remise... Vous pouvez l'applaudir, les autres...

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). En écoutant très attentivement les différents orateurs, on s'aperçoit que tout le débat est axé sur la dette et les investissements. Mon collègue Mouhanna a essayé d'attirer votre attention sur l'état social. J'aimerais attirer l'attention de ce Conseil municipal – malgré les interventions faites par notre groupe – sur le plan social. Actuellement, il est déposé des projets de lois modifiant la loi sur l'aide à domicile, la loi sur l'assistance publique, la loi sur les centres d'action sociale et de santé. Est-ce que les membres du Conseil municipal sont conscients de la gravité de ce qui se passe quant à la refonte de ces lois et des modifications que cela va entraîner pour les communes?

J'aimerais dire quelques mots sur le dernier budget auquel tout le monde a participé. De septembre à novembre 1999, celui-ci a été étudié dans les commissions. Deux jours avant la séance plénière, à mi-décembre, on a reçu beaucoup plus de millions que prévu de la fiscalité. Alors, Mesdames et Messieurs, quel crédit faut-il accorder aux chiffres que M. Pierre Muller nous a cités? Je sais qu'il fait le maximum pour que nous ayons tout dans les documents que nous recevons, mais jusqu'à quel point ces chiffres sont-ils fiables? Au niveau des rentrées fiscales, on peut dire qu'on est bien en dessous de la réalité. Il va y avoir une série d'amendements dans les commissions et, à mi-décembre, lors de l'examen du budget, on se retrouvera avec des millions et des millions!

Alors, je pense que ce soir il y a un problème et je demande au Conseil municipal, Monsieur le président, si cela vaut la peine de renvoyer ce projet de budget en commissions? Nous pourrions très bien préparer nos différentes interventions dans les groupes et n'intervenir qu'à mi-décembre! Le résultat serait le même! Je vous souhaite bon courage dans les commissions.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais rappeler ici quelle a été l'option du Conseil administratif – que je partage totalement, Monsieur Mouhanna – au sujet de la politique salariale de la Ville de Genève vis-à-vis de son personnel. Voyez-vous, Monsieur Mouhanna, je crois que vous savez comment je pratique en la matière. Lorsque nous signons un contrat, en l'occurrence le statut du personnel, nous devons nous y tenir. Dans le statut du personnel, il est écrit noir sur blanc qu'il y a ce que l'on appelle des mécanismes salariaux, lesquels, c'est vrai, sont assez avantageux pour le salaire des gens de la fonction publique. Il y a trois ans, lorsque nous avons passé l'accord sur le gel des mécanismes salariaux, j'étais partenaire, j'en étais même un chaud partisan. Il me semblait tout à fait normal que chacun, y compris les fonctionnaires de la Ville de Genève, fasse un effort, compte tenu de la crise dans laquelle nous nous trouvions. Ce contrat a été signé pour trois ans et maintenant il arrive à terme. Il était normal qu'on en rediscute et la discussion s'est achevée sur la décision de la reprise des mécanismes salariaux. On peut en discuter, mais la volonté du Conseil administratif a été d'entrer en matière et de réactiver les mécanismes salariaux. Personnellement, je suis entièrement d'accord avec vous lorsque vous dites qu'un contrat de travail doit être respecté au pied de la lettre.

Nous verrons, peut-être dans quelques années, si des mesures doivent être prises pour en effet freiner à nouveau cette progression qui est exponentielle. Vous, le mathématicien, vous avez bien compris qu'elle est exponentielle, puisqu'elle va au-delà de l'augmentation du coût de la vie. C'est une technique qui a été mise en place par nos prédécesseurs, je le précise, de droite à l'époque.

En ce qui concerne les propos de M. Lescaze, je lui répondrai que je suis désolé si j'ai marmonné. Il est vrai qu'à un certain moment il y avait du brouhaha, et peut-être que le doux son de ma voix n'est pas parvenu jusqu'à vos oreilles, Monsieur Lescaze, ce que je déplore. Quoi qu'il en soit, une partie de ce que j'ai dit était le fruit d'une collaboration, d'une réflexion du Conseil administratif. L'autre partie concernait une réflexion plutôt personnelle, qui avait trait au poids de la dette. En effet, pour moi, depuis de nombreuses années, le poids de la dette est quelque chose qu'il faut étudier et probablement diminuer, parce qu'on ne peut pas continuer indéfiniment sur cette lancée. Il est vrai aussi qu'une partie de la dette date, comme l'a dit mon collègue M. le maire Alain Vaissade, des années où nous n'étions ni lui, ni moi, ni les autres membres du Conseil administratif en charge d'une quelconque responsabilité au sein de celui-ci! C'était, vous le savez, les années où l'on ne comptait pas.

J'aimerais rappeler à M. Mouhanna que, lorsqu'il parle des salaires, il devrait mettre en perspective les revenus, les revenus des impôts. Lorsque vous faites des comparaisons, je pense qu'il serait aussi intéressant que vous regardiez plus précisément la pyramide fiscale. Qui paie la plus grosse partie des impôts

en Ville de Genève ou dans le canton? Vous seriez peut-être étonné de voir que les gens sur lesquels vous jetez l'opprobre sont des contribuables importants. Ces gens-là, je le dis et le redis, on doit tout faire pour les garder à Genève et pourquoi pas essayer d'en attirer d'autres? Ces gens, par leurs revenus importants, en termes d'assiette fiscale, par leurs contributions fiscales, participent aux dépenses sociales.

Maintenant, Monsieur Mouhanna, vous avez raison, il n'est pas bon de mettre en rapport le conjoncturel et le structurel. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on est confronté à des problèmes de charges, de conjoncture, où l'on voit que les revenus ne sont pas suffisants pour couvrir les charges, l'on doit alors se demander si les structures mises en place par nos prédécesseurs et celles que nous avons mises ou que nous mettrons en place sont justifiées. Je vous assure qu'en Ville de Genève on peut être plus efficace et qu'on peut faire des économies en mettant sur pied de meilleures structures. Je souhaiterais que le Conseil municipal et la commission du personnel de la Ville de Genève entrent en matière sur ce sujet pour trouver de nouveaux cheminements qui nous permettrons d'être plus performants et donc de moins dépenser. Je crois que c'est un débat de fond, comme c'est un débat de fond que de revenir parler du statut du personnel, de la CAP (Caisse d'assurance du personnel) et de bien d'autres choses dans cette Ville de Genève et profiter justement de ce que la conjoncture s'améliore pour nous permettre, pourquoi pas, de vendre peut-être quelques participations qui n'ont rien à faire avec la gestion régulière des affaires d'une municipalité.

Le président. La parole n'étant plus demandée, avant d'entrer en procédure de vote, j'aimerais donner quelques explications. Aujourd'hui, à 13 h, les membres du bureau et les chefs de groupe se sont réunis afin de mettre sur pied une nouvelle procédure d'étude du budget. Nous sommes tombés d'accord à l'unanimité sur cette nouvelle procédure. Nous ne voterons donc pas exactement de la même manière que les années précédentes. En effet, nous avons choisi l'option de renvoyer ce projet de budget à la commission des finances, afin qu'elle l'étudie en collaboration avec les commissions spécialisées. Vous demanderez à vos chefs de groupe respectifs qu'ils vous expliquent exactement en quoi consiste cette démarche.

Maintenant, je fais voter la prise en considération et le renvoi de ce projet de budget à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées.

Mis aux voix, la prise en considération du projet de budget pour l'exercice 2001 et son renvoi à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, sont acceptés à la majorité (opposition du groupe libéral et abstention du groupe radical).

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je n'ai pas très bien compris en quoi le bureau avait une compétence pour changer le règlement sur la procédure d'étude du budget.

Le président. Cela ne concerne nullement le règlement. La procédure d'étude du budget relève d'une pratique qui n'est redevable d'aucun texte particulier. A la suite d'une étude de la sous-commission des finances, qui souhaitait modifier la procédure d'étude du budget, les membres du bureau et les chefs de groupe se sont réunis aujourd'hui à 13 h. Ils ont eu une discussion à ce sujet et ont décidé un certain nombre de choses. Vous demanderez à vos chefs de groupe respectifs de vous les communiquer.

Notre vote n'est qu'un vote indicatif. Libre à vous, par la suite, de le refuser; mais, pour moi, il était bien évident qu'au moment du vote je devais tenir compte de cette décision prise à l'unanimité des membres présents à notre séance de 13 h.

Cela dit, je donne la parole à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Il est clair que tous les conseillers municipaux n'ont pas assisté à notre séance de 13 h et que, de fait, ils n'ont pas pu suivre notre discussion et notre réflexion collectives au sujet de la procédure d'étude du projet de budget. Les chefs de groupe n'ont évidemment pas eu le temps d'informer leur groupe de cette discussion.

Je vous suggère donc de terminer ce point à notre séance de 20 h 30, afin de laisser le temps aux chefs de groupe d'informer leurs collègues durant la pause. Après cela, si des conseillers municipaux souhaitent que nous procédions à un nouveau vote, nous le ferons. Mais laissez au moins le temps aux chefs de groupe de donner les explications nécessaires.

Le président. Autrement dit, nous en restons là et si vous avez une contre-proposition à faire, vous la ferez à 20 h 30 et nous la voterons à ce moment-là.

Comme je vous le disais en début de séance, nous n'aborderons pas le point suivant de notre ordre du jour, à savoir la résolution N° 17, puisque M. Hediger souhaite être présent lorsque nous le traiterons.

Nous passons donc directement à l'interpellation N° 23.

6. Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Sécurité dans le parc de Saint-Jean» (I-23)¹.

M. Gérard Deshusses (S). Cette interpellation a été annoncée il y a déjà six mois, je tâcherai donc d'être bref, même si le sujet reste d'actualité. Je souhaitais intervenir avant l'été, mais, en raison des ordres du jour du Conseil municipal très chargés, je n'y suis pas parvenu, je le regrette, mais tant pis. Voici la raison de mon intervention.

Savez-vous que, si d'aventure un soir l'ennui vous assaille et que vous désirez vivre un moment d'émotion, d'angoisse ou de frayeur, la brave Cité de Calvin vous offre une balade qui devrait vous donner entière satisfaction? Il vous suffit de prendre votre voiture – eh oui, cela fait partie de la séquence émotion – Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et de vous rendre, après 22 h, de préférence en fin de semaine mais pas le dimanche soir, au parking du Seujet, de garer votre voiture dans un des sous-sols, de sortir à pied ou en ascenseur et de vous diriger du côté du bâtiment de la Fédération des syndicats patronaux – rassurez-vous, celle-ci n'y est pour rien, mais son bâtiment est un point de repère dans le quartier – de traverser ensuite la promenade de Saint-Jean et d'essayer de gagner la région du temple de Saint-Gervais.

Quand vous y serez parvenus, vous aurez certainement envie de boire un verre, mais vous n'y arriverez pas, en tout cas pas à la terrasse du Café Chez Bouby, parce que, depuis quelque temps, il a choisi de fermer vers 23 h, suite au va-et-vient de certaines personnes qui le dérangent sur sa terrasse. En revanche, il vous reste le Café Oblomov. Si vous n'êtes pas satisfaits de la petite séquence émotion de la soirée, vous pouvez toujours retourner au parking du Seujet, reprendre votre voiture et rentrer chez vous. Si par hasard – et je pourrais le comprendre – vous préférez un autre moyen de locomotion, il vous reste le bus N° 3 – tout à fait fréquentable – ou la marche à pied jusqu'au pont de l'Ile où vous pouvez prendre le tram 12, cela va aussi fort bien.

Personnellement, à la demande d'habitants du quartier de Saint-Jean, au mois de juin, j'ai fait ce parcours. Je dois dire qu'il m'a fallu environ trente minutes pour en parcourir les quelque 400 mètres. C'était un soir de veine probablement, parce que j'ai eu l'occasion, au cours de ces trente minutes, de tester ma capacité de sang-froid et celle de dialogue qui, Dieu merci, sont encore assez évidentes. Mais il faut dire aussi que j'ai 48 ans, que j'ai la chance – ou alors je suis un peu orgueilleux – de donner encore l'apparence d'avoir des jambes solides, d'être bien de ma personne, d'être capable de me défendre en cas d'attaque ou d'agressivité intense. De plus, je dois dire que je n'ai pas non plus le profil du jeune amateur de

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4045.

produits opiacés. Et, depuis quelque temps, je sais bien que je ne suggère plus auprès de quelques pervers qui se cachent dans l'ombre de nos rues quelques fantasmes érotiques ou sexuels. De plus, je n'appartiens pas au sexe le plus sollicité dans ce domaine. Alors, j'ai pu faire le parcours sans trop d'encombre, en prenant néanmoins le temps qu'il fallait.

Reste que ce parcours-là est fort intéressant, on peut le considérer comme un parcours Vita, comme – comment dire? – un parcours ethnologique dans la zone urbaine de l'an 2000.

Pour les habitants du quartier de Saint-Gervais ou de Saint-Jean, contrairement à nous autres qui habitons dans un autre quartier, ou dans une autre commune, ce n'est pas un amusement que de voir de quoi il retourne. Non, eux, ils habitent là, c'est leur quotidien. Ils se sentent maintenant menacés, molestés et ils ont peur. Et cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est grave. En effet, je crois que chacun d'entre nous a droit, d'une part, à la quiétude et, d'autre part, à la liberté de mouvement dans son propre quartier. Ils sont nombreux à imaginer que les autorités municipales et cantonales ont baissé les bras, et cela est dommage, parce que ce n'est pas vrai.

Je tiens à dire qu'il ne s'agit surtout pas d'apporter prioritairement une réponse policière à ce problème de société que chaque agglomération connaît. Bien au contraire, il faut tout d'abord apporter un soutien socio-éducatif, un encadrement renforcé dans un secteur qui, maintenant est délicat. Là-bas, il y a d'abord et surtout des jeunes en marge de la société, il y a des paumés en prime délinquance, des adolescents égarés en mal de reconnaissance sociale, même si, tout à côté, il est vrai qu'il y a des lascars autrement dangereux qui sont en train de «dealer» des saloperies sans nom ni origine et qui, eux, nécessitent une prise en charge d'une autre espèce.

A Genève, ville où l'argent fait moins défaut qu'ailleurs, où les structures d'encadrement comme celles d'accueil existent et assurent un travail énorme, nous ne pouvons pas laisser la situation aller de la sorte, mais nous pouvons, au contraire, fournir un effort supplémentaire et indispensable pour répondre de façon sociale au problème posé. Ce que l'on voit outre-Sarine, cela s'appelle déjà des miniscènes de la drogue. Il serait aussi utile de rappeler à M. Ramseyer, conseiller d'Etat, qu'il a des responsabilités et qu'il doit les assumer.

Je demande donc au Conseil administratif de rétablir le calme dans le quartier de Saint-Jean en renforçant sur place l'aide sociale et éducative, notamment peut-être en engageant des éducateurs de rue qui travailleraient précisément dans ce quartier-là pendant ces prochains temps. D'autre part, je prie le Conseil administratif de demander au responsable du Département de justice et police et des transports de faire le travail pour lequel il a été élu. Je vous remercie.

M. Alain Marquet (Ve). Très brièvement, Monsieur le président, même si on n'intervient pas sur une interpellation, j'aimerais dire à cette assemblée et à M. Deshusses que le problème de Saint-Jean est actuellement traité par la commission des pétitions qui va bientôt auditionner, afin d'obtenir des réponses précises, aussi bien M. Tornare que le Département de justice et police et des transports, ainsi que le département de M. Hediger.

Le président. Merci, Monsieur Marquet. En effet, il n'y a pas de débat sur une interpellation.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

7. Interpellation de M. Jean-Pierre Oberholzer: «Conseillers administratifs, militants de base: confusion des genres» (I-24)¹.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). C'est une interpellation qui a trait à ce qui s'est passé ce printemps, en février et mars, suite aux deux initiatives, l'une cantonale: «Genève, République de paix», et l'autre fédérale: «Actif-traffic».

En date du 15 février, le Conseil municipal, qui était saisi du projet de motion N° 67 de l'Alternative demandant que les autorités municipales de Genève prennent position en faveur de l'initiative cantonale soumise au souverain, a refusé d'entrer en matière.

Quelque temps après, nous avons eu la surprise de lire dans la presse que le Conseil administratif, ou plutôt les quatre conseillers administratifs de l'Alternative tenaient une conférence de presse et recommandaient au bon peuple genevois de soutenir les initiatives «Genève, République de paix» et «Actif-traffic».

Je ne suis pas juriste, mais j'ai des amis et des collègues avocats ici. Ceux-ci m'ont sorti un article 83 sur la propagande communale qui stipule bien que les communes ne sont pas autorisées à faire de la propagande électorale ni à supporter les frais de celles des partis politiques, autres associations ou groupements. Elles peuvent, en revanche, organiser des débats contradictoires ou y participer.

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4045.

Interpellation: conseillers administratifs et propagande concernant les votations

De plus, il y a un principe qui dit, je crois, les juristes me corrigeront, «de la verticalité» qui fait qu'une municipalité n'a pas à se prononcer sur des sujets qui sont cantonaux ou fédéraux.

Alors, le sens de mon interpellation – même si je comprends bien que tous ici nous avons été ou nous sommes certainement encore des militants de base et que nous avons peut-être collé des affiches, distribué des tracts, récolté des signatures – est que nous nous étonnons, au groupe libéral, de ce manque de dignité dont a fait preuve le Conseil administratif lors de cette conférence de presse, eu égard à sa fonction.

Maintenant, puisque cette interpellation arrive évidemment après le résultat du scrutin populaire, je pense que le Conseil administratif aurait eu tout à gagner de n'avoir pas tenu cette conférence de presse, cela lui aurait évité de se couvrir de ridicule eu égard au scrutin que ces deux initiatives ont récolté.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots, Monsieur le président, en réponse aux interrogations formulées par le conseiller municipal libéral qui s'étonnait que, pour une fois, le Conseil administratif soit sorti de sa réserve.

Alors, vous n'aurez pas été étonné par le fait que les objets qui ont amené le Conseil administratif à se prononcer étaient précisément des objets qui touchaient de près le domaine public de la Ville de Genève et pour lequel une absence de réaction du Conseil administratif aurait dû effectivement susciter beaucoup d'interrogations. En effet, le domaine public de la Ville de Genève était directement mis en question par tout le débat qui était lié aux deux initiatives auxquelles vous faites allusion.

Nous nous sommes demandé, au sein du Conseil administratif, si nous devions intervenir au sujet des prochaines votations sur l'initiative visant à limiter à 18% le nombre d'étrangers en Suisse. Cette initiative concerne donc un thème intimement lié à Genève, République de paix, à la tradition de terre d'asile que nous avons dans cette ville. Mais je vois que le Conseil municipal y répondra lui-même, par le projet de résolution N° 27 qui vient d'être déposé, parce qu'il y a effectivement des situations exceptionnelles où on ne peut pas rester silencieux.

Finalement, nous étions convenus que nous interviendrions chacun à notre manière mais non pas au nom du Conseil administratif. Puisque vous me donnez l'occasion de vous le préciser, vous ne serez pas étonnés de savoir que, si le Conseil administratif était intervenu publiquement sur cette question, il aurait vivement engagé les citoyens à refuser cette initiative particulièrement scandaleuse par rapport aux étrangers qui vivent dans notre République.

C'est vous dire que nous avons véritablement pris la décision de n'intervenir que de façon très limitée et lorsque, encore une fois, nous avons estimé qu'il était de notre devoir de le faire. D'ailleurs, quand vous avez déposé cette interpellation, sauf erreur, il y a six mois, vous vous étiez certainement dit que le Conseil administratif allait régulièrement intervenir à l'occasion de chaque votation. Eh bien, vous aurez pu obtenir la réponse par l'écoulement du temps, puisque vous n'avez pas eu d'autres exemples à citer que celui que vous avez évoqué tout à l'heure. Même si, également par rapport à l'initiative solaire, par rapport aux objets qui nous touchent de près, nous aurions légitimement pu intervenir pour recommander effectivement, là encore, un soutien de la part de notre population. Eh bien, nous ne l'avons pas fait et, si je le fais ce soir, c'est parce que vous m'en donnez tout simplement l'occasion, par votre interpellation, sinon nous n'avions pas pris de décision de réitérer des points de vue publiquement de la sorte. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Même si, par certains points de vue, vous pouvez considérer que la rareté de vos prises de position peut me réjouir, il n'en demeure pas moins que vous êtes quand même en porte-à-faux avec ce fameux article 83 dont j'ai parlé, qui vous autorise à faire des débats contradictoires, mais pas à exprimer une prise de position quelconque et à donner des mots d'ordre de vote à nos concitoyens.

L'interpellation est close.

8. Interpellation de M. Roman Juon: «La balafre du Salève s'agrandit toujours plus! A quand des décisions énergiques?» (I-25)¹.

M. Roman Juon (S). Lorsque j'ai annoncé cette interpellation, le 22 mars, c'était simplement un «remake». Je voulais m'assurer et obtenir les garanties que la Ville de Genève n'utilisait plus la matière du Salève.

Ce printemps, un soir où je me promenais en compagnie de mon chien au Bout-du-Monde, j'ai vu que le chemin, que je prends depuis mon enfance, était beaucoup plus lumineux que d'habitude. Je suis revenu le lendemain et j'ai constaté qu'il avait été refait. Cette réfection répondait à plusieurs interventions,

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4045.

de M^{me} Nicole Bobillier et de moi-même, qui demandaient de refaire ce chemin au bord de l'Arve, étant donné que, par temps de pluie, il ressemblait à une véritable patinoire. J'ai été intrigué par les cailloux dont ce chemin était fait, et je me suis renseigné sur leur provenance. En venant vers 13 h, j'ai vu un camion d'une entreprise, qui est établie tout près du Salève et qui possède une carrière, livrer de la matière du Salève. Naturellement, j'ai été un peu surpris. Je regrette que M. Hediger ne soit pas là pour me répondre – mais j'espère que vous lui transmettez, Messieurs les conseillers administratifs présents – parce que, selon les renseignements que j'ai obtenus, il paraît que c'est le Service des sports qui a commandé des mètres cubes de matière du Salève pour refaire ce chemin.

Alors, je me demande: pour qui passe-t-on? Dans ce Conseil municipal, il y a eu des votes demandant de ne plus utiliser la matière du Salève. A l'Etat, donc au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, on n'utilise plus ces matériaux. Pourquoi la Ville de Genève n'en fait-elle pas de même? J'aimerais avoir des éclaircissements en temps utile, non pas dans six mois ou dans une année, et la garantie du Conseil administratif, et de vous, Monsieur le maire, que l'on respecte bien les décisions prises par le Conseil municipal.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, Monsieur le conseiller municipal, effectivement, il y a quelques années, une motion a été votée pour ne plus utiliser les matériaux du Salève. Vous savez très bien que M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative à l'époque, était à l'écoute de votre demande, mais que, concernant ses services, la réponse était moins claire.

M. Christian Ferrazino fera le point sur votre interpellation et vous répondra ultérieurement.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

9. Interpellation de M^{me} Alexandra Rys: «Pourquoi les conseillers municipaux sont-ils les derniers informés?» (I-26)¹.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous constatons régulièrement que c'est par la presse que nous apprenons quels sont les projets proposés par le Conseil adminis-

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4045.

tratif ou l'état d'avancement important de certains projets. Un des exemples les plus récents – époque à laquelle j'ai annoncé cette interpellation – était, je serais tentée de dire «bien entendu» tellement le cas était flagrant, le nouveau Musée d'ethnographie.

Plus régulièrement, et cette fois systématiquement, c'est toujours par la presse que nous avons les comptes rendus des séances de discussions publiques sur différents objets qui intéressent la commune.

Comme je ne peux pas m'imaginer un instant qu'il s'agisse d'une volonté délibérée du Conseil administratif de mal nous informer, je suis tout de même curieuse de savoir ce qui provoque cet état de fait et, comme j'ose espérer que c'est une question qui a déjà passablement fait réfléchir nos magistrats, j'aimerais savoir quelles solutions ont été envisagées et quels changements vont bientôt arriver dans ce domaine.

M. Alain Vaissade, maire. Je vous ai écoutée et j'ai compris que vous parliez du nouveau Musée d'ethnographie. Cependant, je ne sais pas à quelle information vous faites allusion, étant donné que cela fait huit ans que nous délibérons ici de ce musée. Le Conseil municipal a pris des décisions, le Conseil administratif vous a soumis un projet pour la réalisation du nouveau Musée d'ethnographie, et ce projet est à la commission des travaux pour étude. Je ne vois vraiment pas de quelle information vous voulez parler. Soyez peut-être plus explicite afin que l'on puisse mieux vous répondre.

Quant aux autres objets auxquels vous faites allusion, je n'ai pas compris desquels il s'agissait.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Apparemment, la rentrée ne me réussit guère. Au sujet du Musée d'ethnographie, je parle du compte rendu qui a été fait sur la présentation à la presse du projet tel qu'il a été, par la suite, présenté à ce Conseil municipal, puis renvoyé en commission. Nous avons donc d'abord lu le compte rendu dans la presse. C'est seulement ensuite que nous avons eu la séance plénière lors de laquelle le même projet a été discuté et renvoyé en commission. Il aurait été relativement intéressant que l'on soit mis au courant de celui-ci non pas avant la presse, mais en tout cas en même temps que celle-ci et qu'il n'y ait pas ce délai de quelques jours entre les deux choses.

Les autres objets auxquels je faisais allusion concernent les débats publics. Il y a des journalistes qui font correctement leur travail et qui, souvent, se rendent aux séances d'information où des débats sont organisés à l'initiative d'un départe-

ment de la Ville. Bêtement, naïvement, je m'imagine que, quand un département organise une présentation publique, pour les habitants d'un quartier par exemple, nous pourrions recevoir – notamment sur notre site Intranet, puisqu'il fonctionne désormais – une liste chronologique de ces rencontres, ce qui permettrait aux conseillers municipaux intéressés d'aller assister à ces débats et non pas de nouveau d'attendre de lire dans la presse qu'il y a eu une discussion dans tel ou tel quartier, à tel ou tel sujet. Ce qui se passe ensuite, c'est que nous sommes obligés de poser la question au magistrat concerné, qui nous répond – personnellement, je l'ai fait dans l'une ou l'autre des commissions où je siège. Je pense que l'on pourrait organiser les choses d'une manière plus efficace.

Le président. La réponse du magistrat conclut cet échange.

M. Alain Vaissade, maire. Je suis bien obligé d'avoir quelques précisions pour pouvoir répondre.

Si vous prenez l'exemple du projet de budget 2001, le Conseil administratif, l'a présenté le même jour à la commission des finances, à la commission du personnel ou à l'ACAM (Association des cadres de l'administration municipale). En général, la presse écrite paraît le lendemain, mais les conseillers municipaux ont été informés au travers de sa commission des finances. Cette procédure existe depuis de nombreuses années!

Je vous donne un autre exemple. Nous allons parler de la rénovation de la Comédie. Nous avons demandé aux membres de la commission des finances et à ceux de la commission des arts et de la culture d'être présents le vendredi 22 septembre pour que nous puissions présenter ce projet. En même temps, nous avons aussi invité la presse. Il n'y a donc pas, dans la procédure ordinaire, une volonté de privilégier les journalistes au détriment des conseillers municipaux.

Par contre, pour les différents départements – vous faites référence en particulier à des séances publiques d'information des départements de M. Ferrazino et de M. Tornare – il est de la compétence de l'exécutif d'informer sur des projets qui concernent les citoyens. Chacun a ses compétences, on ne marche pas sur celles du Conseil municipal en donnant ce genre d'information.

Mais, si vous voulez être informés les premiers, je suis disposé à en parler au Conseil administratif et faire en sorte qu'il y ait une meilleure circulation de l'information, de façon que vous n'ayez pas l'impression qu'on informe la presse avant le Conseil municipal. Je vais donc sensibiliser le Conseil administratif à ce point de vue.

Le président. Merci, Monsieur Vaissade. J'aimerais rappeler à l'interpellatrice que, pour une interpellation, il n'y a qu'une réplique possible. Si vous souhaitez prolonger cette question, il vous faut déposer un autre objet.

L'interpellation est close.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions.

Néant.

Le président. Nous arrêtons nos travaux. Je vous rappelle que nous reprenons à 20 h 30 dans l'ordre suivant.

Nous commencerons notre séance avec les questions orales aux magistrats, que je prie d'être présents.

Ensuite, nous aborderons l'urgence des deux objets déposés au début de cette séance.

Après cela, nous traiterons de la résolution N° 17, dont le report à l'ordre du jour avait été demandé par M. Hediger. Nous ne la reporterons pas davantage. Que M. Hediger soit présent ou non, nous la traiterons en troisième lieu.

Enfin, quatrièmement, nous reprendrons le cours normal de l'ordre du jour.

Je vous souhaite un bon appétit. La séance est levée.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	586
2. Communications du bureau du Conseil municipal	586
3. Rapport d'activité 1999 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec)	636
4. Prestation de serment de M. Georges Breguet, remplaçant M ^{me} Monica Huber Fontaine, conseillère municipale démissionnaire	661
5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90)	661
6. Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Sécurité dans le parc de Saint-Jean» (I-23)	960
7. Interpellation de M. Jean-Pierre Oberholzer: «Conseillers adminis- tratifs, militants de base: confusion des genres» (I-24)	962
8. Interpellation de M. Roman Juon: «La balafre du Salève s'agrandit toujours plus! A quand des décisions énergiques?» (I-25)	964
9. Interpellation de M ^{me} Alexandra Rys: «Pourquoi les conseillers muni- cipaux sont-ils les derniers informés?» (I-26)	965
10. Propositions des conseillers municipaux	968
11. Interpellations	968
12. Questions	968

La mémorialiste:
Marguerite Conus